



الجمهورية التونسية
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE



Financé par
l'Union européenne

PROFILS APPROFONDIS DES MIGRANTS TUNISIENS À L'ÉTRANGER

Réalisée par : Hassen BOUBAKRI / Nafissa ABBASSI
Février 2023



الجمهورية التونسية
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE



Financé par
l'Union européenne

PROFILS APPROFONDIS DES MIGRANTS TUNISIENS À L'ÉTRANGER

« Cette publication a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de(s) auteur(s) et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne. »



GOUVERNANCE
DE LA MIGRATION



Préface

Remerciements

Cette étude n'aurait pas pu atteindre ses objectifs sans la contribution de nombreuses personnes impliquées institutionnellement ou personnellement, et que nous tenons à remercier :

Mme Ahlem Hammami, Directrice Générale de l'Observatoire National de la Migration (institution chargée de la conduite de la phase d'exploitation des données de l'enquête Tunisia Hims et du pilotage de son comité du suivi) n'a épargné aucun effort pour apporter l'appui technique et logistique pour la réalisation de cette étude. Elle a été secondée dans cette fonction par Mr Salem Mizouri et Sihem El Ouaer (Directeur et sous directrice au sein de la Direction des Etudes, des Recherches et de la Documentation de l'ONM) à qui nous adressons nos vifs remerciements ;

Mr Adnène Lassoued, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, pour la mobilisation des membres de son institution au niveau de la mise à disposition et la compilation des données ayant permis l'élaboration de ce profilage des migrants tunisiens actuels. La contribution de Mmes Dorra Dhrif, Yosra Messaoudi et Nadia Touihri, a été à ce niveau des plus appréciables.

L'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE) dont le Directeur Général Mr Mohamed Mansouri a autorisé l'entretien auprès du service des études et des statistiques en la personne de Mr Bilel Abidi. Que ce dernier en soit vivement remercié pour sa pleine coopération et son engagement par la transmission de la base donnée de l'OTE sur les Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE).

La Banque Centrale de Tunisie nous a aussi ouvert sa porte. Nous voudrions remercier toute l'équipe qui nous a reçus : Madame Samia Trabelsi, Monsieur Lotfi Dassi, Mme Hela Zghal et Mme Ines Dhouib.

Nos remerciements vont aussi à Mr Aymen Missaoui à l'Agence de Promotion des Investissements et de l'Innovation (APII) avec qui nous avons conduit un entretien sur les statistiques industrielles.

L'ANETI a aussi été disponible. Nous remercions Mr Taoufik Ouled Ali Directeur de l'Emploi à l'international qui nous a longuement reçu et fourni d'appréciables points de vue sur le rôle de l'ANETI dans le placement à l'international. Nous voudrions aussi remercier Mr Adel Labidi, au même service, pour son soutien et sa disponibilité.

Ce travail n'aurait pas pu non plus être conduit à son terme sans le soutien, les échanges et les conseils du comité de suivi de l'exploitation de l'enquête Tunisia-HIMS coordonnée par les experts du Centre International de Développement des Politiques Migratoires (Mr Mohamed Kriaa, Ali Belhaj, Hachemi Jelassi) et l'équipe projet ProGreS Migration (Mme Wahiba Rhim, Mr Rani Marzouki, Mr Fares Ben Youssef) ; Qu'ils soient ici vivement remerciés.

Table des matières

Introduction	1
Section I. Migrants actuels, Tunisiens Résidents à l'Étranger (TRE) et émigrés tunisiens : définitions et chiffres	6
1.1 Bref aperçu historique : Les Trois quarts des migrants actuels ont moins de 20 ans de migration	8
1.2 Les décalages entre les données	11
Section II. Cartographie des migrants actuels : Profils par pays d'immigration et par région de départ en Tunisie	14
2.1 Distribution des migrants actuels à l'étranger : Plus de 8 migrants sur 10 sont installés en Europe	14
2.2 La coopération technique : répartition géographique et évolution dans le temps	17
2.3 L'enseignement et la santé représentent plus de deux tiers des branches d'activité des coopérants et experts	20
2.4 Les régions de départ des migrants actuels : Neuf migrants sur dix sont originaires des régions littorales	21
Section III. Raisons de départ et pays d'installation : prédominances des motifs économique mais aussi importance de la migration familiale et pour études	22
3.1 La recherche d'emploi, le regroupement familial et les études à l'étranger sont les principales raisons de départ	22
3.2 Raisons de départ selon le sexe	24
3.3 Raisons de départ et état matrimonial	25
3.4 Raisons de migration selon les régions de départ	26
3.5 Raisons de migration en fonction des périodes de départ : récurrence de la recherche d'emploi, recul du regroupement familial et montée de la migration pour études	27
Section IV. Les profils sociodémographiques des migrants actuels	29
4.1 Le poids des femmes reste faible	29
4.2 La structure d'âge des migrants : une population à dominante jeune mais avec une tendance au vieillissement	32
4.3 Pays d'installation et groupes d'âge	33
4.4 Les caractéristiques matrimoniales	35
4.5 Etat matrimonial selon les pays d'installation	35
4.6 Migration familiale : lieu de naissance des enfants des migrants	36
Section V : Un niveau d'instruction plutôt faible dans les grands pays d'immigration	38
5.1 Les ordres de grandeur	38
5.2 Niveau d'instruction selon la région départ : des écarts prononcés	38
Section VI : les Tunisiens binationaux : Spécificités et opportunités	43
6.1 Pourquoi la Tunisie devrait-elle mieux valoriser le rôle de ses citoyens binationaux ?	43
6.2 Moins d'un tiers des migrants actuels ont une nationalité autre que la tunisienne.	44
6.3 La répartition géographique des Tunisiens binationaux : plus de 9 sur 10 sont en Europe.	45

6.4 Les données consulaires : Le nombre des Tunisiens binationaux a presque doublé en moins de 10 ans.	47
6.5 Cartographie des Tunisiens binationaux dans le monde	48
6.6 Cartographie des Tunisiens binationaux en Europe	48
6.7 Les profils démographiques et socio-économiques des binationaux	49
Répartition par sexe	49
Répartition des binationaux par groupe d'âge	50
Répartition des binationaux par région de départ en Tunisie : conforme à la répartition des migrants en général	51

Section VII. Le mode de migration : migration légale et migration irrégulière 52

7.1 La migration légale selon Tunisia-HIMS	52
7.2 Les flux légaux : les tendances récentes	53
Flux migratoires économiques entre la Tunisie et la France	55
Le regroupement familial	56
L'admission de conjoints tunisiens de Français	57
7.3 La migration irrégulière : l'Italie et la France sont les principales destinations des migrants en situation irrégulière	58
La migration irrégulière selon l'enquête Tunisia-HIMS : distribution des migrants par pays d'accueil	58
Tendances actuelles de la migration irrégulière à partir de la Tunisie.	59
La migration irrégulière est en lien étroit avec la crise multiple que connaît la Tunisie	62

Section VIII. Le taux des actifs occupés 64

8.1 Sept migrants actuels sur dix sont occupés	64
8.2 Taux d'occupation et niveau d'instruction	64

Section IX : Les transferts des migrants : Une source déterminante pour soulager la balance des paiements 66

9.1 Les Transfert des fonds ont fortement cru en Dinars et ont atteint 2,7 Milliards de Dollars en 2021.	66
9.2 Seulement quatre migrants sur dix déclarent faire des transferts en Tunisie.	68
9.3 Transferts et groupes d'âge	70
9.4 Profils des migrants par pays et modes de transferts : 86,6% déclarent passer par des circuits officiels	71
9.5 Déclarations de transferts et période de migration	73
9.6 Transferts et statut professionnel	74

Section X. Les migrants, opérateurs économiques ? Les investissements des migrants à l'étranger et en Tunisie 75

10.1 Création de projets dans les pays de résidence des migrants	75
Un faible engagement dans l'investissement	75
Investissement à l'étranger et niveau d'instruction	75
10.2 Existence de projet en Tunisie : un taux non négligeable	76
Les données des Agences d'investissement en Tunisie sur les créations de projets par les TRE	77

Les TRE de la région arabe sont beaucoup plus entrepreneurs que leurs pairs d'Europe et d'Amérique du Nord.	79
10.3 Existence de projet en Tunisie et niveau d'instruction	80
10.4 Les obstacles aux investissements en Tunisie selon les migrants	81
Section XI. Dimensions sociales : aide, réseaux, cohabitation et intégration	83
11.1 Existence des proches à l'étranger : un facteur déterminant dans le projet migratoire.	83
11.2 La cohabitation, preuve du bon accueil de la famille et de la communauté ?	84
11.3 Les retours annuels : 6 migrants sur 10 retournent une à deux fois par an et 55% retournent au moins deux fois par an.	86
11.4 Quels horizons pour les migrants actuels ? 87% ont tranché pour rester dans les pays de résidence.	87
Section XII. Conclusion et recommandations	90
Annexes	98

Liste Des Figures

Figure 1 : Evolution des migrants dans le temps	9
Figure 2 : Evolution des effectifs des TRE par décennie (1954-2018)	10
Figure 3 : Répartition des migrants actuels par pays de migration	16
Figure 4 : Coopérants et experts tunisiens dans le monde : parts des grandes régions	18
Figure 5 : Répartition des coopérants et experts tunisiens par branche d'activités et par grandes régions dans le monde en 2022	20
Figure 6 : Migrants actuels et régions départ	21
Figure 7 : Principales raisons de départ des migrants selon le pays d'installation	24
Figure 8 : Raisons de départ des migrants actuels par sexe	25
Figure 9 : Raisons de migration selon les régions de départ	26
Figure 10 : Répartition des migrants actuels par sexe	29
Figure 11 : Répartition (en %) géographique des TRE par sexe et grandes régions en 2009 et 2018	30
Figure 12 : Répartition des migrants actuels entre les deux sexes selon les sources	31
Figure 13 : Répartition des migrants actuels par groupe d'âge	32
Figure 14 : Age des migrants selon les pays d'installation	34
Figure 15 : Etat matrimonial des migrants	35
Figure 16 : Nombre d'élèves tunisiens à l'étranger en 2018	41
Figure 17 : Nombre des étudiants tunisiens inscrits à l'étranger en 2018	42
Figure 18 : Binationalité	45
Figure 19 : Répartition des binationaux selon les grandes régions dans le monde	46
Figure 20 : Répartition des binationaux dans les grands pays d'installation en Europe	46
Figure 21 : Taux de croissance globale des Tunisiens binationaux entre 2010 et 2018	47
Figure 22 : Répartitions des Tunisiens binationaux par grande région dans le monde	48
Figure 23 : Répartitions des Tunisiens binationaux entre les principaux pays d'Europe	49
Figure 24 : Régions départ des binationaux	51
Figure 25 : Migrants légaux ou n'ayant pas eu besoin de visa selon les pays d'immigration	53
Figure 26 : Flux migratoires économiques entre la Tunisie et la France	55
Figure 27 : Evolution du nombre d'admissions au titre du regroupement familial (2007-2019)	56
Figure 28 : Migrants actuels en situation irrégulière répartis (en %) selon les pays d'installation	59
Figure 29 : Nombre de migrants irréguliers débarqués sur les côtes italiennes en provenance de la Tunisie entre 2009 et 2022	60
Figure 30 : Traversées irrégulières de la Méditerranée par des migrants en direction de l'Italie entre 2020 et 2022 : arrivées en Italie et interceptions antérieures	62
Figure 31 : Taux d'occupation des migrants	64
Figure 32 : Taux d'occupation et niveau d'instruction chez les migrants actuels (%)	64
Figure 33 : Evolution des transferts globaux des tunisiens à l'étranger	66
Figure 34 : Transfert d'argent	69
Figure 35 : Transfert d'argent et groupe d'âge	70

Figure 36 : Comportement en matière de transferts et pays de migration	72
Figure 37 : Modes de transfert des fonds	73
Figure 38 : Evolution des transferts de fonds dans le temps	73
Figure 39 : Existence de projet à l'étranger	75
Figure 40 : Investissement à l'étranger et niveau d'instruction	76
Figure 41 : Investissement en Tunisie	77
Figure 42 : Evolution du nombre des projets agréés au profit des Tunisiens Résidents à l'Etranger (2008-2018) selon le secteur d'activité	77
Figure 43 : Evolution (2008-2018) des investissements des TRE dans la création de projets dans l'agriculture et la pêche, dans l'industrie et dans les services (Unité : Millions de TND)	78
Figure 44 : Part des pays dans les projets déclarés par les TRE dans l'industrie et les services en 2018	80
Figure 45 : Existence de projet en Tunisie et niveau d'instruction	81
Figure 46 : Obstacles d'investissement en Tunisie	82
Figure 47 : Existence d'un proche à l'étranger	84
Figure 48 : Cas de cohabitation	85
Figure 49 : Cohabitation et état matrimonial	86
Figure 50 : Nombre de visite des migrants actuels par an	87
Figure 51 : Intention des migrants actuels de rester dans le pays d'accueil	88

Liste Des Tableaux

Tableau 1 : Evolution (2009-2018) de la part (en %) des zones géographiques où sont installés les TRE	17
Tableau 2 : Evolution des effectifs des coopérants et experts tunisiens dans le monde en 10 ans (2013-2022)	19
Tableau 3 : Répartition des branches d'activité selon les régions	20
Tableau 4 : Parts (en %) des régions dans les secteurs d'activité des coopérants et experts tunisiens	21
Tableau 5 : Raisons départ et pays de migration	23
Tableau 6 : Raisons départ et état matrimonial des migrants actuels	26
Tableau 7 : Raisons et période de départ	28
Tableau 8 : Répartition des migrants actuels par pays de migration et sexe	30
Tableau 9 : Pays de migration et groupe d'âge	33
Tableau 10 : Etat matrimonial et pays d'immigration	36
Tableau 11 : Nationalités des conjoints	36
Tableau 12 : Nombre d'enfants nés en Tunisie	37
Tableau 13 : Nombre d'enfants nés à l'étranger	37
Tableau 14 : Niveau d'instruction des migrants actuels	38
Tableau 15 : Régions départ et niveau d'instruction	39
Tableau 16 : Niveau d'instruction et pays de migration	40
Tableau 17 : Niveau d'instruction inférieur au Supérieur dans les principaux pays d'installation des Tunisiens	41
Tableau 18 : Répartition des migrants actuels par genre et binationalité (%)	49
Tableau 19 : Répartition des migrants actuels par binationalité et genre (%)	50
Tableau 20 : Age des binationaux (%)	50
Tableau 21 : Evolution des contrats de travail selon la nature (2009-2018)	54
Tableau 22 : Répartitions par pays d'accueil des placements à l'international	54
Tableau 23 : Transfert d'argent et pays de migration	71
Tableau 24 : Transfert d'argents et situation professionnelle	74
Tableau 25 : Intention de rester dans le pays d'accueil et situation professionnelle	88

Liste Des Cartes

Carte 1 : Les migrants tunisiens dans le monde	14
Carte 2 : Répartition des migrants selon le sexe et les pays d'installation	15
Carte 3 : Zones d'emploi des coopérants et experts tunisiens en 2022	18

Liste Des Abréviations Et Acronymes

ANETI : Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant
APIA : Agence de Promotion des Investissements Agricoles
APII : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation.
ATCT : Agence Tunisienne de Coopération Technique
ATCT : Agence Tunisienne de Coopération Technique
BCT : Banque Centrale de la Tunisie.
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
DGAC : Direction Générale des Affaires Consulaires
INS : Institut National des Statistiques.
MAEMTE : Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
ONM : Observatoire National de la Migration
ONM : Observatoire National de la Migration.
OTE : Office des Tunisiens à l'Etranger.
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
TND : Tunisian Dinars
TRE : Tunisiens Résidants à l'Etranger.
Tunisia-HIMS : Enquête Nationale sur la Migration Internationale (auprès des ménages).
(HIMS : Households International Migration Surv

Introduction

L'enquête Tunisia-HIMS, réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2020-2021, en collaboration avec l'Observatoire National de la Migration (ONM), et avec l'appui du Centre International pour le Développement des politiques Migratoires (ICMPD), est la première enquête nationale entièrement dédiée aux migrations internationales en Tunisie. L'enquête a été conçue pour couvrir divers aspects et catégories de migrants internationaux. Dans une perspective exploratoire et afin de se focaliser sur les dynamiques migratoires en cours, l'INS et l'ONM, se sont accordés avec leurs partenaires institutionnels sur la nécessité de procéder à un profilage approfondi des caractéristiques des trois catégories de migrants internationaux (les migrants tunisiens à l'étranger, les migrants tunisiens de retour et les migrants étrangers en Tunisie). L'objectif étant de mettre à la disposition des décideurs les données fiables et concrètes pour améliorer la gouvernance de la migration en Tunisie, alimenter les orientations stratégiques et opérationnelles sur la base de données probantes et mettre en œuvre la nouvelle Stratégie Nationale de la Migration (SNM) révisée et actualisée en 2020 (ONM & ICMPD.2021).

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente étude sur les migrants actuels.

Rappelons que dans le cadre de l'enquête TUNISIA-HIMS, un migrant actuel est toute personne de nationalité tunisienne, âgée de 15 ans et plus, ayant résidé en Tunisie avant de partir et qui réside dans un autre pays depuis au moins trois mois au moment de l'enquête.

En s'appuyant sur cette définition, et selon les premiers résultats de l'enquête, l'effectif total de la diaspora tunisienne répartie entre les différents

pays du monde est estimé à 566 000 (dont 388.000 hommes et 178.000 femmes). L'Europe fixe plus de 80% des migrants actuels.

Méthodologie

L'approche adoptée pour cette étude est à méthode mixte basée sur la collecte de données quantitatives et qualitatives et sur des comparaisons avec les données en provenance d'autres sources telles que les chancelleries tunisiennes à l'étranger, ainsi que les parties prenantes en Tunisie (offices, agences, Ministères) ou étrangères en lien avec la migration tunisienne.

L'objectif étant de :

- Etablir le profilage approfondi des migrants actuels. Nous avons ainsi demandé à l'INS un grand nombre de croisements de variables que l'INS nous a volontiers transmis à partir de sa base de données de l'enquête Tunisia-HIMS, ce qui nous a permis de collecter une masse d'informations pour identifier les profils recherchés.

- Consulter les données existantes autres que celles de l'enquête nationale Tunisia-HIMS. Il s'agit des données collectées par la Direction Générale des Affaires Consulaires (DGAC) au Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger (ambassades et consulats), puis transmises à l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE) qui procède au dépouillement et à l'exploitation de ces résultats sous l'appellation « Banque de données des TRE ».

Il s'agit également des données collectées par l'OTE auprès de l'Agence Tunisiennes de Coopération technique (ATCT) au sujet des coopérants et experts tunisiens détachés à l'étranger.

D'autres sources d'informations sont mises à contribution par l'OTE pour fournir des données sur les transferts (la Banque Centrale de Tunisie et la Poste Tunisienne), ou encore sur les investissements et la création de projets par les migrants (l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII) et l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA))

L'OCDE a aussi publié une étude en 2018 intitulée « Talents à l'étranger : une revue des émigrés tunisiens » (OCDE, 2018)

Pour établir le profilage approfondi des migrants actuels, nous avons parallèlement procédé, à chaque fois que c'est possible et pertinent, à une comparaison entre les résultats obtenus auprès de l'INS et les données fournies par les autres sources citées ci-dessus et examiner leur étendue, leur pertinence et leur comparabilité.

Cet essai de comparaison nous a permis d'identifier les concordances ou les divergences/écarts entre, d'un côté, les résultats du profilage approfondi obtenu auprès de l'INS à partir de la base de données de l'enquête Tunisia-HIMS et, de l'autre côté, les données obtenues auprès des autres sources.

- Conduire des entretiens approfondis auprès des parties prenantes (tel que l'Office des Tunisiens à l'Etrangers et la Banque Centrale de la Tunisie), également, sur la production et l'exploitation de l'information. Les données qualitatives ont été utilisées pour compléter les résultats quantitatifs et fournir une pertinence contextuelle supplémentaire.

Plan de l'approfondissement

Le plan de l'étude se répartit, selon les sections suivantes :

Nous commençons dans **la première section** par établir un Etat des lieux sur les effectifs sur la base des données relatives aux migrants actuels, l'évolution de ces effectifs dans le temps. Nous tentons par la suite un exercice de comparaison entre ces données et celles de la base « *El Jalia* » de la DGAC-MAEMTE/OTE exploitée par l'OTE, ainsi que celles dans l'étude de l'OCDE publiée en 2018.

La section II traite de la répartition géographique des migrants actuels, selon leurs profils par pays d'immigration et par région de départ en Tunisie, ainsi que les profils des migrants partis dans le cadre de la coopération technique (évolution dans le temps et secteurs d'activité des coopéarnts).

Les raisons de départ en fonction de plusieurs variables (contextes historiques, pays, sexe, état civil, régions de départ) font l'objet de la **IIIè section**.

La quatrième section traite des profils sociodémographiques des migrants actuels selon des variables telles que l'âge, le sexe, l'état civil, la migration familiale et le lieu de naissance des enfants.

Nous mettons l'accent dans **la cinquième section** sur le profil éducatif des migrants à travers le niveau d'instruction en particulier en fonction des pays d'installation et des régions d'origine. **La sixième section** est réservée à l'analyse des caractéristiques des binationaux (profils sociodémographiques, répartition géographique dans le monde), leur place et leur rôle dans le rayonnement international de la Tunisie et son développement interne.

En écho aux questions sur la situation administrative et le mode de migration (légale ou irrégulière) des migrants interrogés dans l'enquête Tunisia HIMS, **la section VII** passe en revue l'évolution dans le temps de ces migrations, les causes de la migration irrégulière et le contexte dans

lequel elle s'est intensifiée, ainsi que les efforts des forces de sécurité pour déjouer les traversées irrégulières.

Les dimensions économiques de la migration actuelle sont traitées dans **les sections VIII, IX et X** : respectivement le taux d'occupation, les transferts et les investissements des migrants actuels dans les pays d'installation et en Tunisie. La section XI s'intéresse au rôle des familles et des communautés dans le soutien aux migrants dans leurs projets de départ ainsi que leur accueil à leur arrivée dans les pays d'installation.

Enfin, l'étude présente **des recommandations** destinées à harmoniser les données produites et compilées par les différents producteurs de données sur la migration des Tunisiens à l'étranger.

Un tableau synthétique des profils des principaux pays d'accueil **des Tunisiens** est inclus dans cette étude.

Section I. Migrants actuels, Tunisiens Résidents à l'Étranger (TRE) et émigrés tunisiens: définitions et chiffres

Pour répondre à cette question, nous passons en revue les données collectées d'abord dans le cadre de l'enquête Tunisia-HIMS. Ensuite, et chaque fois que c'est nécessaire ou pertinent, nous tentons un exercice de comparaison avec les données compilées par les autres sources, à savoir la DGAC au MAEMTE et l'OCDE.

Cette comparaison passe par le rappel des différences entre les profils des migrants que couvre chaque source.

- L'enquête nationale Tunisia-HIMS couvre les migrants actuels à l'étranger (à la date de sa réalisation entre juillet-2020 et mars-2021), depuis trois mois au moins ; âgés de 15 ans ou plus, et qui ont résidé en Tunisie avant de migrer.

- Les services consulaires (ambassades et consulats tunisiens à l'étranger) qui collectent les données sur les ressortissants tunisiens résidents à l'étranger (TRE : Tunisiens Résidant à l'Etranger) de tout âge quel que soit leur lieu de naissance et qu'ils détiennent ou non une (ou plus) autre nationalité.

- Les données publiées par l'OCDE (2018) dans l'étude intitulée « Talents à l'étranger : Une revue des émigrés tunisiens ». Le groupe de référence de cette étude comprend les émigrés tunisiens âgés de 15 ans et plus, nés en Tunisie, et vivant dans les pays de l'OCDE en 2015/16.

Le nombre des Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE)¹ a beaucoup évolué depuis le déclenchement de leur émigration en direction des principaux pays de destination dans les années soixante du XXe siècle, selon des vagues migratoires successives. Celles-ci ont profondément marqué les caractéristiques sociodémographiques, éducationnelles et professionnelles des migrants. Ces caractéristiques sont très diversifiées en fonction de nombreux critères tels que l'année de la migration, les motifs de départ, l'existence ou non de traditions migratoires dans les communautés ou régions auxquelles appartiennent les migrants, l'existence de réseaux familiaux ou communautaires servant à faciliter la migration et accueillir les migrants.

¹ Le terme «TRE» (Tunisiens Résidents à l'Etranger) a été adopté dans les années 1980 suite à l'évolution des profils des émigrés tunisiens, passant de la catégorie des travailleurs souvent seuls à d'autres profils démographiques et socio-professionnels plus riches: familles, étudiants, commerçants, indépendants et chefs d'entreprises, professions libérales, ingénieurs...En conséquence l'OTTEEF (Office des Travailleurs Tunisiens à l'Etranger, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) a été renommé OTE (Office des Tunisiens à l'Etranger) (cf. loi 73-8 du 31/01/1973 modifiant la loi du 8 mars 1967 qui avait créé l'OTTEEF (ancêtre de l'OTE, de l'ATFP et l'ANETI).

1.1 Bref aperçu historique : Les Trois quarts des migrants actuels ont moins de 20 ans de migration

Les résultats de l'enquête nationale « Tunisia HIMS » (INS, 2021) montrent que le nombre de migrants actuels se situait en 2020 à 566 000 personnes, âgées de 15 ans et plus, qu'on peut répartir en 3 groupes (Figure 1) :

- Ceux qui sont partis avant l'année 2000 : 147 160 personnes, soit 26%, ont migré entre 1956 et 2009, c'est-à-dire une durée de migration dépassant 50 ans au moins pour une partie parmi eux du moins.
- Ceux qui ont migrés entre 2000 et 2010 : 135 840 personnes, soit 24%
- Ceux qui ont migré après 2010 : 283 000 personnes, soit la moitié.

Les Trois quarts des migrants actuels ont moins de 20 ans de migration.

Figure 1 Evolution des migrants dans le temps

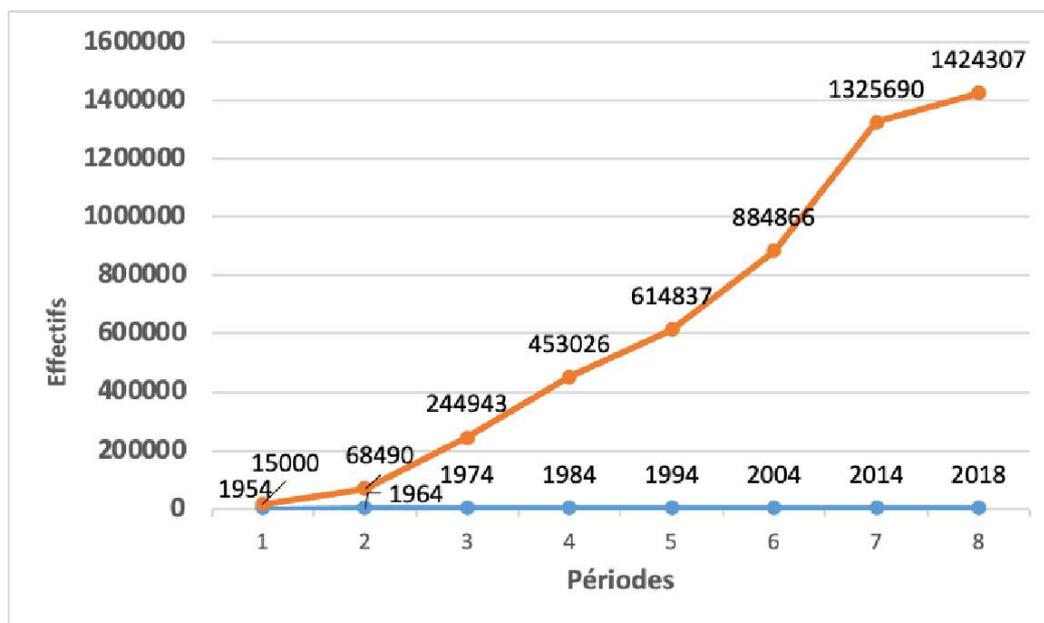


Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Ce constat montre l'accélération des départs pendant les vingt, et surtout les dix dernières années. La question que l'on peut se poser est de savoir si cette migration était due à la révolution, puis aux difficultés rencontrées au quotidien par la population tunisienne dans son ensemble et à la dégradation généralisée des conditions de vie des Tunisiens ? D'autant plus que cette vague de migration s'est dirigée vers les pays du Golfe (Arabie, Saoudite, Emirats Arabes-Unis, Qatar et Oman), devenus des destinations privilégiées des Tunisiens sans que les destinations traditionnelles (surtout l'Europe) perdent de leur attraction.

Si l'on se réfère aux données du Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger (MAEMTE) Repris par les services de l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE), le nombre total des TRE (tous âges confondus) s'élevait à 1 424 307 migrants en 2018, avec une évolution soutenue durant les dernières décennies (Figure 2); mais plus étalée sur le temps et avec un ralentissement à partir de 1984. Sur cette base, le poids des TRE par rapport à la population résidente en Tunisie est de 11,9 en 2018.

Figure 2 Evolution des effectifs des TRE par décennie (1954-2018)



Source : DGAC/MAEMTE & OTE

Le nombre a plus que triplé en une décennie (entre 1964 et 1974), a presque doublé entre 1974 et 1984, puis le rythme s'est ralenti depuis. Le nombre a triplé en 3 décennies (1984-2014), et le taux de croissance annuelle est tombé à 3-4%/an, alors qu'il dépassait 10%/an dans les premières décennies. En tout état de cause, ce taux annuel de croissance est le triple du taux moyen de croissance de la population résidente en Tunisie durant les deux dernières décennies (1 à 1,2%/an) (INS, RGPH 2004 et 2014).

Pour élargir le regard, nous avons interrogé une troisième source. Il s'agit de l'étude extraite de la base de données de l'OCDE (Organisation de la Coopération et du Développement Economiques)² (OCDE, 2018) qui estime le nombre de Tunisiens âgés de 15 ans et plus, nés en Tunisie et résidant dans les pays de l'OCDE, à 630 000 personnes en 2015-2016, ce qui représente, selon la même source, 97% de la diaspora tunisienne.

² Les pays membres de l'OCDE en 2018 étaient au nombre de 35: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie.

1.2 Les décalages entre les données

Il y a donc de larges décalages entre les trois sources qui ne se basent pas, comme nous l'avons démontré plus haut, sur les mêmes indicateurs.

- Les données de l'enquête nationale Tunisia-HIMS couvrent les migrants actuels âgés de 15 ans et plus, qui résidaient en Tunisie avant de migrer

- Les données de l'OTE couvrent les Tunisiens résidents à l'étranger, sans distinction d'âge, de lieu de naissance ou de lieu de résidence à l'étranger.

- Les données de l'OCDE couvrent les migrants actuels, âgés de 15 ans et plus, nés en Tunisie et résidents uniquement dans les pays membres de l'OCDE. Cette étude exclue donc deux catégories de TRE : les enfants de moins de 15 ans et les immigrés tunisiens nés dans les pays de l'OCDE.

Encadré 1. L'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE)

1. La mission de l'OTE est de fournir les décideurs/les autorités gouvernementales en données actualisées, ainsi que les autres institutions, les universitaires, les centres de recherche.

2. L'OTE dispose d'une Banque de Données (BD) actualisée, mise à jour tous les ans. Il centralise toutes les données qui concernent directement ou indirectement les migrants tunisiens auprès des différentes structures en charges des TRE. Les partenaires de l'OTE qui alimentent la Banque de Données sont : Le MAEMTE, l'ATCT, L'APII & l'APIA ; la BCT, l'Office National de la Poste, Le Ministère de l'éducation nationale, l'OFII, l'OFII, l'ANETI et le Ministère de l'Intérieur pour la rubrique mouvements des TRE (entrées-sorties).

3. L'OTE traite et exploite les données brutes qu'il reçoit de ses partenaires. Les données sont alors désagrégées en tableaux selon les sujets/thèmes et les entrées.

4. La première de ces données est le fichier «Jalia» (Communauté tunisienne à l'étranger). La base est désagrégée par sexe, tranches d'âges (moins de 6 ans, 6-17 ans ; 18-65, 65 et+), binationaux, Catégories socio-professionnelles (cadres, ouvriers, professions libérales), circonscriptions consulaires, par pays...etc.

6. Grâce à un réseau très dense de consulats, d'ambassades et de représentations diplomatiques à l'étranger, ce fichier a l'avantage de permettre une connaissance substantielle de quelques éléments du profil des TRE. Les données sont désagrégées par circonscription consulaire et par caractéristiques (effectifs, sexe, âge, CSP (les trois)...
7. Mais de nombreuses questions sont soulevées sur sa fiabilité, le degré ou la réalité de son actualisation, son usage systématique par tous les consulats... etc.
- * Des erreurs sont relevées dans les fichiers bruts au niveau des données d'une année à l'autre, des différences ou des lacunes (fautes de frappes, incohérences, des soldes non cohérents, absence de tranches d'âge entières.
 - * Quelles procédures d'enregistrement pour couvrir les différentes catégories des TRE (binationaux, irréguliers, familles, femmes, enfants, retraité...) ?.
 - * Des composantes ou catégories socio-professionnelles des TRE ne sont pas assez désagrégées : travailleurs, indépendants, professions libérales, autres compétences). D'autres catégories sont absentes : entrepreneurs, des hommes d'affaires, chefs d'entreprises.
 - * Les données sur les lieux de résidence ne sont pas disponibles ou ne sont pas enregistrées ou ne sont pas diffusées. A priori, les codes postaux inclus dans les adresses permettent d'établir une répartition plus précise des TRE dans les pays de destination jusqu'au niveau des communes...
 - * Le fichier «Jalia » est-il interrogeable à distance et est-il interactif ?

Ainsi, les données du MAEMTE/OTE ne font pas de distinction entre Tunisiens. Sont considérés comme TRE tous les migrants qui ont eux-mêmes la nationalité tunisienne ou sont descendants de parents tunisiens, quel que soit leur âge ou leur lieu de naissance et s'ils ont la double nationalité ou non. Bien que nous ne disposions pas des statistiques extraites des registres de l'état civil des Tunisiens nés à l'étranger, nous pouvons rapprocher les données de l'OTE avec les données de l'OCDE en ajoutant au nombre avancé par cette dernière (630 000 tunisiens) les catégories prises en compte par le MAE et l'OTE : les enfants de moins de 15 ans et les binationaux. Mais une partie de ces binationaux sont comptabilisés par l'OCDE quand, nés en Tunisie, ils acquièrent une deuxième nationalité du pays de résidence à l'étranger.

- Une autre différence entre les sources réside dans le fait que les dates des données ne sont pas les mêmes : 2015-2016 pour l'OCDE, 2018 pour le MAEMTE/OTE, et 2020 pour l'enquête nationale Tunisia-HIMS

A première vue, l'écart entre le nombre estimé par l'enquête Tunisia-HIMS (566 000 migrants actuels âgés de 15 et plus) et le nombre avancé par l'étude de l'OCDE (630 000 migrants) est relativement plus proche de celui de l'enquête nationale (différence de 64 000 migrants). Si l'OCDE considère que son étude couvre 97% de la diaspora tunisienne, les données de l'OTE, prises dans leur globalité, montrent que les TRE résidents hors OCDE représentent plus que les 3% estimés par cette dernière.

En effet, si l'on prend l'année 2015 comme référence (la même que celle de l'OCDE), le nombre des TRE résidant hors OCDE compte, selon l'OTE, 113 744 personnes (tout âge confondus), soit 8,8% de l'ensemble des TRE, alors qu'ils seraient uniquement, selon l'OCDE, 19 484 personnes âgées de 15 ans et plus et nés en Tunisie.

Il ressort de l'exposé de ces différentes catégories de migrants actuels qu'il y a des différences dans les nomenclatures, dans les méthodes des recensements et des enquêtes auprès des ménages (qui se basent sur des échantillonnages par sondage), alors que d'autres fournisseurs de données se basent sur les enregistrements administratifs dans le cas du fichier « *Jalia* » par exemple à partir duquel sont extraites les statistiques du MAEMTE et de l'OTE. Nous inscrivons dans les recommandations la nécessité d'harmoniser les nomenclatures suivies par les différents fournisseurs des données.

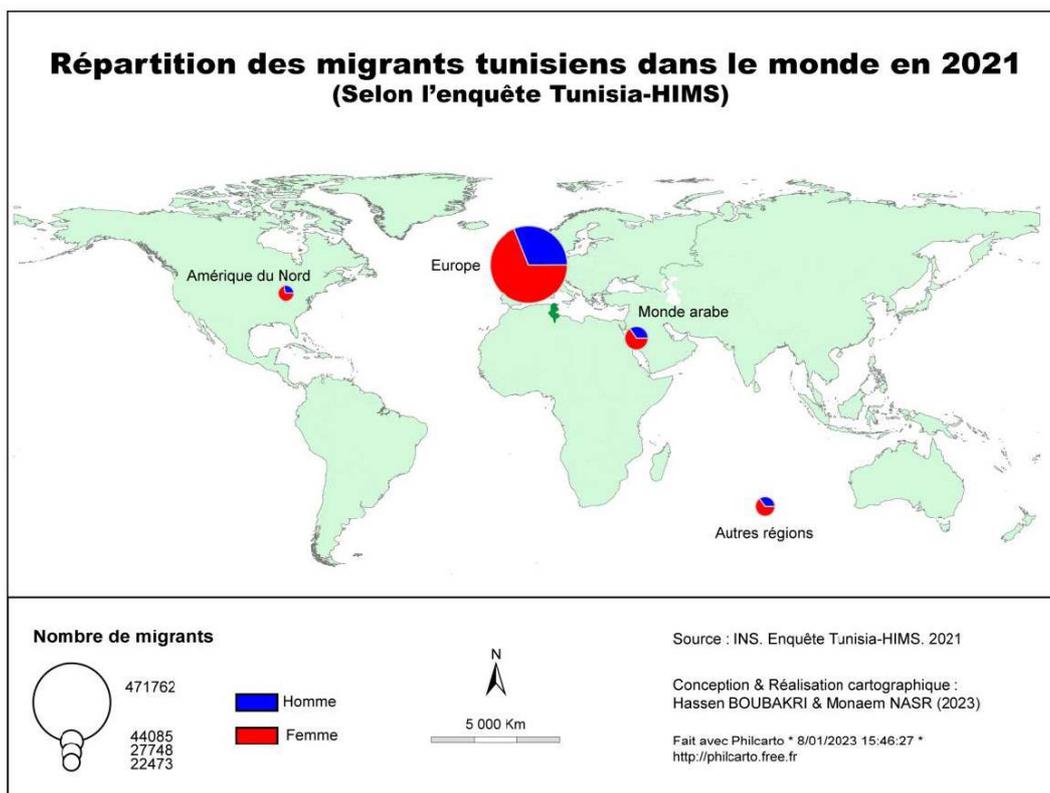
Il y a donc nécessité absolue, voire exigence, d'une réflexion approfondie sur les moyens d'aboutir à un système statistique plus homogène, cohérent et rigoureux des données des chancelleries et des ambassades tunisiennes à l'étranger, car ce sont elles qui sont les mieux placées et les mieux outillées pour améliorer ces données, en étroite concertation avec les usagers de ces données et les autres institutions en général.

Section II: Cartographie des migrants actuels: Profils par pays d'immigration et par région de départ en Tunisie

2.1 Distribution des migrants actuels à l'étranger : Plus de 8 migrants sur 10 sont installés en Europe

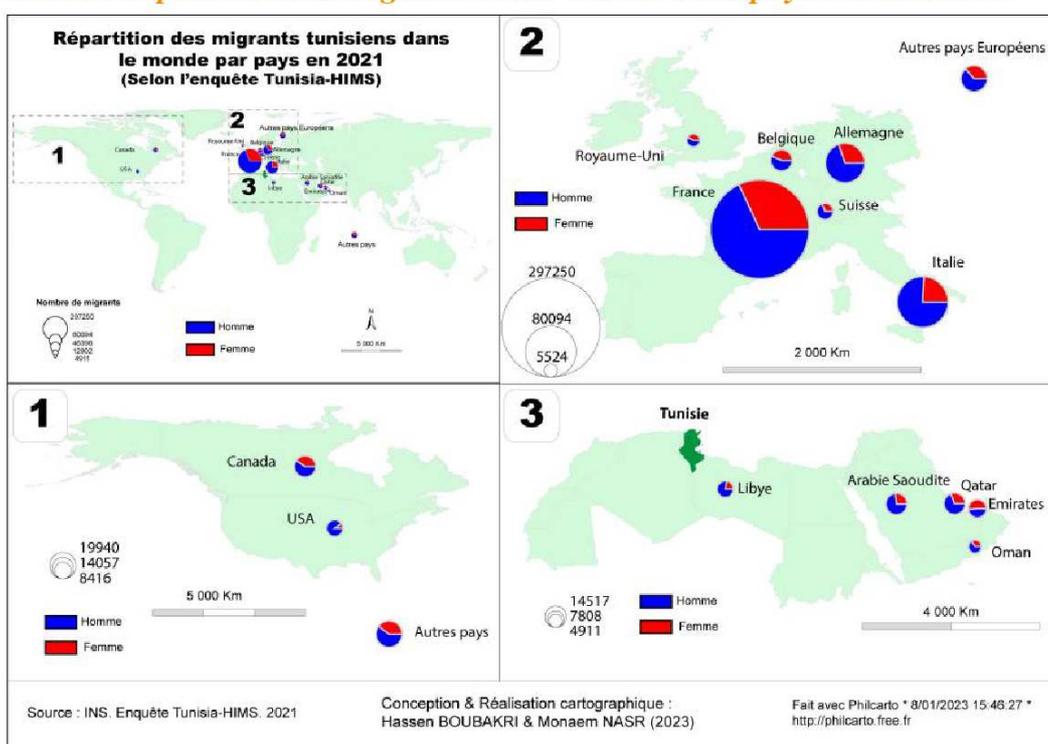
Avec 472 044 migrants (soit 83,4% du total des migrants actuels) (INS, Enquête Tunisia-HIMS. 2021), l'Europe est la principale destination des migrants tunisiens (Cartes 1 & 2). La raison principale en est l'ancienneté (depuis les années 1960) de la migration tunisienne sur ce continent et en particulier les pays traditionnels de destination que sont la France, l'Allemagne, les pays du Benelux, et l'Italie depuis le milieu des années 1980. La proximité géographique de l'Europe, et surtout de l'Italie, est également un facteur d'attraction qui facilite la migration des Tunisiens vers ce continent.

Carte 1 Les migrants tunisiens dans le monde



La France fixe 297 150 Tunisiens (soit 52,5% des migrants actuels), suivie par l'Italie (14,2%, soit 80 372 migrants), puis l'Allemagne (8,2%) et les autres pays européens (8,5%) (Carte 2, & Figure 3).

Carte 2 Répartition des migrants selon le sexe et les pays d'installation



La Libye et l'Algérie était la deuxième destination régionale des Tunisiens. Avant 2011, et même jusqu'à 2014, la Libye était la deuxième destination des Tunisiens après la France et avant l'Italie. Si, d'après l'enquête nationale, la Libye ne fixe que 1,4% des migrants actuels, nous savons par ailleurs qu'en 2011, 136 749 Tunisiens avaient fui la guerre en Libye et sont retournés en Tunisie (OIM, 2011), ce qui représentait 11,8% de l'ensemble des TRE (1 155 634) inscrits en 2010 dans la base de données de l'OTE³. Cette importance numérique est corroborée par l'INS

³ Le nombre des Tunisiens immigrés en Libye (91 669), indiqué dans la base de données de l'OTE de 2010, est inférieur au nombre des Tunisiens qui ont regagné la Tunisie, selon l'OIM (OIM, 2011)

(RGPH, 2014) : le nombre des Tunisiens migrants qui se sont rendus en Libye entre 2009 et 2014 représentait 16,1% des flux des migrants qui avaient quitté la Tunisie en direction de l'étranger.

Figure 3 Répartition des migrants actuels par pays de migration

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Mais depuis 2011 et surtout 2014, date de la reprise de la guerre civile en Libye et à cause de l'instabilité que traverse le pays depuis ces dates, beaucoup de Tunisiens ont fui la Libye et ne s'y rendent plus. Le départ des diplomates tunisiens de Libye et la fermeture des consulats et de l'ambassade durant des années à partir de 2014 a fait qu'il n'y a plus de données sur les TRE dans ce pays.

On note également que les pays arabes, autres que ceux du Maghreb, et notamment les pays du Golfe, occupent, d'après les résultats de l'enquête nationale, la deuxième place après l'Europe (7,8%). L'Arabie Saoudite et le Qatar sont à égalité (2,5% chacun) suivis par les Emirats Arabe Unis (1,8%). Les autres pays du Golfe (Oman, Koweït et autres) ne dépassent pas le 1% restant.

L'Amérique du Nord (Canada et Etats-Unis) est, relativement, une nouvelle destination des Tunisiens. 22 640 y sont installés, soit 4% du total, dont 2,5% au Canada (soit 14 150 personnes). Cela peut s'expliquer par la migration des étudiants estudiantine tunisiens vers ce pays qui a commencé depuis les années 80, puis, plus récemment, par la politique canadienne d'attraction des compétences et des diplômés du Supérieur de partout dans le monde, dont la Tunisie dans ce cas.

Les données de l’OTE ne sont pas éloignées, en proportions, de celles de l’enquête nationale (Tableau 1). Les poids des grandes zones géographiques de l’immigration des Tunisiens sont quasi équivalents entre l’INS et l’OTE. Malgré la consolidation des parts du Golfe et de l’Amérique du Nord, la part de l’Europe a augmenté de 5 points, soit l’augmentation de la plus forte parmi toutes les régions. Comme il a été indiqué ci-haut, la tradition migratoire et l’existence de réseaux familiaux et communautaires d’accueil et d’assistance des nouveaux migrants qui les accompagnent parfois depuis l’étape de la préparation des départs, à leur financement, au voyage, puis à l’arrivée où ils sont souvent accompagnés jusqu’à l’intégration par l’emploi et le logement.

Tableau 1 Evolution (2009-2018) de la part (en %) des zones géographique où sont installés les TRE

Région	2009	2018
Europe	83,0	87,9
Maghreb (*) ⁴	9,7	1,8
Pays Arabes	4,4	6,3
Amérique	2,6	3,3
Afrique	0,1	0,3
Asie	0,1	0,2
Océanie	0,1	0,2
Ensemble	100	100

Source : MAEETE & OTE. 2022)

2.2 La coopération technique: répartition géographique et évolution dans le temps

La coopération technique concerne 22693 personnes en 2022, un taux timide (4%) comparé au nombre de migrants actuels dénombrés par l’enquête Tunisia-HIMS, et encore plus timide (1,6%) comparé aux données de l’OTE (Carte 3 & Figure 4)

⁴ (* en 2018 : Maghreb sans la Libye)

Cette catégorie de migration est toutefois considérée comme un indicateur de l'attractivité des compétences tunisiennes pour les pays pétroliers du Golfe surtout. Un peu moins des 2/3 des coopérants (64,4%) travaillent dans le Golfe, 22% en Europe et 10,5% dans les Amériques.

Carte 3 Zones d'emploi des coopérants et experts tunisiens en 2022

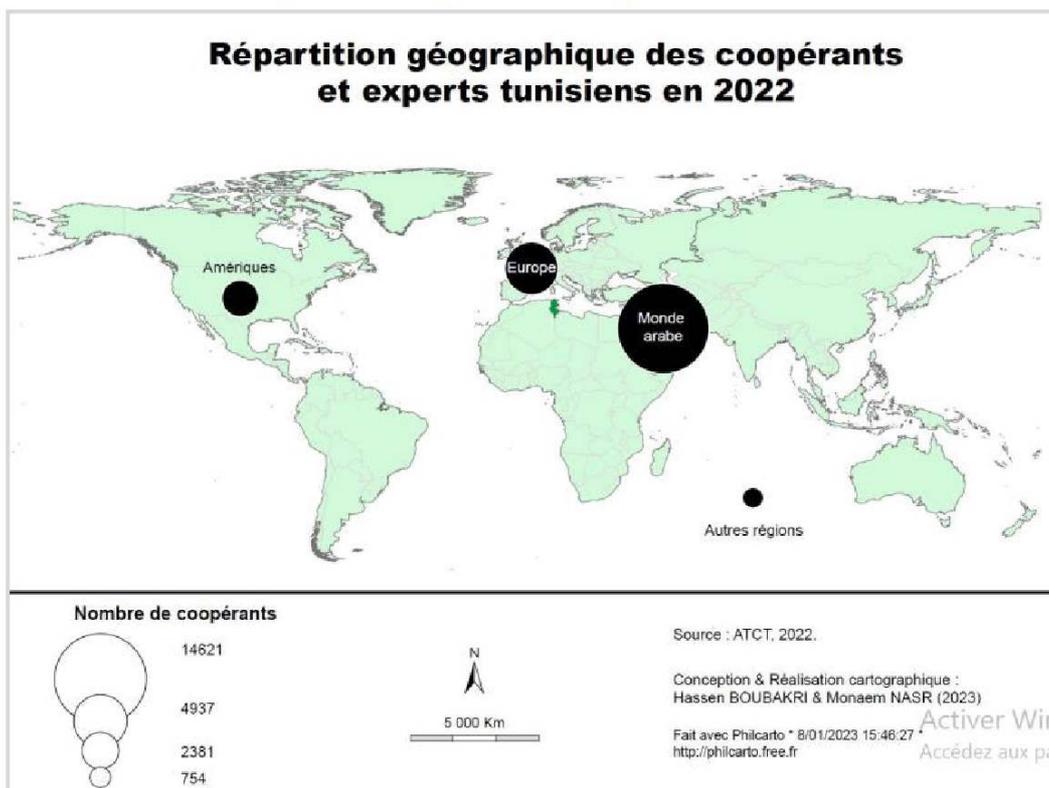
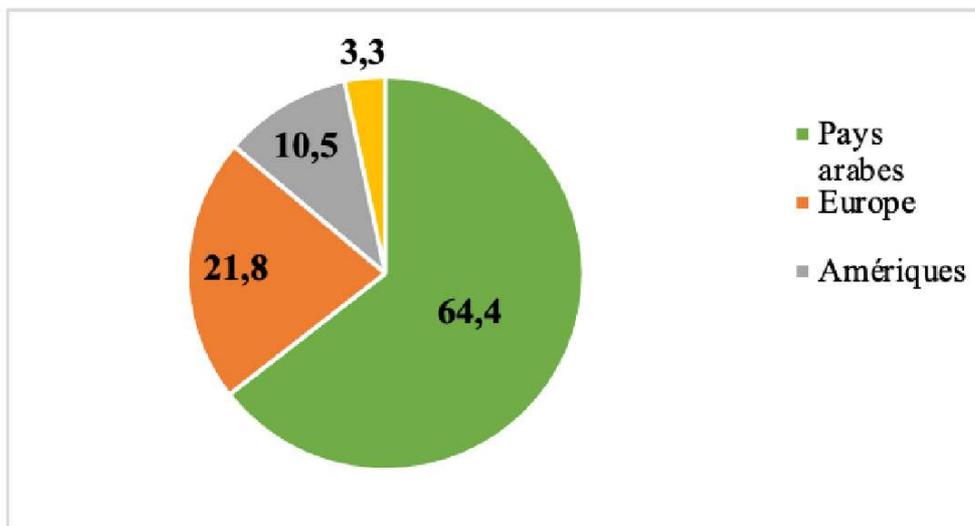


Figure 4 Coopérants et experts tunisiens dans le monde: parts des grandes régions



Source : ATCT, 2022

Dans les pays arabes du Golfe, les 14 600 coopérants et experts tunisiens représentent le tiers (33,1%) des 44 085 migrants tunisiens (toutes catégories confondues) recensés dans l'enquête Tunisia-HIMS.

En dix ans (2013-2022) le nombre des coopérants est passé de 14 600 à 22 693, soit une croissance annuelle moyenne de 4,5% et une croissance absolue de 55,4% (Tableau 2.). C'est l'Europe qui a enregistré les taux de croissance les plus élevés (respectivement 12,5%/an et 226,1% comme croissance absolue), passant de 1414 experts et coopérants en 2013 à 4937 en 2022. Par contre, le nombre de coopérants dans le Golfe a évolué de manière modéré (2,8% de croissance annuelle moyenne et 32% de croissance absolue).

Tableau 2 Evolution des effectifs des coopérants et experts tunisiens dans le monde en 10 ans (2013-2022)

Grandes régions	2013	2022	Croissance Annuelle moyenne	Croissance absolue
Pays arabes du Golfe	11078	14621	2,8	32,0
Europe	1514	4937	12,5	226,1
Amériques	875	2381	10,5	172,1
Autres	1133	754	-4,0	-33,5
Total	14600	22693	4,5	55,4

Source : ATCT

2.3 L'enseignement et la santé représentent plus de deux tiers des branches d'activité des coopérants et experts

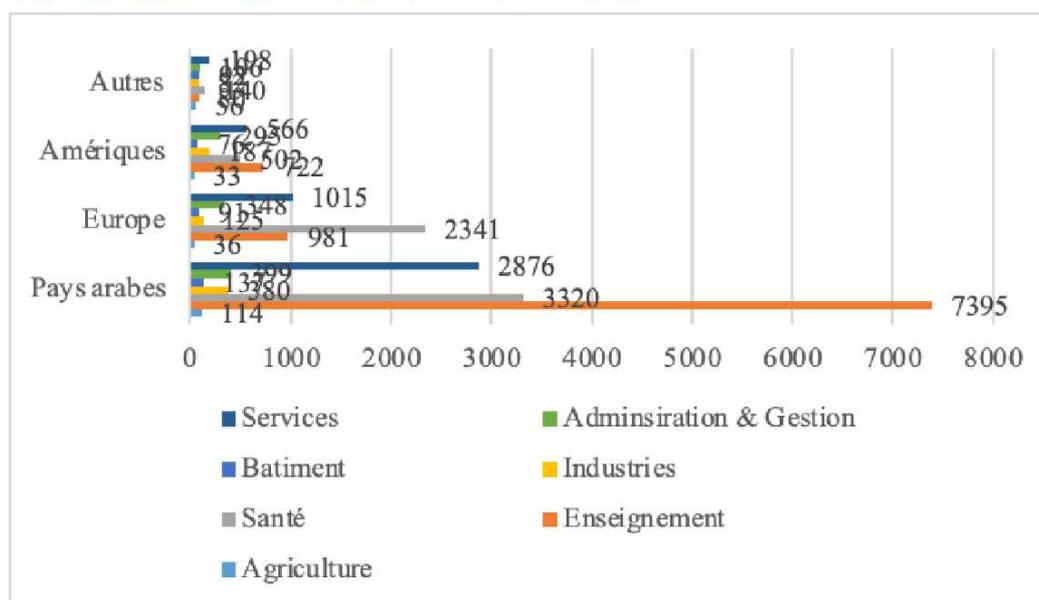
Les coopérants sont à 40,4% des enseignants et à 27,8% des professionnels de la santé, les services occupent 20,5% des coopérants. Mais ces moyennes diffèrent d'une région à l'autre (Tableaux 3 & Figure 5)

Tableau 3 Répartition des branches d'activité selon les régions

Secteurs	Pays arabes	Europe	Amériques	Autres	Total
Agriculture	0,8	0,7	1,4	7,4	1,1
Enseignement	50,6	19,9	30,3	10,6	40,4
Santé	22,7	47,4	21,1	18,6	27,8
Industries	2,6	2,5	7,9	10,9	3,4
Bâtiment	0,9	1,8	3,2	12,2	1,7
Administration & Gestion	2,7	7,0	12,4	14,1	5,1
Services	19,7	20,6	23,8	26,3	20,5
Total	100	100	100	100	100

Source : ATCT, 2022

Figure 5 Répartition des coopérants et experts tunisiens par branche d'activités et par grandes régions dans le monde en 2022



Source : ATCT, 2022

Les pays arabes du Golfe fixent les plus fortes proportions des coopérants tunisiens dans le monde : 80,6% des enseignants, 61,8% des employés des services, 52,7% des professionnels de la santé et 49,1% des personnels des industries travaillent dans cette région (Tableau4).

Tableau 4 Parts (en %) des régions dans les secteurs d'activité des coopérants et experts tunisiens

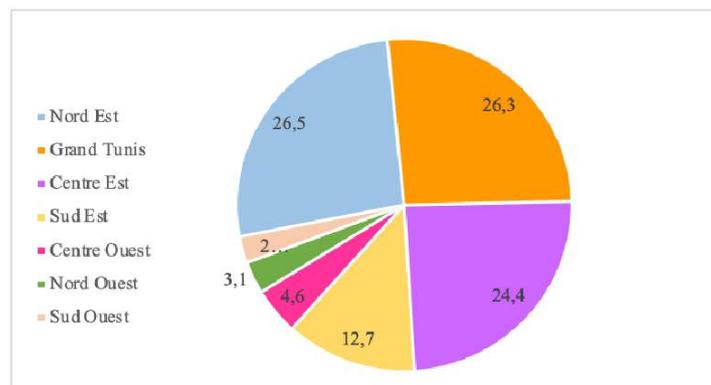
Secteurs	Pays arabes (*)	Europe	Amériques	Autres	Total
Agriculture	47,7	15,1	13,8	23,4	100
Enseignement	80,6	10,7	7,9	0,9	100
Santé	52,7	37,1	8,0	2,2	100
Industries	49,1	16,1	24,2	10,6	100
Bâtiment	34,6	23,0	19,2	23,2	100
Administration & Gestion	34,8	30,3	25,7	9,2	100
Services	61,8	21,8	12,2	4,3	100
Total	64,4	21,8	10,5	3,3	100

(*) : Pays arabes du Golfe et du reste du monde arabe. Source: ATCT, 2022

2.4 Les régions de départ des migrants actuels: Neuf migrants sur dix sont originaires des régions littorales

90% des migrants actuels sont originaires des régions littorales (de Ben Gardanne au Sud à Bizerte au Nord) (Figure 6). Trois régions (Le Nord-Est, le Grand Tunis et le Centre-Est) se partagent, à parts presque égales, un peu plus des $\frac{3}{4}$ des migrants (77,2%). Si on y ajoute le Sud-Est (12,7%), on atteint le niveau indiqué ci-haut. Cette hyper concentration rappelle la géographie de la fracture territoriale en Tunisie. Les régions littorales sont les zones de départ vers l'étranger, que les migrants soient originaires de ces régions ou que leurs familles ou eux-mêmes ont d'abord émigré de l'intérieur vers les régions littorales avant de repartir à l'étranger. Rappelons aussi que le poids des régions littorales est, en 2014, de 70,7% par rapport à la population totale de la Tunisie, et de 81% de la population communale de la Tunisie.

Figure 6 Migrants actuels et régions départ



INS, Tunisia HIMS, 2021

Section III Raisons de départ et pays d'installation : prédominances des motifs économique mais aussi importance de la migration familiale et pour études

Les facteurs de la migration sont une question classique et récurrente dans les études sur l'émigration.

Sans prendre en considération les facteurs de la migration forcée, les facteurs dominants de la migration volontaire, objet de cette étude, sont d'ordre économique, familial et pour études ou formation (Tableau 2).

3.1 La recherche d'emploi, le regroupement familial et les études à l'étranger sont les principales raisons de départ

Pour les raisons liées à l'économie, le chômage vient en tête des facteurs de migration (en raison du maintien d'un taux à deux chiffres (autour de 15%) (INS) depuis des décennies, puis en raison, depuis la dernière décennie, de la dégradation de la situation économique et sociale, avec un taux de chômage supérieur à 15 %. La détérioration de la situation socio-économique et le désenchantement de la population, et surtout de la jeunesse, de l'après révolution explique l'importance des facteurs liée à la volonté d'améliorer les conditions de vie

Face aux difficultés économiques et au durcissement des conditions d'entrée et de séjour par les pays de destination, la migration familiale et la migration pour étude deviennent le moyen le plus approprié pour légitimer la migration et contourner les contraintes.

Tableau 5 Raisons départ et pays de migration

	France	Italie	Allemagne	Autres pays Européens	Lybie	Pays du Golf	Canada & USA
Recherche emploi	42,6	54,1	39,1	36,1	66,2	61,5	35,7
Amélioration revenu	5,1	4,6	3,2	9,1	2,6	10,5	14,3
Niveau cout de vie	4,3	6,6	2,6	3,8	7,7	1,1	2,6
Etudes – formation	12,4	3,7	19,7	15,1	0,0	2,8	26,1
Regroupement familial	34,5	30,0	34,8	35,0	22,9	22,8	19,8
Autres raisons	1,0	1,1	0,7	0,9	0,6	1,4	1,5
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : INS, Tunisia HMS, 2021

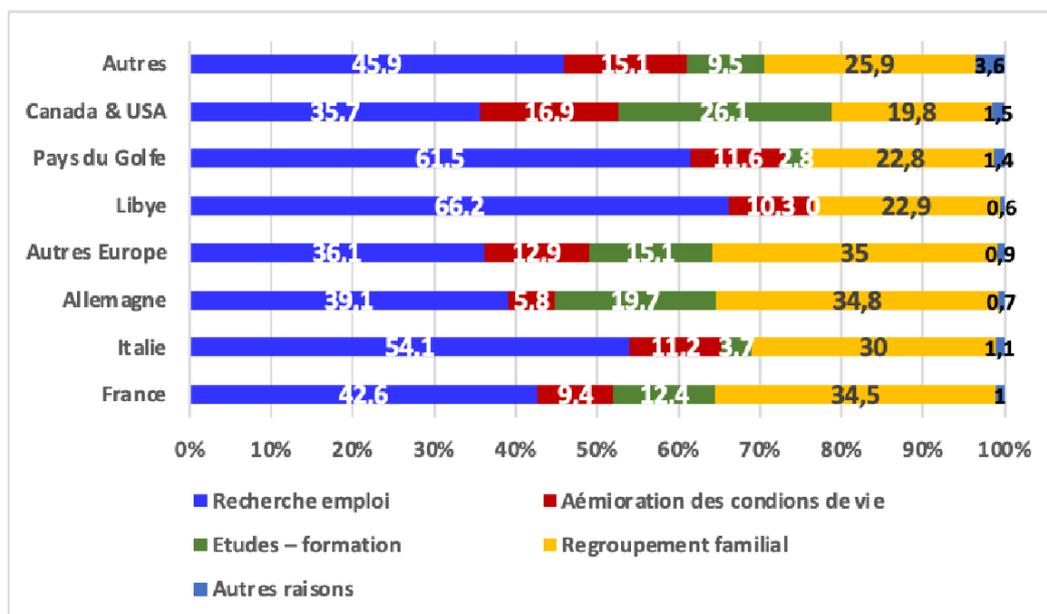
Dans l'ensemble, 55,3% des raisons de départ sont d'ordre économique (la recherche d'emploi : 45% ; l'amélioration des revenus et des conditions de vie : 10,3%). Le regroupement familial vient en deuxième rang (32%), alors que la migration pour études ou formation concerne 11,5% des migrants actuels (Tableau 5 & Figure 7).

La recherche d'emploi domine largement les motivations des migrants en Libye (66,2%), dans le Golfe (61,5%) et en Italie (54,1%). Cette raison est moins invoquée par les migrants en France (42,6%), en Allemagne (39,1) et encore moins par les migrants d'Amérique du Nord (35,7%). En contrepartie, les taux les plus élevés de regroupement familial comme raison de migration sont enregistrés en Europe (autour de 35% en Allemagne et en France, 30% en Italie et 35% dans le reste de l'Europe).

Pour ce qui est de l'Italie, cette estimation peut être comparée aux résultats de l'étude sur les migrants tunisiens en Italie (PONTES, 2020) qui montrent que 53% des permis de séjour accordés aux Tunisiens sont pour des raisons familiales contre seulement 42% obtenus pour motif de travail.

Les taux les plus faibles de regroupement familial sont enregistrés en Amérique du Nord (19,8%) et dans les pays arabes (Golfe et Libye) : 23%.

Figure 7 Principales raisons de départ des migrants selon le pays d'installation



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

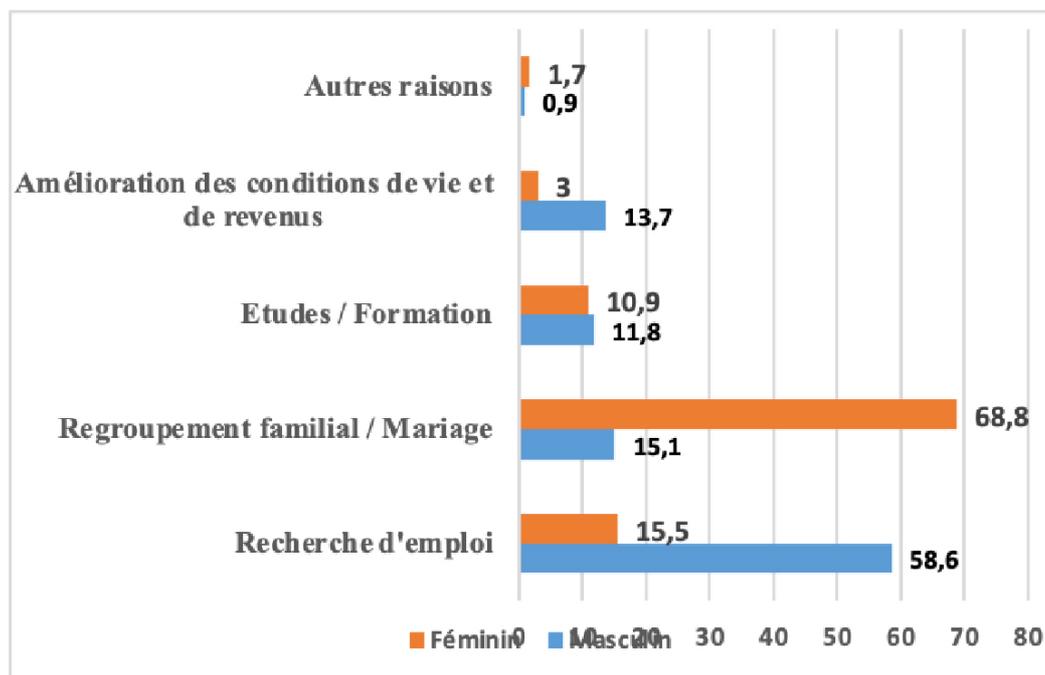
L'Amérique du Nord est la première destination pour motif d'études (26,1%), suivie de l'Allemagne (19,7%), la France (12,4%) et le reste de l'Europe (15,1%)

Les pays européens et d'Amérique du Nord investissent dans la formation des étudiants talentueux et leur acquisition des compétences qu'ils exploitent de manière indirecte par des avantages matériels, par rapport au pays d'origine, les laboratoires de recherche accordent également des bourses scientifiques et de formation aux chercheurs et aux étudiants tunisiens.

3.2 Raisons de départ selon le sexe

Les hommes et les femmes ne migrent pas avec la même intensité pour les mêmes motifs (Figure 8). Sans surprise, les femmes partent principalement pour rejoindre le conjoint ou pour se marier (68.8%), raison suivie par celle de la recherche du travail (15.5%) ou encore pour améliorer les conditions de vie (10.9%).

Figure 8 Raisons de départ des migrants actuels par sexe



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Les hommes émigrent, principalement, pour des raisons de recherche d'emploi (58.6%), ceci constitue un déterminant principal de migration. Les hommes migrent également pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles (20%) ou pour d'autres causes de degré moindre telles que « rejoindre la famille » (15.1%).

Avec un seul point d'écart au dépend des femmes, la migration pour formation ou études concernent autant les filles que les garçons pour faire ou continuer leurs études supérieures à l'étranger.

3.3 Raisons de départ et état matrimonial

Sans surprise, le regroupement familial concerne les mariés en premier lieu (68,1%). Les célibataires partent majoritairement (54,4%) pour chercher de l'emploi (Tableau 6)

Tableau 6 Raisons départ et état matrimonial des migrants actuels

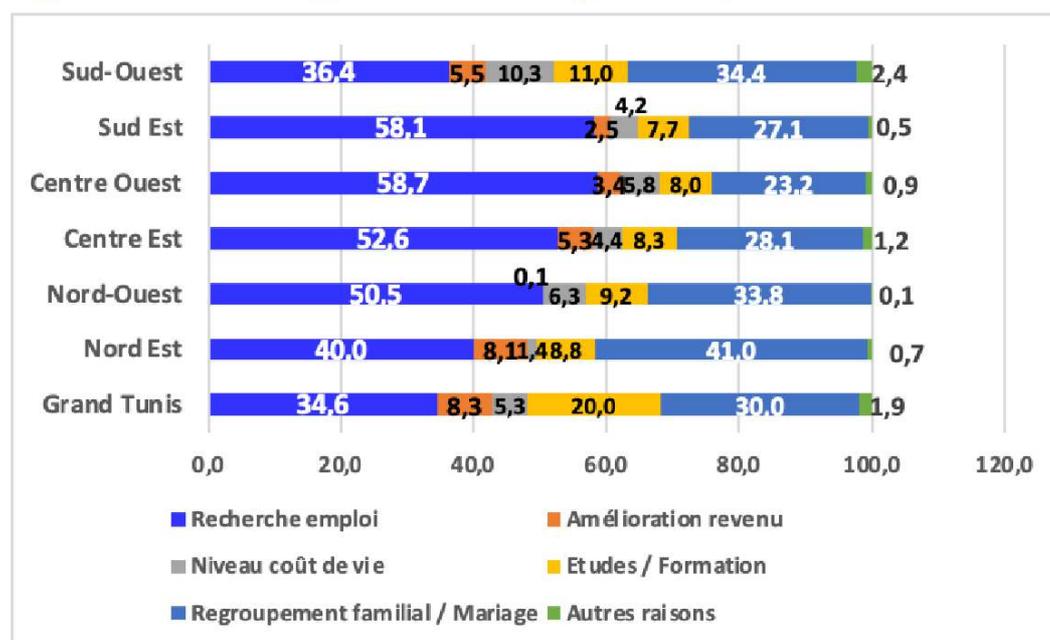
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Total
Recherche emploi	54,4	22,9	35,5	35,9	45,0
Regroupement familial - Mariage	16,7	68,1	34,3	25,3	32,0
Etudes – Formation	16,3	0,7	0,0	0,0	11,5
Amélioration des conditions de vie et de revenus	11,4	7,7	29,7	27,1	10,3
Autres raisons	1,3	0,7	0,5	11,8	1,1
Total	100	100	100	100	100

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

3.4 Raisons de migration selon les régions de départ

Les raisons liées à l’emploi (recherche, offres ou opportunités) priment dans toutes les régions, mais elles sont plus prononcées dans le Sud-Est et le Centre-Ouest (presque 6 migrants sur 10 pour chaque région) (Figure 9).

Figure 9 Raisons de migration selon les régions de départ



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Les migrants du Sud-Ouest partent pour deux raisons principales : la recherche d’emploi (36,5%) et le regroupement familial (34,4%), l’un des plus forts taux enregistrés après celui du Nord-Est (41%). La migration pour regroupement familial reste faible (moins que la moyenne générale) dans trois régions : Le Centre-Ouest (23,2%) ; le Sud-Est (27,1%) et le Centre-Est (28,1%).

20% des migrants originaire du Grand Tunis sont partis pour faire des études à l'étranger. C'est le taux le plus élevé par rapport aux autres régions. Cette région économiquement favorisée par rapport aux autres régions, se caractérise également par un taux d'instruction élevé. Avec ceux de Grand Tunis, les migrants du Sud-Ouest (11%) sont les seuls pour qui le taux de départ pour raison d'étude est supérieur ou égale à la moyenne. Si ceci se comprend pour Tunis, il est étonnant que des régions favorisées comme la capitale, telle que le Centre Est (Le Sahel et la région de Sfax), connues pour avoir de hauts niveaux de scolarité, ne soient pas mieux représentées dans ces résultats. Sfax, Sousse et Monastir enregistrent souvent les meilleurs taux de réussite au Bac. Il est toutefois possible que les régions littorales soient la destination d'une partie des bacheliers des régions intérieures pour y faire leurs études supérieures ou celles des diplômés du Supérieur des régions intérieures qui vont chercher de meilleures opportunités d'emploi dans les régions littorales, y travaillent puis les quittent dans le cadre de la coopération technique, ou de manière générale par les circuits de la migration non organisée

3.5 Raisons de migration en fonction des périodes de départ: récurrence de la recherche d'emploi, recul du regroupement familial et montée de la migration pour études

Depuis 1956 jusqu'à aujourd'hui, les raisons de migrer à l'étranger sont la recherche d'un emploi, puis l'accompagnement de la famille (Tableau 7). Cependant, le pourcentage de migrants partis pour poursuivre leurs études à l'étranger a augmenté ces dernières années : de 6% entre 1956-1990 à 17,9% entre 2015-2020.

Tableau 7 Raisons et période de départ

	1956-1990	1991-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014	2015-2020	Total
Recherche d'emploi	45,6	40,1	42,3	41,1	50	45,9	45,1
Amélioration des conditions de vie et de revenu	9,3	14,5	7,9	9,7	9,4	11,4	10,4
Études / formation	6,1	7,3	6,3	9,1	12,9	17,9	11,6
Regroupement familial	37,3	36,1	42,8	39,9	27,2	23,3	31,9
Autres raisons	1,7	2,1	0,7	0,1	0,6	1,5	1,1
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Le taux du regroupement familial a au contraire reculé à un niveau historique pour descendre à 23,3% en 2015-2020 après avoir atteint 43% dans la période 2000-2004, alors qu'il était de l'ordre de 36-37% durant les quatre décennies 1960-2000. Ceci est certainement dû à une conjugaison de facteurs, tel le caractère récent de la migration de la majorité des migrants (la moitié sont partis durant la dernière décennie (2010-2020)), leur jeunesse et, peut-être, aussi en raison du durcissement des conditions du regroupement familial par les pays d'accueil.

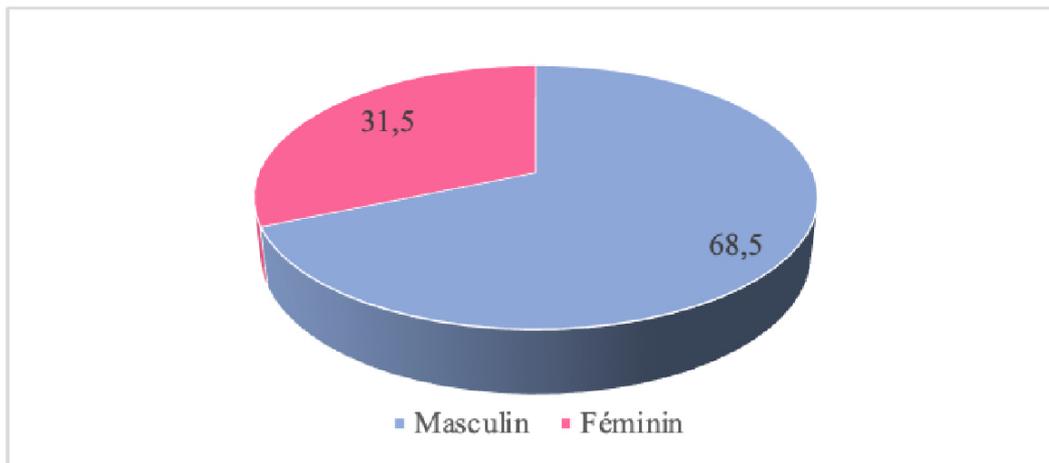
Section IV. Les profil ssociodémogra- phiques des migrants actuels

4.1 Le poids des femmes reste faible

La migration tunisienne reste dominée par les hommes qui représentent une moyenne de 60 à 70%, avec des différences sensibles selon les sources, selon la période de migration et selon les pays.

Selon l'enquête Tunisia HIMS, les 566 000 migrants actuels se répartissent entre 388 000 hommes et 178 000 femmes, soit respectivement 68.5% et 31.5% du total (Enquête Tunisia HIMS) (Figure 10).

Figure 10 Répartition des migrants actuels par sexe



Source: INS, Tunisia HIMS, 2021

Le tableau suivant (8) montre que les écarts entre les taux par sexe sont faibles, sauf dans quelques pays où les écarts sont plus importants. Les hommes sont par exemple plus nombreux en Italie (75,9%) que les femmes (24,1%). En France l'écart est léger (1,1 point au profit des femmes (53,3%) contre 52,2% pour les hommes). La présence des femmes est plus prononcée que celle des hommes en Belgique (56,4% contre 43,6%) et dans les pays du Golfe (65,2% contre 34,8%)

Tableau 8 Répartition des migrants actuels par pays de migration et sexe

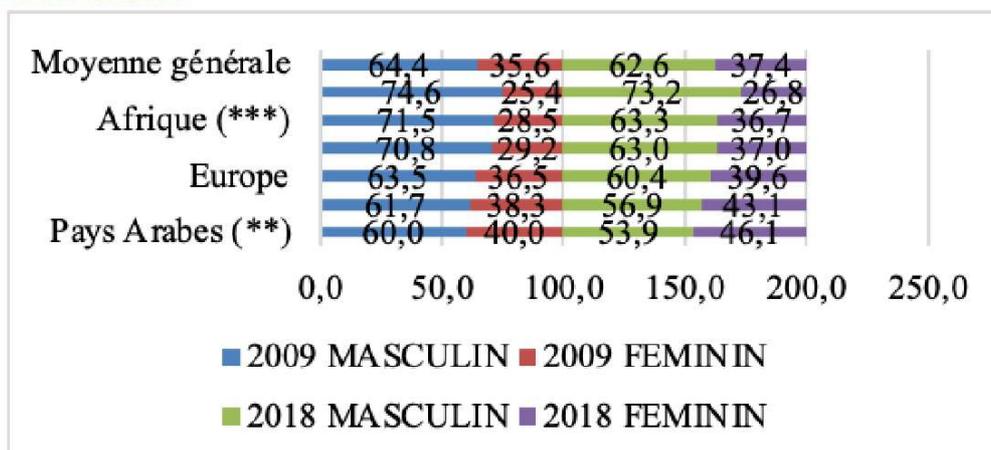
	Masculin	Féminin	Total
France	68,1	31,9	100
Italie	75,9	24,1	100
Allemagne	69,6	30,4	100
Belgique	56,4	43,6	100
Autres pays Européens	64,0	36,0	100
Libye	77,7	22,3	100
Pays du Golf	65,2	34,8	100
Canada & USA	71,1	28,9	100
Autres	60,0	40,0	100
Total	68,5	31,5	100

Source: INS, Tunisia HIMS, 2021

Les données extraites de la base de données « *Jelia* » du MAEMTE/OTE montrent que le taux des hommes est plus élevé. Le nombre des hommes atteint presque 900 000 (892 279) en 2018, contre 532 028 femmes soit des taux de, respectivement, 62,6% 37,4%. L'écart entre les deux sexes est beaucoup plus prononcé dans l'enquête Tunisia HIMS (68.5% d'hommes et 31.5% de femmes).

Le taux des femmes a légèrement augmenté de 35,6% en 2009 à 37,4 en 2018 (Figure 11). Ce dernier taux est de 5,9 points supérieurs au taux de l'enquête Tunisia-HIMS, tout en rappelant que les populations ne sont pas les mêmes.

Figure 11 Répartition (en %) géographique des TRE par sexe et grandes régions en 2009 et 2018

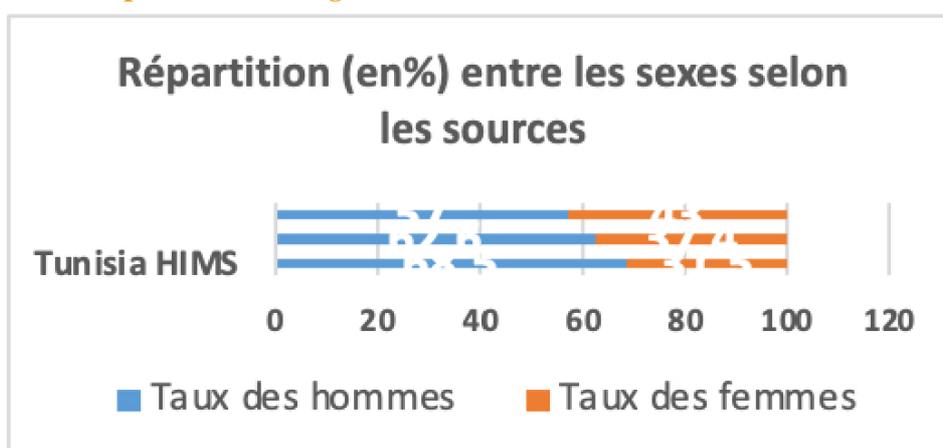


Source : DGAC/ MAE & OTE

La base de données de l’OTE permet aussi d’avoir des informations agrégées sur les taux des femmes par rapport à ceux des hommes, selon les pays et les grandes régions d’immigration des Tunisiens. Si l’on prend en compte les grandes zones d’immigration, le taux le plus élevé (46,1%) a été enregistré en 2018 dans le Golfe essentiellement (MAE/OTE, 2019), et le plus bas au Maghreb (25 à 26%) à cause de la prédominance de la migration masculine en Algérie et en Libye (données de 2009 pour ce dernier pays). Le taux européen tourne autour de 40% alors qu’il est plus élevé en Amérique du Nord (43,1%) surtout. Mais la part des femmes s’est renforcée de trois points en Europe et de cinq points aux Amériques entre 2009 et 2018.

L’étude de l’OCDE situe le taux des femmes tunisiennes émigrées à 43% du total soit un niveau supérieur aux taux avancés par les deux autres sources tunisiennes (Tunisia HIMS et OTE) OCDE (Figure 12).

Figure 12 Répartition des migrants actuels entre les deux sexes selon les sources



Sources: OCDE; MAEMTE/OTE & INS, Tunisia HIMS

Toutefois, le taux des femmes tunisiennes immigrés dans les pays de l’OCDE demeure l’un des taux les plus faibles enregistrés parmi les autres grandes communautés immigrées dans l’OCDE où le taux moyen des femmes s’élève à 52% (OCDE, 2018).

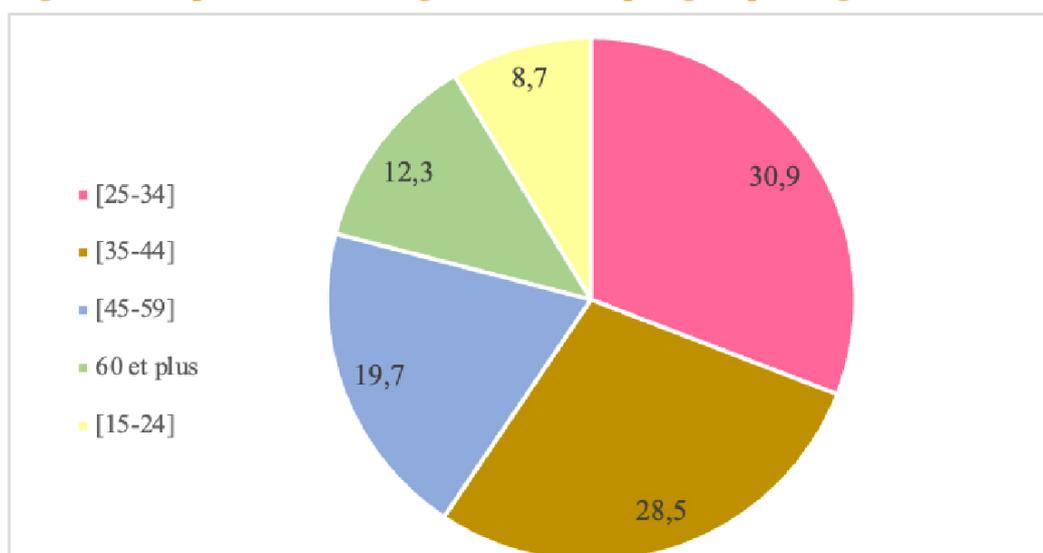
Au niveau des pays, l'étude de l'OCDE montre que les femmes sont moins nombreuses en Italie (37%) et encore moins en Allemagne (33%), ce qui correspond bien, en tendances, aux données de l'enquête Tunisia-HIMS ainsi qu'à celles de l'étude sur les migrants tunisiens en Italie d'où il ressort que le taux des femmes est de 38% (PONTES, 2020), un taux qui correspond à celui avancé dans l'étude de l'OCDE, malgré la différence dans la méthodologie d'enquête des deux sources.

4.2 La structure d'âge des migrants: une population à dominante jeune mais avec une tendance au vieillissement

Plus de la moitié (56.4%) des migrants actuels sont âgés de 25 et 44 ans, soit un effectif de 319 224 migrants (INS, Tunisia HIMS, 2021)

Les migrants actuels âgés de 25 à 34 ans (Figure 13) comptent 174 842 personnes et représentent 30.9 % du total des migrants. Ils sont suivis par les migrants de la tranche d'âge 35-44 ans comptent 144 330 personnes et représentent 25.5% du total des migrants.

Figure 13 Répartition des migrants actuels par groupe d'âge



Source: INS, Tunisia HIMS, 2021

L'âge moyen actuel des émigrés est de 41 ans. L'âge moyen au moment de l'émigration est de 27 ans. Ceci confirme l'idée que l'émigration touche particulièrement les jeunes, étant donné que les jeunes sont en capacité à se déplacer plus facilement pour mieux tirer profit des opportunités économiques.

4.3 Pays d'installation et groupes d'âge

Une lecture de la répartition des migrants actuels par pays et par groupes d'âge montre que 59,4% des migrants ont entre 25 et 44 ans comme moyenne générale, avec toutefois des écarts très larges selon les pays (Tableau 9).

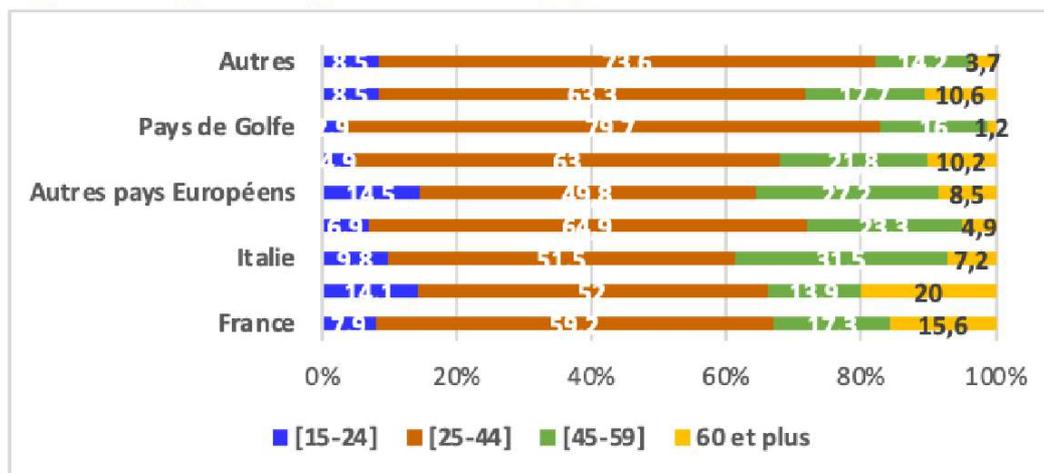
Tableau 9 Pays de migration et groupe d'âge

	[15-24]	[25-34]	[35-44]	[45-59]	60 et plus	Total
France	7,9	31,1	28,1	17,3	15,6	100
Allemagne	14,1	29,4	22,6	13,9	20,0	100
Italie	9,8	21,2	30,3	31,5	7,2	100
Belgique	6,9	49,7	15,2	23,3	4,9	100
Autres pays Européens	14,5	26,5	23,3	27,2	8,5	100
Libye	4,9	21,7	41,3	21,8	10,2	100
Pays de Golfe	2,9	43,8	35,9	16,0	1,2	100
Canada & USA	8,5	22,8	40,5	17,7	10,6	100
Autres	8,5	50,1	23,5	14,2	3,7	100
Total	8,7	30,9	28,5	19,7	12,3	100

Source: INS, Enquête Tunisia HIMS, 2021

En effet, Huit migrants sur 10 (79,7%) parmi ceux qui sont installés dans le Golfe sont âgés de 25 à 44 ans, suivi par la Belgique (65%), l'Amérique du Nord (63,3%), puis la Libye (63%) (Figure 14). Les autres pays européens et, parmi eux les principales destinations des Tunisiens (France, Italie et Allemagne), se situent dans une fourchette allant de 50 à 60%. L'Allemagne (20%) et la France (15,6%) enregistrent le taux le plus élevé de troisième âge (60 ans et plus) parmi les migrants Tunisiens. Enfin 31,5% des migrants en Italie sont âgés de 45 à 59 ans, soit le taux le plus élevé pour cette tranche d'âge pour l'ensemble des migrants actuels.

Figure 14 Age des migrants selon les pays d'installation



Source : INS, 2021

L'importance de la tranche d'âge 25-44 ans dépend des pays et la période de migration. En Libye, il s'agit d'une migration qui touchait plutôt les travailleurs adultes peu qualifiés des régions intérieures. Le profil des migrants dans le pays du Golfe est dominé par des personnes qui ont déjà eu leurs diplômes et même une expérience professionnelle avant de s'installer dans cette région. Leur migration est récente, tout comme les Tunisiens immigrés en Amérique du Nord. Partis, pour la majorité d'entre eux, tout au long des deux dernières décennies, à un âge qui devait situer entre 25 et 30 ans, il est évident qu'ils soient bien représentés en 2020 dans la tranche d'âge 25-44 ans. L'importance de la population de troisième âge en Allemagne est liée à l'ancienneté de la migration (décennie 1960-1970) dans ces deux pays classiques d'immigration. La migration familiale et celle des étudiants contribuent de leur côté à renforcer le taux des 15-24 ans. Si les données de l'enquête nationale et de l'étude de l'OCDE couvraient la tranche des moins de 15 ans, le poids des différentes classes d'âge aurait été différents.

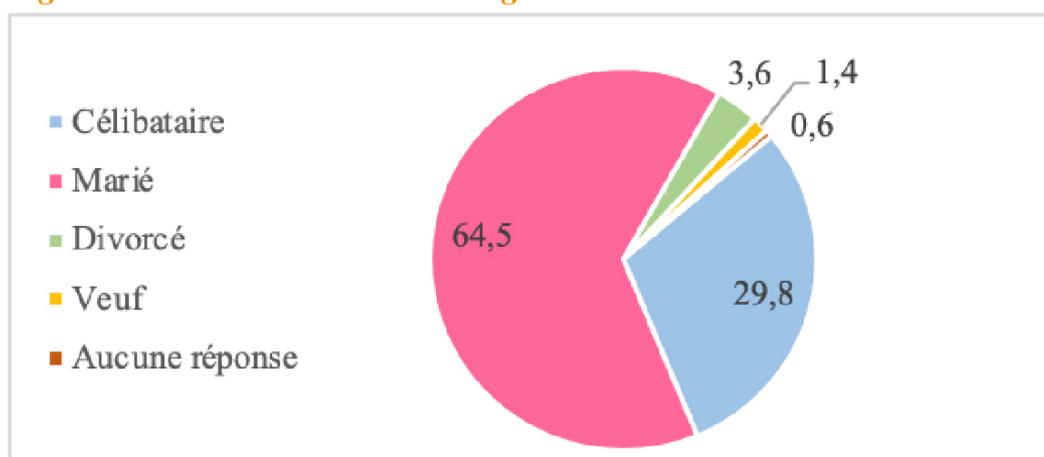
De son côté, l'OCDE estime que $\frac{3}{4}$ des Tunisiens âgés de 15 et plus sont d'âge actif (15 à 64 ans), dont près de la moitié ($\frac{1}{2}$) sont âgés de 25 à 44 ans, ce qui correspond, globalement, aux résultats de l'enquête HIMS.

Malgré la prédominance des jeunes, le vieillissement commence à gagner cette population, avec la baisse de la part des personnes actives. La part des émigrés tunisiens âgés de 65 ans et plus est ainsi passée de 19 % à 24 % en 15 ans (2001-2016) (OCDE, 2018).

4.4 Les caractéristiques matrimoniales

Les migrants mariés, au nombre de 365 000 personnes, sont de l'ordre des 2/3 (64,5%) du nombre total des migrants en 2020, alors que les célibataires (16 8855 personnes) représentent 30%. 5% était veufs ou divorcés et 30% célibataires (Figure 15).

Figure 15 Etat matrimonial des migrants



Source : INS, Tunisia-HIMS, 2021

4.5 Etat matrimonial selon les pays d'installation

Le taux des migrants mariés installés en Europe sont très proches de la moyenne générale (Tableau 10), avec de légères différences. L'Italie enregistre le taux le plus élevé (69,1%), suivie par la France (65,5%) puis l'Allemagne (62%). Toutefois le taux des mariés est plus faible (58 à 60%) en Libye, dans les pays du Golfe et en Amérique. A noter que le taux des migrants divorcés (14,1%) en Amérique du Nord est presque 4 fois supérieur à la moyenne.

Tableau 10 Etat matrimonial et pays d'immigration

	France	Italie	Allemagne	Autres pays Européens	Libye	Pays du Golfe	Canada & USA	Autres	Total
Célibataires	28,8	25,8	32,9	28,5	37,6	36,8	26,4	43,5	29,8
Mariés	65,5	69,1	61,9	64,4	58,7	59,6	59,5	56,2	64,5
Divorcés	3,0	3,5	4,0	5,2	0,3	2,9	14,1	0,3	3,7
Veufs	2,1	0,6	1,1	1,1	1,2	0,1	0,0	0,0	1,4
Aucune réponse	0,6	1,1	0,1	0,8	2,2	0,5	0,0	0,0	0,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: INS, Tunisia HIMS, 2021

Les mariages mixtes (conjoint tunisien/conjoint étranger) représentent 21,7% des mariés, soit 78 000 couples (Tableau 11).

Tableau 11 Nationalités des conjoints

Nationalités	Tunisienne	Étrangère	Total
Effectif	282318	78341	360659
% du total	78,3%	21,7%	100%

Source: INS, Tunisia HIMS, 2021

4.6 Migration familiale: lieu de naissance des enfants des migrants

Dans le cadre de l'enquête, les migrants actuels ont été interrogés sur le lieu de naissance de leurs enfants (Tableau 12). Cet indicateur permet de comprendre le mode de recomposition des familles avant et après l'émigration. 56% des migrants, avaient des enfants nés à l'étranger ou en Tunisie. En d'autres termes, 8,4% des mariés (qui représentent 64,4% du total) n'avaient pas d'enfants.

64% des migrants actuels qui ont des enfants ont déclaré qu'aucun de leurs enfants n'était né en Tunisie et 22 % avaient un ou deux de leurs enfants nés en Tunisie. En d'autres termes, un peu moins que les deux tiers des migrants ont eu des enfants après l'émigration. Au total, 35,5% des migrants (soit 112 286 personnes) déclarent avoir eu leurs enfants en Tunisie, contre 64,5% (soit 203 794 personnes) qui déclarent n'avoir pas d'enfants nés en Tunisie, c'est-à-dire avant leur départ.

Tableau 12 Nombre d'enfants nés en Tunisie

	0 enfants	[1-2] enfants	3 enfants	4 enfants et plus	Total
Effectif	203794	71454	21924	18908	316080
% du total	64,5%	22,6%	6,9%	6,0%	100

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Un peu moins des $\frac{3}{4}$ (73,9%) des migrants ont des enfants nés à l'étranger, dont 44,6% ont entre 1 et 2 enfants et 16,4 en ont trois (Tableau 13). Un peu plus du quart (26,1%) n'ont pas d'enfants nés à l'étranger.

Tableau 13 Nombre d'enfants nés à l'étranger

	0 enfants	[1-2] enfants	3 enfants	4 enfants et plus	Total
Effectif	82365	140840	51901	40880	316082
% du total	26,1%	44,6%	16,4%	12,9%	100

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Section V: Un niveau d'instruction plutôt faible dans les grands pays d'immigration

5.1 Les ordres de grandeur

La lecture de la répartition des migrants actuels, âgés de 15 ans et plus, selon le niveau d'instruction, fait ressortir un niveau général plutôt faible (Tableau 14). Presque les deux tiers (64,2%) ont un niveau inférieur au supérieur : 3,3% sont non instruits, 15,5% ont le niveau primaire, 34,5% ont le niveau secondaire et 6,6% ont obtenu un certificat ou un brevet professionnel.

Tableau 14 Niveau d'instruction des migrants actuels

Niveau d'instruction	Effectifs	%
Néant	18866	3,3
Primaire	88185	15,6
Secondaire	218858	38,7
Supérieur	195099	34,5
Professionnel	37152	6,6
Inconnu	7891	1,4
Total	566051	100

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

5.2 Niveau d'instruction selon la région départ: des écarts prononcés

Les niveaux d'instruction varient d'une région à l'autre (Tableau 15).

Dans six régions sur les sept que compte la Tunisie, le taux des migrants ayant le niveau d'éducation secondaire est le plus élevé, suivi du niveau du supérieur et dans une moindre proportion du niveau primaire. Seule la région du Grand Tunis fait exception avec 47,5% des migrants ayant un niveau d'éducation supérieur alors que 31,5% ont un niveau secondaire.

Les migrants du Centre Est sont les plus nombreux dans le niveau du primaire (23,2%) contre une moyenne nationale de 15,6 % alors que le taux du primaire descend à 6,7% dans le Sud-Ouest et 8,7% dans le Grand Tunis.

Les migrants originaires du Sud-Est, du Centre-Est et du Centre Ouest ont des taux élevés au secondaire (respectivement 57,5 ; 44,6 ; 42,0 %). Ceci est peut-être dû à la précocité des départs à partir de ces régions connues par l'ancienneté de la migration dans les années 60 et 70 du siècle dernier ce qui a permis la consolidation des communautés originaires de ces régions leur permettant d'accueillir plus tard (années 2000) des jeunes plus instruits.

Au niveau du Supérieur, si le taux général est légèrement supérieur au tiers (34,5%), les migrants qui ont ce niveau sont mieux représentés dans le Grand Tunis (47,5%), le Nord-Est (39,7%) et le Sud-Ouest (38,3%), alors que les migrants originaires de toutes les autres régions ont un taux du supérieur inférieur à la moyenne générale (34,5%). Les taux les plus faibles sont enregistrés auprès des migrants du Centre-Est et Ouest et du Sud-Est (20,7% pour ce dernier).

Tableau 15 Régions départ et niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Grand Tunis	Nord Est	Nord-Ouest	Centre Est	Centre-Ouest	Sud Est	Sud-Ouest	Total
Néant	4,0	2,8	8,1	3,2	4,6	1,5	3,0	3,3
Primaire	8,7	17,2	18,8	23,2	15,1	13,1	6,7	15,6
Secondaire	31,5	30,7	37,3	44,6	42,0	57,5	39,6	38,7
Supérieur	47,5	39,7	30,2	23,8	24,9	20,7	38,3	34,5
Professionnel	7,0	8,2	5,5	4,7	2,9	6,2	12,5	6,6
Inconnu	1,3	1,3	0,0	0,5	10,5	0,9	0,0	1,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Si l'on commence par les migrants ayant le niveau de l'enseignement supérieur (Tableau 16), les pays arabes du Golfe et l'Amérique du Nord enregistrent les taux les plus élevés (respectivement 57% et 74,4%) parmi les migrants Tunisiens. La France et surtout l'Italie enregistrent les taux les plus bas (respectivement 32,7% et 7,7%). Ces tendances sont confirmées par les résultats de l'étude de l'OCDE où 47% des émigrés de 15 et plus ont un niveau d'éducation inférieur ou égal au premier cycle de l'enseignement secondaire. En Italie, 70% des Tunisiens sont très peu éduqués (OCDE,

2018). Cette tendance est confirmée dans l'étude sur les migrants tunisiens en Italie (PONTES, 2020) d'où il ressort que 70% de ces migrants ont le niveau d'études primaires ou de collège (premier cycle des études secondaires), 22% ont le niveau du baccalauréat, et seulement 8% ont un diplôme supérieur.

19% des migrants actuels en Libye ont le niveau du supérieur, un taux 2,5 plus élevé que celui de leurs pairs d'Italie (7,7%). 35,5% des migrants actuels en Allemagne ont le niveau du supérieur, soit un taux très proche de la moyenne générale (34,5%)

Tableau 16 Niveau d'instruction et pays de migration

	France	Italie	Allemagne	Autres Pays Européens	Pays du Golfe	Canada & USA	Autres	Libye	Total
Néant	4,8	2,7	1,9	2,4	0,3	0,0	0,6	2,4	3,3
Primaire	17,0	28,1	13,4	10,8	3,0	0,6	2,2	24,3	15,6
Secondaire	38,6	53,9	41,2	38,8	25,9	20,0	23,8	34,7	38,7
Supérieur	32,7	7,7	35,3	39,3	57,0	74,4	65,4	19,0	34,5
Professionnel	5,7	5,2	7,0	7,2	12,2	4,8	7,3	17,4	6,6
Inconnu	1,2	2,4	1,2	1,5	1,6	0,2	0,6	2,1	1,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Pour ce qui est du primaire et du secondaire réunis, les migrants en France, en Italie et en Allemagne sont bien représentés à ces deux niveaux d'instruction, et sont par conséquent peu présents dans le Supérieur. Nous pouvons aller plus loin, en additionnant les taux d'instruction inférieurs au Supérieur pour retrouver l'Italie « en tête » où neuf migrants tunisiens sur dix (9/10) ont un niveau plus bas que le Supérieur, suivie par la France (2/3), l'Allemagne (63,5%) (Tableau 17). Inversement, les taux élevés des migrants ayant le niveau supérieur en Amérique du Nord et au Golfe fait que

les taux de faible instruction (moins que le supérieur) ne concernent que 25,4% des migrants tunisiens installés en Amériques du Nord et 41,4 % parmi les Tunisiens du Golfe.

Tableau 17 Niveau d'instruction inférieur au Supérieur dans les principaux pays d'installation des Tunisiens

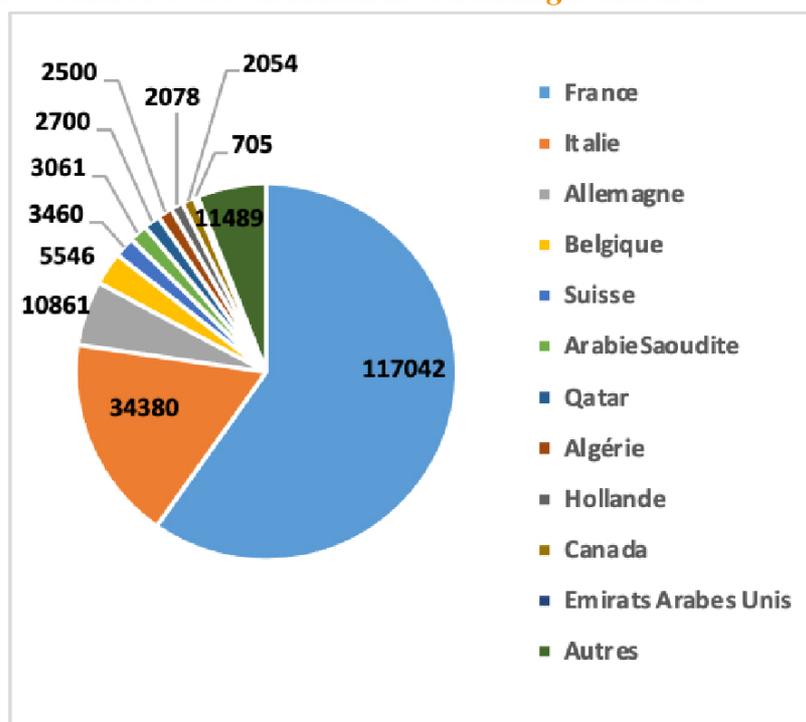
Niveau d'instruction Pays	Néant	Primaire	Secondaire	Professionnel	Total
Italie	2,7	28,1	53,9	5,2	89,9
France	4,8	17,0	38,6	5,7	66,1
Allemagne	1,9	13,4	41,2	7,0	63,5
Pays du Golfe	0,3	3,0	25,9	12,2	41,4
Amérique du Nord	0,0	0,6	20,0	4,8	25,4

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Combien avons-nous de jeunes qui poursuivent leurs études (élèves et étudiants) ?

Selon l'OTE, un peu moins de 200 000 (195 876) élèves tunisiens étaient inscrits à l'étranger en 2018 (Figure 16) ; 60% (soit 117 000 résident en France), 17,6% résident en Italie (soit 34 400), alors que l'Allemagne n'en compte que 5,5% (soit 10 861 élèves).

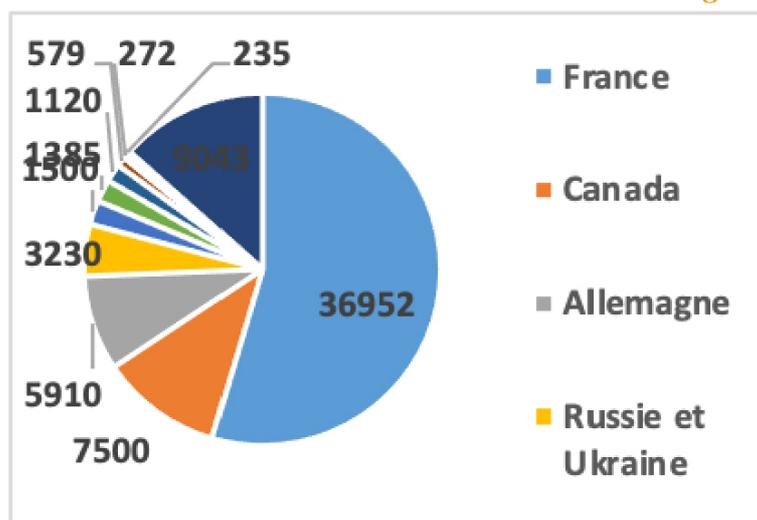
Figure 16 Nombre d'élèves tunisiens à l'étranger en 2018



Source : OTE, 2019

Quand aux étudiants inscrits à l'étranger en 2018, ils comptaient 67 726 personnes (Figure 17). La France en fixe 54,6%, soit près de 37 000 personnes, suivie par le Canada (11,1%), puis l'Allemagne (8,7%), La Russie et l'Ukraine (4,8%) puis les Etats Unis (2,2%). L'Amérique du Nord compte 9 000 étudiants, soit 13,3% du total.

Figure 17 Nombre des étudiants tunisiens inscrits à l'étranger en 2018



Source : OTE, 2019

Section VI: les Tunisiens binationaux: Spécificités et opportunités

Avec bientôt 500 000 binationaux, selon les données consulaires (MAEMTE/OTE), ou bientôt 200 000 sur la base des résultats de l'enquête Tunisia-HIMS, le poids numérique de cette catégorie des migrants tunisiens ne cesse de croître, d'où la nécessité de réfléchir à une meilleure approche permettant aux binationaux de jouer un meilleur rôle dans le rayonnement international de la Tunisie, la protection de ses intérêts et d'améliorer leur contribution à son développement interne.

6.1 Pourquoi la Tunisie devrait-elle mieux valoriser le rôle de ses citoyens binationaux?

Considérée comme un facteur d'intégration dans les sociétés d'accueil et comme une preuve de réussite du projet migratoire par les sociétés d'origine, la bi nationalité des TRE n'a pas cessé d'alimenter le débat public et les controverses, déjà avant 2011 et surtout depuis la révolution.

Le nombre des binationaux en général a explosé en Europe et en Amérique du Nord.

En Europe où résident 80% des TRE et 90% des Tunisiens binationaux, et surtout en France, où résident 70% des mêmes binationaux et 52 % des TRE en général, l'importance numérique, la croissance démographique et l'ancienneté de la migration ont renforcé le poids des nouvelles générations issues de l'immigration, pour qui les cas de double nationalité sont de plus en plus fréquents.

En effet, ces populations, nées dans les pays d'immigration de leurs parents, bénéficient du droit du sol qui leur permet d'acquérir automatiquement, dans certains cas, la nationalité du pays de leur naissance (PERRIN, 2019). Les codes de la nationalité de ces pays européens reposent depuis les années 1990, et surtout les années 2000, sur un droit de la nationalité mixte qui associe le droit du sol et le droit du sang, et permet aux Etats de protéger leur souveraineté, tout en prenant en considération les mutations démographiques et sociales de leurs communautés immigrées (Ibid.).

La majorité des binationaux sont issus des nouvelles générations de l'immigration.

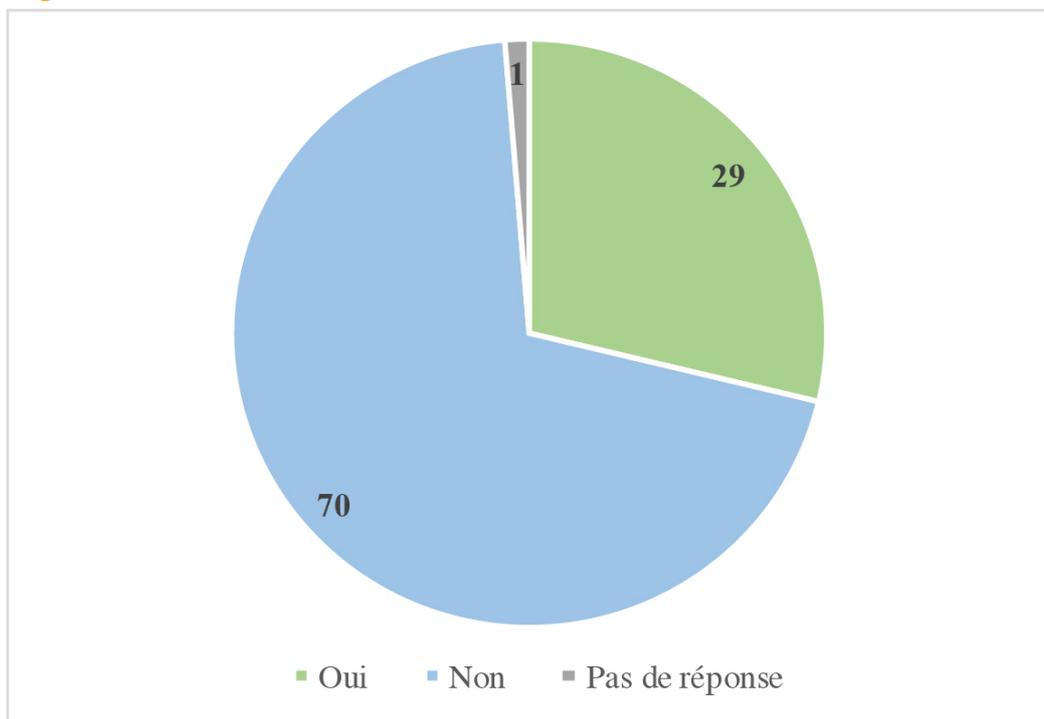
Avoir une deuxième nationalité dans les pays d'accueil à l'étranger est consacré dans les textes juridiques dans les constitutions successives (1959, 2014 et 2022) jusqu'aux réglementations ordinaires. Il est généralement admis que la double nationalité constitue un avantage aux mains des migrants tunisiens à l'étranger: c'est un indicateur d'intégration dans les sociétés d'accueil et une preuve de réussite du projet migratoire telle que considérée à partir de la Tunisie.

Du côté du pays d'origine, l'acquisition de la nationalité des pays d'accueil assure une meilleure intégration socio-économique des Tunisiens dans ces pays et leur procure des revenus réguliers dont une partie alimentera les transferts financiers vers la Tunisie permettant ainsi de contribuer au soulagement de la balance des paiements. Beaucoup de binationaux sont aussi porteurs de projets et d'investissements en Tunisie et surtout dans leurs régions d'origine où résident leurs familles. La double nationalité, comme la carte de séjour, permet aussi de circuler librement entre les pays d'origine et les pays d'installation.

6.2 Moins d'un tiers des migrants actuels ont une nationalité autre que la tunisienne.

Sept migrants sur dix (7/10) déclarent ne pas avoir de double nationalité (INS, 2021) (Figure18). Sur 566 000 migrants, 162672 sont donc binationaux. Ce taux (29%) correspond presque à celui collecté par les sources consulaires dans la base de données par l'OTE (30,5%).

Figure 18 Binationnalité



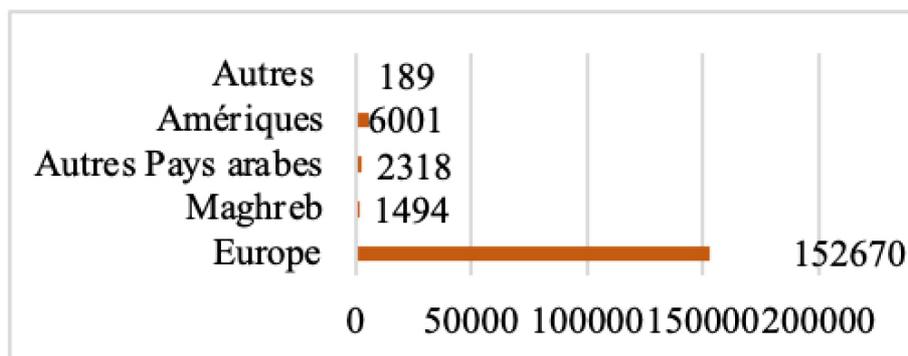
Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

L'analyse de la bi nationalité chez les migrants actuels montre que 29% des migrants actuels possèdent une deuxième nationalité. En effet, l'émigration à l'étranger est assez récente par son ampleur. En 1954, le nombre des tunisiens qui vivaient ou travaillaient à l'étranger ne dépassait pas 20 000 personnes. (Source : Office des tunisiens à l'étranger).

6.3 La répartition géographique des Tunisiens binationaux: plus de 9 sur 10 sont en Europe.

Plus de neuf binationaux sur 10 (94%), soit 152670 migrants, sont installés en Europe (Figure 19). Avec moins de 6000 personnes, l'Amérique du Nord pèse peu dans ces effectifs (3,7%) et tous les pays arabes réunis ne dépassent pas 2,3% du total

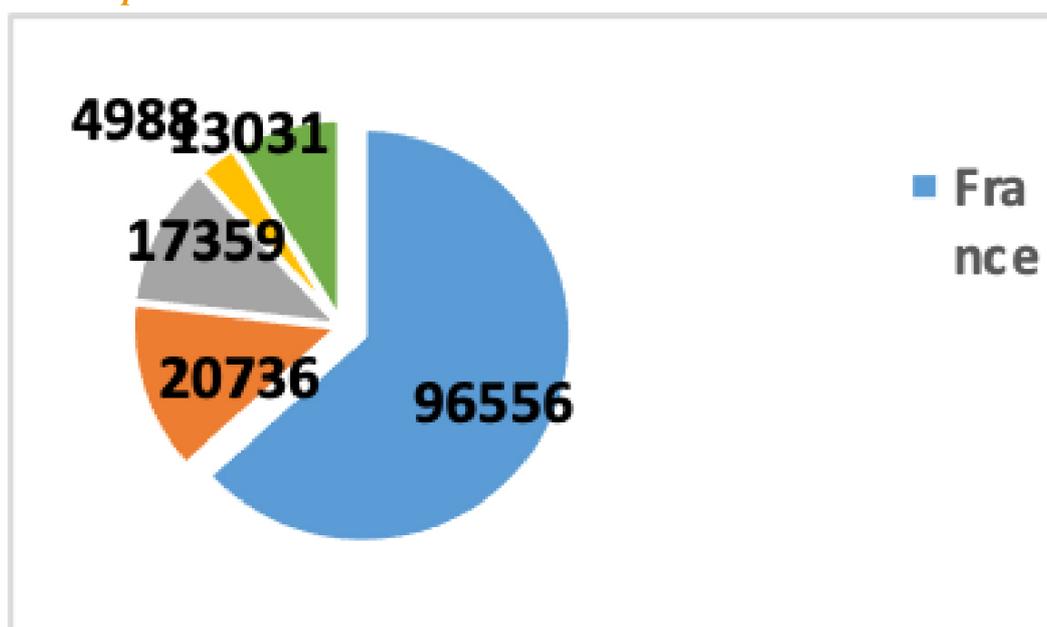
Figure 19 Répartition des binationaux selon les grandes régions dans le monde



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Un focus sur l’Europe où sont installés 85% des migrants actuels et 94% des binationaux permet d’identifier les trois premiers pays d’Europe des Tunisiens binationaux (Figure 20). Avec un peu moins de 100 000 binationaux tunisiens, la France occupe le premier rang européen et fixe 63,2% parmi eux. Elle est suivie par l’Allemagne (13,6%) et l’Italie (11,4%). Les 3 pays du Benelux fixent 5 000 binatioanux (3,3%). Le reste (8,5%) sont répartis entre 13 autres pays européens.

Figure 20 Répartition des binationaux dans les grands pays d’installation en Europe



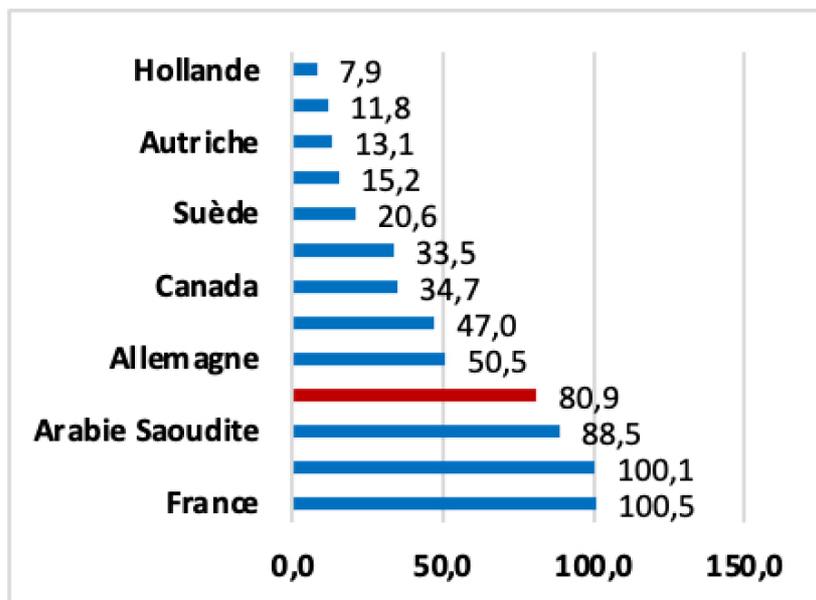
Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

6.4 Les données consulaires : Le nombre des Tunisiens binationaux a presque doublé en moins de 10 ans.

Selon l'OTE, 434241 binationaux ont été dénombrés en 2018, soit 30,5% des 1 424 307 TRE recensés dans la même année. Ce taux est quasiment le même que laissent entrevoir les résultats de l'enquête Tunisia HIMS

Le nombre des binationaux est passé de 240 000 en 2010 à 434 241 en 2018 soit une augmentation de 80,4% en 9 ans (Figure 21).

Figure 21 Taux de croissance globale des Tunisiens binationaux entre 2010 et 2018



Source : OTE, 2019

En se basant sur le poids numérique des pays d'installation des TRE, les plus fortes augmentations ont été enregistrées en France (+100,5%), en Allemagne (+50,5%), en Belgique (+47%), au Canada (+34,7%), aux Etats-Unis (+33,5%). L'Italie (+15,2%) et les Pays bas (7,9%) ont enregistré les taux d'augmentation les plus faibles parmi les pays européens.

Dans le monde arabe, bien que les effectifs soient beaucoup moins importants, l'Algérie et l'Arabie saoudite ont enregistré de fortes hausses. Les Tunisiens binationaux en Algérie sont passés de 3 428 à 6 861 personnes, soit un doublement en 9 ans, alors qu'en Arabie Saoudite, même

si le nombre est éphémère (669 en 2018 contre 355 en 2010), l'augmentation a été de 88%.

6.5 Cartographie des Tunisiens binationaux dans le monde

Selon l'OTE, sur les 434241 binationaux dénombrés en 2018, neuf sur dix (93,6%) résident en Europe, 4% en Amérique du Nord et 2,4% dans les pays arabes (Maghreb et Proche Orient) (Figure 22).

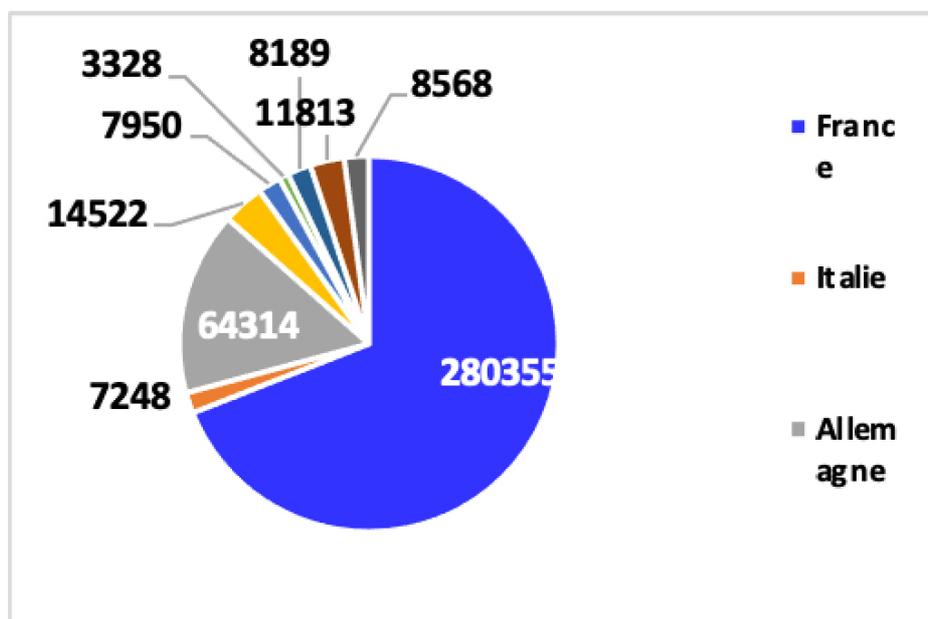
Figure 22 Répartitions des Tunisiens binationaux par grande région dans le monde

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

6.6 Cartographie des Tunisiens binationaux en Europe

En Europe même, avec 280 355, la France est le plus grand pays de présence des Tunisiens binationaux, ce qui représente 64,6% de l'ensemble des binationaux dans le monde, et 69% de ceux d'Europe (Figure 23) Elle est suivie par l'Allemagne (15,8%), la Belgique (3,6%), la Suisse (2,9%), les Pays-Bas et la Suède (2% chacun). 4,7% se répartissent dans le reste des pays européens.

Figure 23 Répartitions des Tunisiens binationaux entre les principaux pays d'Europe



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

6.7 Les profils démographiques et socio-économiques des binationaux

- **Répartition par sexe**

Sur l'ensemble des migrants actuels, la double nationalité est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes (Tableau 18).

En effet, 34,2% des femmes migrantes ont une double nationalité, alors que pour les hommes migrants 26,2% seulement sont des binationaux. Inversement, 72,5% des hommes migrants ont la nationalité tunisienne uniquement, contre 64,5% des femmes migrantes.

Tableau 18 Répartition des migrants actuels par genre et binationalité (%)

	Binationaux	Non binationaux	Total
Masculin	26,2	72,5	100
Féminin	34,2	64,5	100
Total	29	70	100

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

La répartition de binationaux par genre montre que 62.2% sont des hommes contre 37.4% des femmes, puisque les hommes migrants y restent majoritaires (Tableau 19).

Tableau 19 Répartition des migrants actuels par binationalité et genre (%)

	Masculin	Féminin	Total
Binationaux	62,6	37,4	100
Non binationaux	71,0	29,0	100
Total	68,4	31,6	100

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

- **Répartition des binationaux par groupe d'âge**

L'âge et l'ancienneté de la migration semblent jouer en faveur de la binationalité (Tableau 20). En effet, seulement 15,1% des jeunes entre 25 et 34 ans ont une double nationalité. 53,2% des binationaux sont âgés de 45 ans et plus, alors que 23,1% des migrants mono nationaux ont le même âge.

En d'autres termes, plus les migrants deviennent plus âgés, et ont une longue période dans le pays d'accueil, plus le taux de binationaux augmente.

Tableau 20 Age des binationaux (%)

	Binationaux	Non	Total
[15-24]	8,76	8,58	8,67
[25-34]	15,15	37,52	30,89
[35-44]	22,89	30,76	28,52
[45-59]	28,48	15,87	19,65
60 et plus	24,72	7,26	12,28
Total	100	100	100

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

- **Répartition des binationaux par région de départ en Tunisie: conforme à la répartition des migrants en général**

La répartition spatiale des binationaux selon leur région de résidence en Tunisie est semblable de répartition des migrants selon leur région d'origine (Figure 24). En effet, cette distribution est caractérisée par une forte concentration. Plus de trois quarts sont originaires de trois régions : le Nord-est (26,5%), le Grand Tunis (26,2%) et le Centre-Est (24,4%). En revanche, les trois régions de l'ouest du pays comptent un nombre très limité.

Figure 24 Régions départ des binationaux

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Section VII. Le mode de migration: migration légale et migration irrégulière

Dans l'enquête Tunisia-HIMS, les migrants actuels ont répondu à deux types de questions :

- Comment étaient-ils partis : de manière légale ou irrégulière ?
- Quelle est leur situation administrative (légale ou irrégulière) au moment de l'enquête ?

Nous présentons dans cette section les résultats approfondis de cette enquête au sujet de la migration légale pour ensuite la contextualiser par rapport aux flux légaux durant les dernières années selon les statistiques de l'ANETI et de l'OFII

Dans une deuxième partie de cette section, nous traitons de la migration irrégulière selon les résultats de l'enquête Tunisia-HIMS, en les articulant au contexte général de cette migration en Tunisie et aux dernières statistiques à ce sujet.

7.1 La migration légale selon Tunisia-HIMS

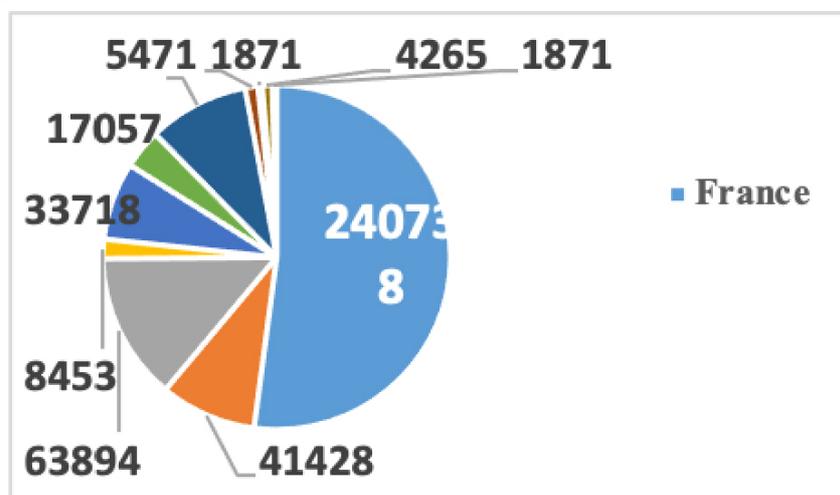
Les résultats de l'enquête nationale montrent que les migrants en situation régulière ou qui n'avaient pas besoin de visa lorsqu'ils ont migré comptent 462 215 personnes, soit 84,3% des migrants actuels. Les migrants en situation irrégulière comptent 76 010 personnes soit 14% du total (Figure 25).

388 231 migrants réguliers (soit 84% du total) sont installés en Europe.

240 738 migrants sont en France (52,1% du total), suivie de l'Italie (63 894, 13,8%), puis l'Allemagne (41428, soit 9%), puis la Belgique (8453 migrants), alors que le reste des pays d'Europe comptent 33 718 migrants, soit 7,3%.

Avec 43 449 migrants réguliers, les migrants dans les pays du Golfe représentent 9,4% du total des migrants réguliers.

Figure 25 Migrants légaux ou n'ayant pas eu besoin de visa selon les pays d'immigration



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

7.2 Les flux légaux : les tendances récentes

Quant aux flux légaux, des données fragmentaires, mais significatives, peuvent être récoltées auprès de sources aussi bien nationales qu'étrangères en vue d'avoir une idée sur les tendances des mouvements de départ à l'étranger. Du côté tunisien, les données de l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI) permettent de saisir une partie des données sur les flux.

Encadré 2. Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI).

1. L'ANETI est chargée du placement à l'international des travailleurs tunisiens Elle est associée aux services fournis aux migrants candidats au placement l'international: exonération du timbre de voyage; contrôle de la régularité du contrat de travail qui reçoit une sorte de visa de validation de l'ANET (détection des abus, clauses du contrat, si la rémunération est descente et vérification si le contrat répond aux normes), documents pour faciliter le voyage...
2. L'ANETI place les chercheurs d'emploi inscrits à l'ANETI (bureau d'emploi). Pour le moment les placements sont limités aux domaines de l'agriculture, des métiers de l'industrie et de l'hôtellerie (migration circulaire: hôtellerie & agriculture). La France et l'Italie sont les principaux pays de placement. Les Organisations professionnelles sont les vis-à-vis (telle que la FNSEA en France) sont les principaux interlocuteurs de l'ANETI dans les pays de destination
3. L'ANETI organise des sessions de reconversion des diplômés chômeurs de longue durée. Elle essaye de négocier avec les partenaires des accords gagnants-gagnants: qu'ils prennent un quota (%) des candidats qui ont peu de chance de partir de manière légale, à travers les circuits officiels, contre les compétences que ces partenaires recrutent directement ou accueillent sans passer par les organismes tunisiens.

En dix ans (2009-2018), l'ANETI a placé 36 619 travailleurs à l'étranger, dont 68,2% des permanents et 31,5% des saisonniers (Tableau 21). Le nombre des permanents a plus que doublé entre 2015 et 2018, passant de 1 911 à 4 003 travailleurs.

Tableau 21 Evolution des contrats de travail selon la nature (2009-2018)

Année	Permanents	Saisonniers	Contrats jeunes	Ensemble
2009	992	1320	-	2312
2010	1478	1038	-	2516
2011	1599	999	-	2598
2012	2004	994	-	2998
2013	1976	824	-	2800
2014	1662	796	39	2458
2015	1911	832	15	2758
2016	2784	906	23	3713
2017	3150	999	53	4202
2018	4003	1175	86	5264
Total	21559	9883	216	31619
%	68,2	31,3	0,7	100

Source: ANETI

En 2018, sur les 5 264 travailleurs placés par l'Agence, la France en a accueilli 70%. Deux tiers (66,9%) étaient des permanents, contre 30,7% de saisonniers et 2,3% de jeunes professionnels (Tableau 22). La part de l'Arabie Saoudite était de 25%, tous des permanents.

Tableau 22 Répartitions par pays d'accueil des placements à l'international

Pays	Nombre	%
France	3676	69,8
Arabie Saoudite	1310	24,9
Autres pays du Golfe	231	4,4
Italie	47	0,9
Total	5264	100

Source : ANETI& OTE

Nous présentons dans le paragraphe suivant les données disponibles auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), rattaché à l'Ambassade de France en Tunisie qui publie régulièrement les statistiques des admissions des Tunisiens en France au titre des « Flux migratoires économiques » et pour « Motif familial ».

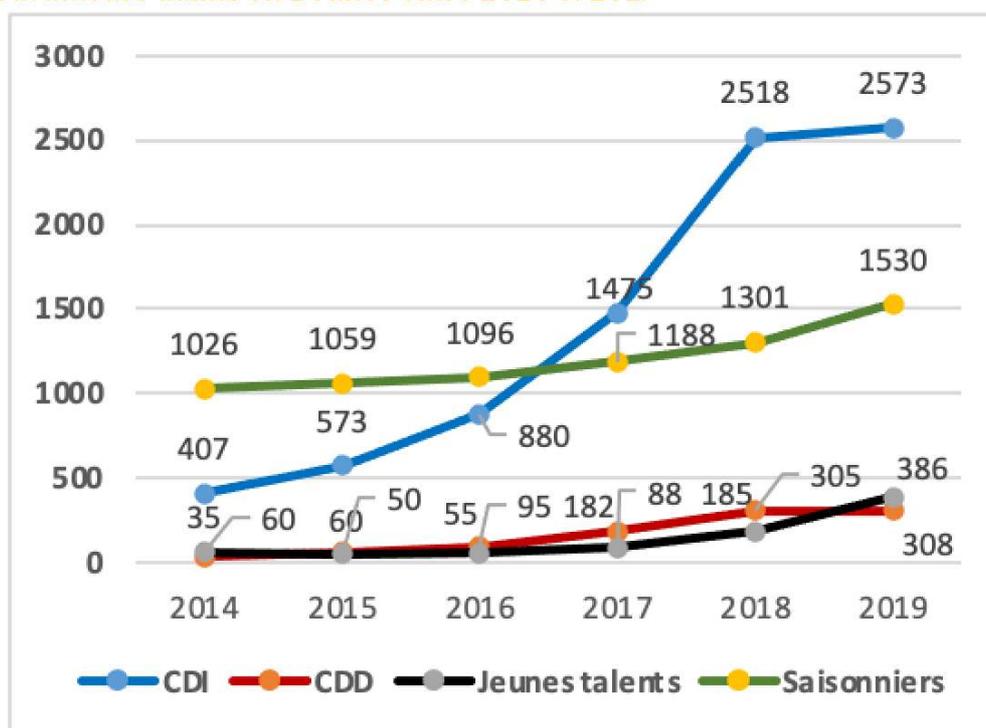
Nous présentons ces données françaises car elles émanent d'un pays qui abrite plus que la moitié de la diaspora tunisienne à l'étranger, selon toutes les enquêtes et les études (Tunisia-HIMS, MAEMTE/OTE et

l'OCDE). Nous avons mentionné ci-dessus que la France représente 70% des effectifs des placements des Tunisiens à l'étranger par l'ANETI. D'un autre côté, la France a admis 70% de Tunisiens partis pour motif familial.

- **Flux migratoires économiques entre la Tunisie et la France**

En six ans (2014-2019), 17 435 Tunisiens ont été admis en France au titre de la migration économique⁵. Les nombre des admissions a plus que doublé entre 2016 et 2019 (+125,6 %), grâce, particulièrement, aux bénéficiaires des Contrats à Durée Indéterminée (CDI) dont le nombre a presque triplé, passant de 880 en 2016 à 2 573 CDI en 2019 (Figure 26). En 2019, 53,6% des admissions totales l'étaient sous le titre de CDI. 32% étaient des saisonniers et 6,4% des CDD.

Figure 26 Flux migratoires économiques entre la Tunisie et la France : Travailleurs admis en France entre 2014 et 2019



Source : OFII

⁵ Ce chiffre ne couvre pas le nombre des visas (ou passeports) « Talents » décernés directement par les services de l'ambassade de France en Tunisie

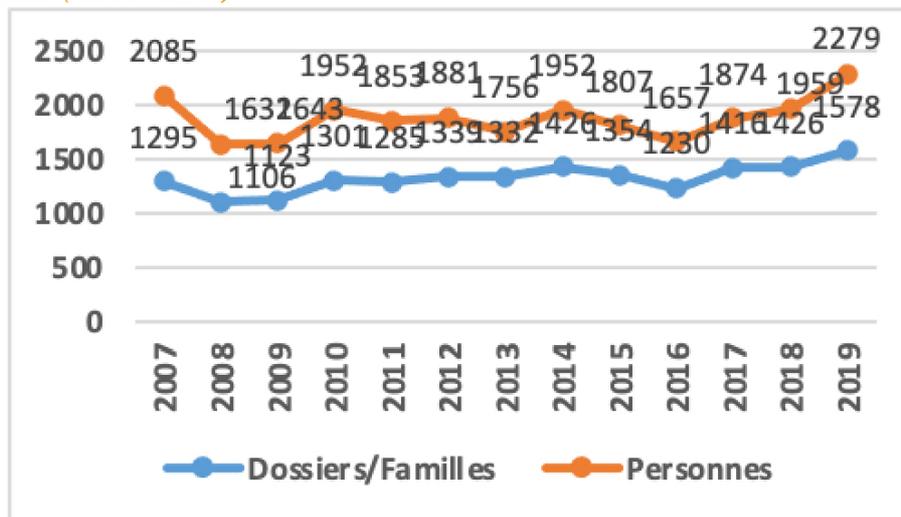
Les admissions au titre de « Motif familial » se divisent en deux sous-catégories:

- Le regroupement familial
- L'admission des conjoints de Français.

• **Le regroupement familial**

En 13 ans (2007-2019), les autorités françaises ont autorisé le regroupement de 17 211 familles de migrants tunisiens résidents réguliers en France (OFII, 2023). Le nombre de membres des familles ayant bénéficié de ces regroupements est de 24330, soit une moyenne théorique de 1,4 personne par famille (figure 27). 64,% des bénéficiaires sont des femmes, 32% des enfants et 4% des hommes. En d'autres termes, les couples bénéficiaires étaient très jeunes avec une moyenne de 0,4 enfants par conjoint regroupé.

Figure 27 Evolution du nombre d'admissions au titre du regroupement familial (2007-2019)



Source : OFII

Les régions d'origine des familles laissent voir une concentration dans le sud et le littoral. Les six gouvernorats du Sud tunisien occupent la première place (41% des familles en sont originaires), suivis des gouvernorats du littoral oriental (Nabeul, Sousse, Monastir, Mahdia, et Sfax) : 26%. Les gouvernorats de Bizerte, de Béja et du Grand Tunis représentent

23% du total. Sept gouvernorats restants (Zaghouan, Jendouba, le Kef, Siliana, Kasserine, Sidi Bouzid et Kairouan) ne représentent que les 10% restants des familles bénéficiaires du regroupement (Ibid).

- **L'admission de conjoints tunisiens de Français**

Après leur mariage en Tunisie, les conjoints tunisiens de ressortissants français peuvent bénéficier d'un visa de long séjour pour rejoindre leurs époux ou épouses en France.

Faut-il rappeler qu'une partie de ces ressortissants français sont des binationaux, c'est-à-dire de migrants descendants eux-mêmes de parents migrants tunisiens. En d'autres termes, ces mariages peuvent être qualifiés, du point de vue sociologique, comme étant des mariages communautaires ou endogames quand des liens familiaux de sang ou de parenté réunissent les deux conjoints.

En 3 ans (2017-2019), 10 811 conjoints tunisiens de Français ont bénéficié de cette procédure, soit une moyenne annuelle de 3 603 personnes (Ibid).

La base de données de l'OTE (OTE, 2022) permet d'avoir une vue d'ensemble sur les flux des Tunisiens pour motif familial entre 2010 et 2018. En 9 ans 51 179 Tunisiens sont admis à ce titre. 70% (soit 39 962 personnes) étaient conjoints tunisiens de ressortissants Français.

Sur un autre registre, notons enfin que 13 025 étudiants tunisiens poursuivent leurs études en France en 2022 (Campus France⁶, Tunisie, 2023)

La coopération technique, une autre catégorie de migration légale, est traitée ci-dessus, dans le paragraphe 2 de la section II.

⁶ Campus France Tunisie:
<https://www.tunisie.campusfrance.org/>

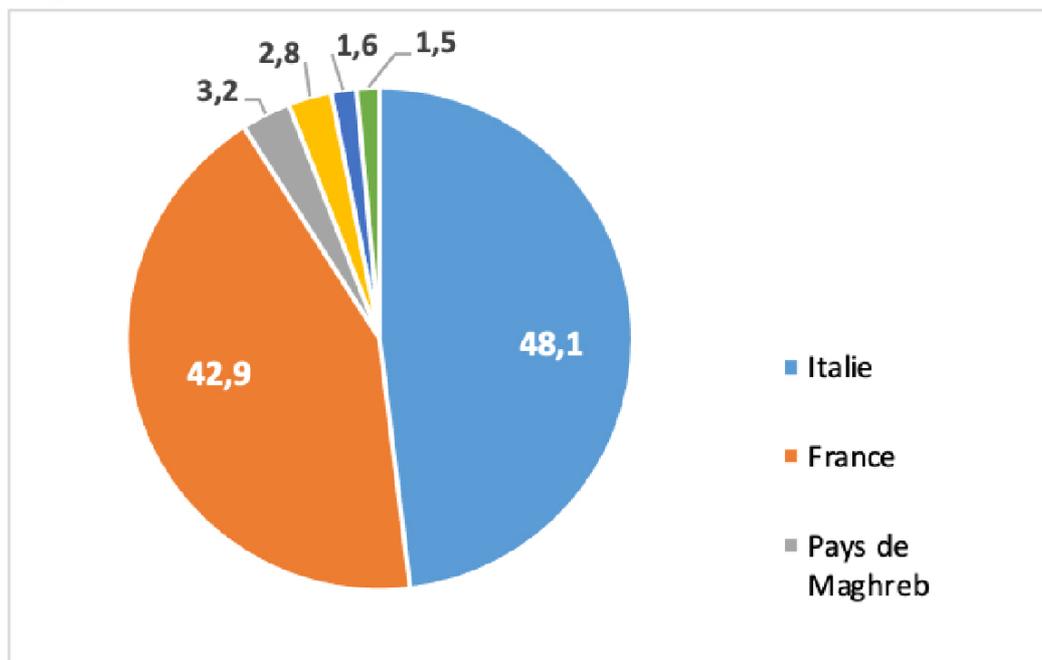
7.3 La migration irrégulière : l'Italie et la France sont les principales destinations des migrants en situation irrégulière

Par définition, la migration irrégulière est difficile à estimer bien qu'il y a consensus sur le caractère illicite de ce type de flux du point de vue des pays de départ, de transit et destination. L'OIM considère qu' « [...] il n'y a pas de définition universellement acceptée de la migration irrégulière. Dans la perspective du pays de destination, il s'agit de l'entrée, du séjour et du travail illégal dans le pays, impliquant que le migrant n'a pas les autorisations nécessaires ou les documents requis selon la loi d'immigration pour entrer, résider et travailler dans le pays en question. Dans la perspective du pays d'origine, l'irrégularité s'avère par exemple lorsqu'une personne franchit une frontière internationale sans un passeport ou document de voyage valide, ou ne remplit pas les exigences administratives pour quitter le pays [...] » (OIM, 2007)

- **La migration irrégulière selon l'enquête Tunisia-HIMS : distribution des migrants par pays d'accueil**

La répartition des migrants irréguliers par pays d'accueil montre qu'il existe deux destinations principales pour ces migrants, l'Italie (48% des 76 010 migrants s'étant déclarés irréguliers) et la France (43%) (Figure 28). Ces taux s'expliquent pour l'Italie par sa proximité géographique de la Tunisie (141 km séparent l'île italienne de Lampedusa des côtes tunisiennes les plus proches). Lampedusa étant la destination quasi unique des traversées maritimes à partir de la Tunisie. Une fois arrivés en Italie, une partie des migrants tunisiens repartent en France, surtout lorsqu'ils y sont accueillis par des proches ou des amis. L'autre partie reste en Italie lorsqu'ils ont moins d'opportunités de regagner d'autres pays en Europe. L'importance numérique de la communauté tunisienne en France explique la présence prononcée des irréguliers qui bénéficient de l'accueil et de l'aide des membres de leurs familles ou communautés locales installées en France.

Figure 28 Migrants actuels en situation irrégulière répartis (en %) selon les pays d'installation



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

- **Tendances actuelles de la migration irrégulière à partir de la Tunisie.**

En 14 ans (2009-2022), plus de 100 000 migrants irréguliers ont débarqué sur les côtes italiennes depuis la Tunisie (Source : Ministère de l'Intérieur. Italie) (Figure 29).

73 860 (soit 76%) avaient débarqué en 4 ans : 28 013 migrants en 2011, et 47 700 entre 2020 et 2022, soit une moyenne annuelle de 15 900 personnes en trois ans.

Figure 29 Nombre de migrants irréguliers débarqués sur les côtes italiennes en provenance de la Tunisie entre 2009 et 2022



Source: Ministère de l'Intérieur, Italie

Nous avons donc assisté à une accélération des débarquements à partir de 2020, année du déclenchement de la crise sanitaire du Covid-19.

Mais le nombre d'irréguliers ne se limite pas à celui des débarquements certifiés par les autorités italiennes.

A ce nombre, il faut ajouter celui des migrants interceptés par la sécurité tunisienne (65 440) en 2 ans et dix mois (1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2022)⁷(Figure 30). Ces migrants sont aussi bien des Tunisiens que des étrangers, subsahariens dans leur grande majorité. Le rapport entre les deux groupes tourne autour de 50/50 (les Tunisiens sont parfois à 55% contre 45% pour les étrangers, ou l'inverse (45% de Tunisiens contre 55% d'étrangers))

⁷ Les données sur les interceptions en novembre et décembre 2022 ne sont pas encore disponibles à la date de la restitution de cette étude.

En 2020, le nombre de migrants arrivés sur les côtes italiennes était proche de celui des interceptions dans les eaux territoriales tunisiennes et la zone SAR⁸ sous contrôle tunisien (12 883 arrivées contre 13 466 interceptions). En 2021 et 2022, les interceptions représentaient 62% des traversées, tandis que 38% des migrants ont réussi à débarquer en Italie. En trois ans (2020-2022), le nombre total de migrants irréguliers (débarquements et interceptions confondus) a atteint 113 140 personnes. En d'autres termes autant de personnes qui ont mis en œuvre leur projets de traversée, une partie ont réussi et ont débarqué en Italie alors que d'autres (62%) ont été interceptées.

D'un autre côté, 15 000 Tunisiens auraient transité par la Turquie puis la Serbie durant les dix premiers mois de l'an 2022. Des agences de voyage ont organisé des milliers de vols Tunis-Istanbul-Belgrade. Arrivés à Belgrade, les migrants sont pris en charge par des réseaux de passeurs en directions de la Hongrie puis de l'Autriche. La Serbie a imposé le visa aux Tunisiens depuis le mois de novembre 2022.

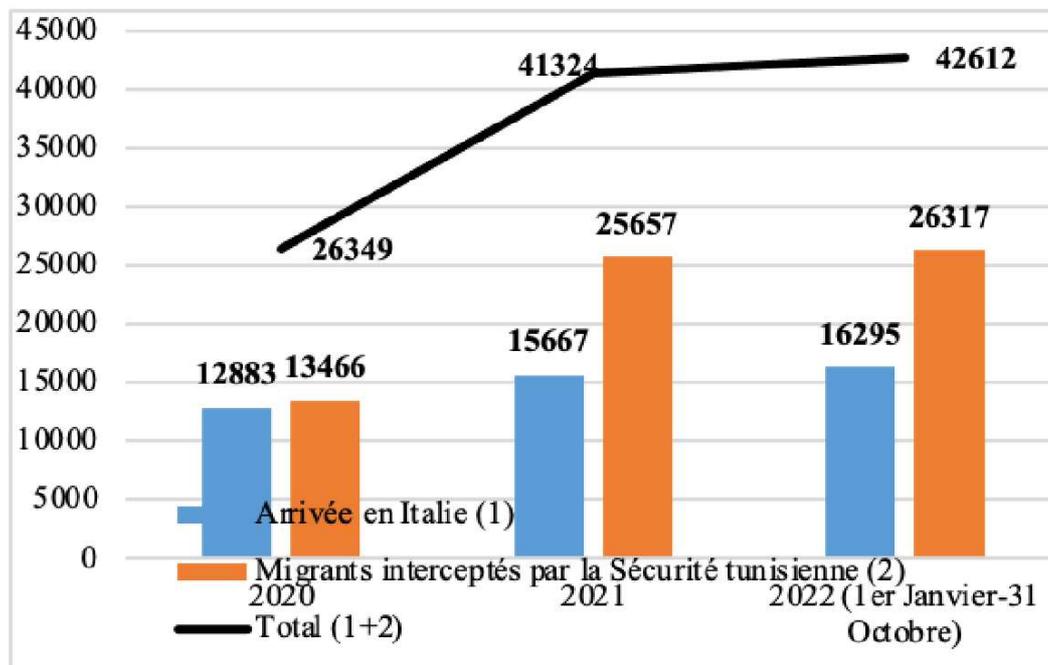
Comment alors expliquer alors cette envolée des départs ?

Cela tient à trois raisons principales

- Comparées à la demande et aux attentes, le rétrécissement des voies légales de migration vers les pays du voisinage Nord de la Tunisie, surtout l'UE et ses Etats membres, dans un contexte de durcissement des conditions d'entrée et de séjour légaux en Europe.

⁸ La zone de recherche et de sauvetage en mer (SAR en anglais: Search And Rescue) est le terme consacré pour définir et décrire l'ensemble de l'organisation et des opérations de localisation et de secours en mer aux personnes en situation de détresse.

Figure 30 Traversées irrégulières de la Méditerranée par des migrants en direction de l'Italie entre 2020 et 2022 : arrivées en Italie et interceptions antérieures



Sources: Garde maritime tunisienne & Ministère de l'intérieur italien

- Le renforcement des moyens des gardes côtes et de la Marine tunisiens grâce à l'appui de l'Italie et de l'Union Européennes par la fourniture de bâtiments et d'équipements et par la formation des membres des forces de sécurité, dans le cadre des programmes européens de lutte contre la migration irrégulière par le biais du Fond Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique (ou « EU Emergency Trust Fund for Africa »⁹).

- La troisième raison, toute aussi déterminante, est en lien avec le contexte intérieur tunisien. Il s'agit de la crise multiple (politico-institutionnelle et socio-économique) que traverse la Tunisie depuis la révolution de 2011.

- **La migration irrégulière est en lien étroit avec la crise multiple que connaît la Tunisie**

Comme il est généralement admis et reconnu, la Tunisie traverse une crise socio-économique aigüe depuis au moins cinq ans, aggravée par une

⁹ https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/index_en

double d'une crise politique et institutionnelle qui a commencé à se manifester depuis 2017 et s'est accélérée suite aux mesures exceptionnelles adoptées par le Président de la République depuis le 25 juillet 2021. Les répercussions de cette crise multiple affectent la population dans son quotidien : pénuries de vivres et de médicaments, inflation à deux chiffres, capacités affaiblies de l'Etat à répondre aux besoins de la population, déficits publics entraînant des difficultés pour l'Etat à financer le développement, assurer les services publics et à réduire les inégalités sociales et régionales.

La migration irrégulière et la migration des compétences sont des symptômes qui ne trompent pas sur l'ampleur de cette crise multiple que traverse le pays. En 10 ans (2011-2020), 100 000 diplômés de l'enseignement supérieur ont quitté la Tunisie, dont des milliers de docteurs et des dizaines de milliers d'ingénieurs et de techniciens. Face à une telle quête de migration, les Tunisiens qui n'ont pas la formation et les compétences nécessaires pour migrer régulièrement, le font de manière irrégulière (voir ci-dessus) ce qui attise l'appétit des réseaux de passeurs et provoque des drames de naufrages qui touchent les familles les plus pauvres qui ont envoyé leurs enfants à la recherche de l'eldorado.

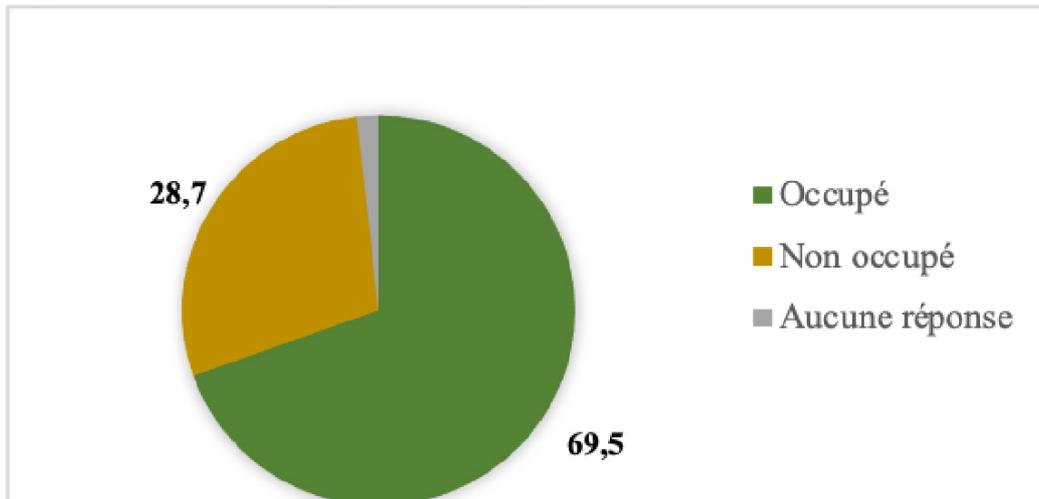
Toutefois, l'enquête Tunisia HIMS a permis une première estimation du nombre des migrants installés à l'étranger et rentrés dans les pays de destination de manière irrégulière et/ou en situation irrégulière au moment de l'enquête, ce qui permet d'estimer au même temps le nombre de migrants en situation régulière.

Section VIII. Le taux des actifs occu-

8.1 Sept migrants actuels sur dix sont occupés

393 655 migrants ont une occupation, soit 7 migrants sur 10. En d'autres termes un peu moins de 28,7 % (soit 162 308 migrants) ne travaillent pas, ou sont tout simplement au chômage (Figure 31).

Figure 31 Taux d'occupation des migrants

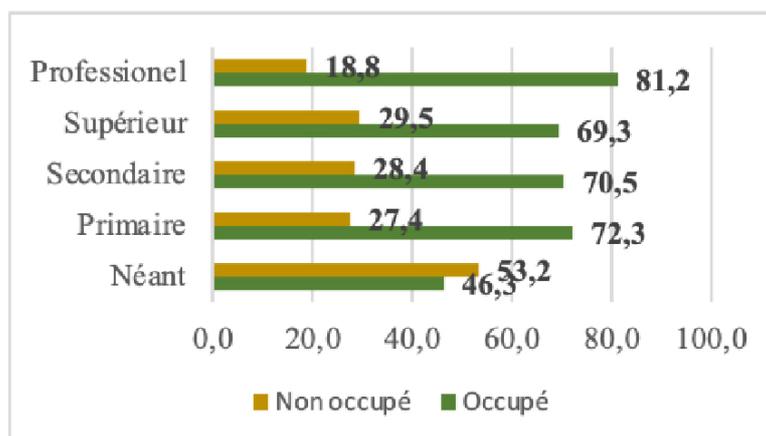


Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

8.2 Taux d'occupation et niveau d'instruction

Le niveau d'instruction des migrants occupés est dominé par le secondaire (39,2%) et le supérieur (34,3%), soit 73,5% au total (figure 32). Le niveau d'instruction des migrants non occupés est globalement du même ordre que celui des occupés, sauf pour les non instruits qui sont plus nombreux parmi les non occupés (6,2%) contre 2,2% pour les migrants occupés.

Figure 32 Taux d'occupation et niveau d'instruction chez les migrants actuels(%)



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Une partie des revenus du travail de ces migrants occupés sont transférés en Tunisie par ceux parmi eux qui y ont des attaches familiales ou y ont des intérêts économiques (activités, affaires, propriétés, transactions...etc.)

En effet, les transferts des revenus du travail, la création d'entreprises ou d'activités générant des emplois et du développement et, plus généralement, les investissements réalisés par les migrants, sont considérés comme étant des indicateurs de l'engagement des diasporas dans le développement, aussi bien dans les pays de résidence que dans les pays d'origine. A ce titre, ils sont considérés comme étant des acteurs du développement ici et là-bas.

C'est pour cette raison que la question a été posée aux migrants pour savoir s'ils ont investi dans les pays de leur résidence ou en Tunisie ?

Dans les sections suivantes, nous étudions les transferts de fonds et les investissements des migrants actuels en Tunisie, ainsi que les obstacles rencontrés par la diaspora pour réaliser des projets dans leur pays d'origine.

Section IX: Les transferts des migrants: Une source déterminante pour soulager la balance des paiements

9.1 Les Transfert des fond sont fortement cru en Dinars et ont atteint 2,7 Milliards de Dollars en 2021.

En Tunisie, les transferts de fonds par les migrants à l'étranger constituent une importante source pour soulager le déficit de la balance des paiements. En effet, les transferts financiers envoyés par les migrants tunisiens n'ont cessé d'augmenter depuis les années 1980. Ils sont passés de 1 091,1 millions TND (Tunisian Dinars) en l'an 2000, à 3 983,8 millions TND en 2014. (BCT & OTE) pour atteindre 5035,1TND en 2018 (Figure 33).

*Figure 33 Evolution des transferts globaux des tunisiens à l'étranger
Evolution des transferts globaux des Tunisiens à l'étranger (2008-2018)
en dollars* et en dinars***

Sources : * Banque Mondiale & ** Banque Centrale de Tunisie

Encadré 3. Banque Centrale de Tunisie (BCT): Mission et tâches

1. De par sa mission de conseiller économique et financier du gouvernement, la BCT procède à la compilation des statistiques relatives à la balances des paiements, le crédit, les statistiques monétaires, la position extérieure globale, selon les normes et les standards internationaux préconisés par le FMI pour la collecte et l'analyses des données.

2. Pour ce qui est des transferts par les TRE, les statistiques publiées par la BCT correspondent aux données annuelles et reposent sur les opérations qui passent par les canaux/ circuits officiels (transferts en nature et en espèces, par pays d'origine des transferts, transactions et virements bancaires et postaux, change manuel auprès de la Poste, des banques et des bureaux de change). Il s'agit de millions de transferts et de centaines de milliers de personnes qui sont des opérateurs (personnes morales ou, en ce qui concerne les revenus de travail, de personnes physiques).

3. Le marché parallèle des devises. La BCT considère que cette question sort du champ de compétence de la BCT. Celle-ci ne veut avancer aucune estimation chiffrée sur la part de ces circuits informels dans les transferts. Il s'agit d'une question d'offre et de demande qui échappent aux règles formelles d'appréciation. La rigidité des règlements de change des devises facilite la fuite vers les circuits parallèles, ce qui parfois élargit l'écart (le «gap») avec d'autres pays d'émigration proches de la situation tunisienne.

4. Pour encourager la captation des migrants qui passent par les circuits parallèles, la Tunisie a adopté depuis 2019 une nouvelle réglementation permettant la création des bureaux de change dont l'objectif est de promouvoir l'inclusion financière des TRE et élargir la frange qui fait recours aux circuits officiels et cerner une autre tranche des TRE qui recouraient aux circuits informels. Les bureaux de change ont ainsi capté une partie des circuits parallèles et aussi une partie du change auprès des banques

5. Données désagrégées à l'échelle régionale en Tunisie. Des parties expriment le besoin de statistiques plus finolées, et une désagrégation des transferts selon les régions bénéficiaires des flux financiers. La BCT reçoit des données annuelles agrégées, banque par banque, de façon macro, ainsi que de la Poste. Le système d'exploitation en cours ne permet pas de détecter la région où les opérations sont effectuées. Par conséquent, la BCT considère qu'elle n'a ni les moyens, ni la logistique, ni le système qui permettent de descendre à ce niveau de désagrégation. La régionalisation des données n'est pas parmi ses priorités et même considérée comme «un extra, presque un luxe».

En 2021 les transferts en Dinars se sont encore renforcés pour atteindre 7 500 Millions TND en 2021 et enfin 8 500 Millions de TND en 2022.

Le graphique ci-dessus résume parfaitement la situation tunisienne. L'écart n'a cessé de se creuser entre le montant des transferts en Dollars US et son équivalent en Dinars. En effet, les transferts en Dollars sont restés quasiment stables sur presque deux décennies (2000-2018), avec un léger frémissement entre 2011 et 2014, vite retombé après. L'équivalent en Dinars a été multiplié par trois fois et demi en 22 ans (2000-2022), accroissement dû essentiellement glissement continu de la valeur du Dinars face au Dollar et au renchérissement de ce dernier. En effet, en l'an 2000 un Dollars valait 1,38 TND. Le rapport en 2023 est de 1USD= 3,1 TND, soit une perte de près de 58% de la valeur de la monnaie tunisienne en 22 ans.

Le graphique est très pertinent et montre clairement que les transferts en Dollars ont diminué et que leur augmentation en TND est due essentiellement au glissement de cette monnaie. Des pistes d'interprétation très riches peuvent être avancées à ce sujet. Entre autres, il est utile d'observer l'accroissement durant la période 2011-2014 où les TRE avaient aspiré à un réel changement dans le pays et qu'ils étaient prêts à le soutenir financièrement. La fin des illusions commence à partir de 2014.

La part des envois de fonds tunisiens dans le PIB de la Tunisie est généralement de l'ordre de de 4,5% à 5%. Ils ont dépassé les IDE qui ont enregistré 2,6% du PIB en 2011 par exemple (BCT, 2012). Cependant, ces chiffres ne représentent que partiellement les montants des transferts de fonds puisqu'une part importante passe par des canaux informels.

9.2 Seulement quatre migrants sur dix déclarent faire des transferts en Tunisie.

En volume, le nombre de migrants actuels qui ont répondu oui dans l'enquête Tunisia-HIMS, n'est pas négligeable. Ils seraient 207 722 migrants (36,7% des 566 000 migrants).

Nous tentons dans ce paragraphe un autre exercice de rapprochement entre les indicateurs de Tunisia HIMS et les données consulaires (MAEMTE/OTE). Cette dernière source estime le nombre des actifs occupés parmi les TRE à 728 146 personnes, sur 913762 personnes en âge d'activité, soit un taux d'activité de 79,7 %.

Si l'on applique le taux des migrants actuels (les actifs de 15 à 65 ans, ainsi que les retraités bénéficiaires des pensions qui continuent à faire des transferts) ayant déclaré faire des transferts (36,7%) aux TRE actifs, nous aurions 267 229 personnes procédant à des transferts. Nous pouvons pousser l'exercice de l'extrapolation plus loin en divisant le montant des transferts en 2018 (5035,1 Millions de TND, source : BCT, 2019)) sur 267 229 TRE actifs qui feraient des transferts, la part de chacun de ces derniers serait de 18 841,5 TND

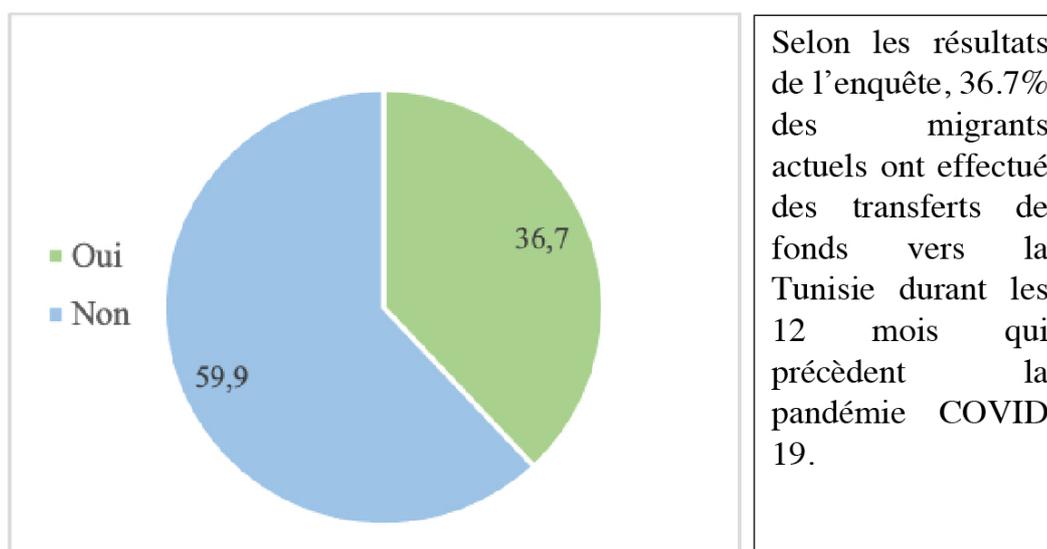
Il n'est pas facile d'interpréter avec justesse les résultats de ces analyses ou extrapolations pour la simple raison que des facteurs contextuels, objectifs et subjectifs orientent et parfois même dictent les choix, les comportements et les pratiques des migrants en matière de transferts, d'argent et de finances en général.

Le faible taux des migrants qui déclarent faire des transferts (36,7%) peut être interprété selon deux hypothèses :

- Ou bien les migrants interrogés se sont limités à répondre à la question précise (« oui » ou « non »), considérant qu'il s'agissait des transferts passant par les circuits formels et en omettant ou en ignorant, voire en cachant, les transferts qu'ils font en dehors des circuits formels : compensations ou change sur le marché parallèle à leur retour en vacances.

- Répondre « Non » permet aux migrants réticents d'esquiver les questions sensibles relatives aux aides et aux montants qu'ils transmettent à leurs familles en Tunisie avant, pendant et après la crise du Covid-19 (Voir à ce propos les questions aux codes 800 à 817 B du questionnaire Tunisia-HIMS sur les migrants actuels, ainsi que les questions aux codes 901 à 909 du questionnaire sur les conditions de logement et les transferts).

Figure 34 Transfert d'argents



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

9.3 Transferts et groupes d'âge

Pour les 40% de migrants qui ont déclaré faire des transferts leurs comportements varient selon l'âge. Ce sont les migrants âgés de plus de 34 ans (35-44 ans et 45-59 ans) qui semblent les plus attachés à faire des transferts. Ils représentent 57% des migrants qui font des transferts (34% pour la tranche d'âge 35 et 44 ans, tandis que 23,5% ont entre 45 et 59 ans).

L'importance relative des adultes et des migrants avancés dans l'âge qui font des transferts est un signe de leur attachement à leurs régions et communautés d'origine. Par les transferts, ces migrants s'offrent des opportunités de réaliser de bonnes affaires, d'acquérir des propriétés immobilières, d'aider ou de soutenir leurs proches, ou encore d'améliorer leurs positions propres dans l'échelle sociale locale dans les lieux de leurs vacances ou de leur retour.

Notons que pour les 60 et plus, ceux qui font des transferts (11%) sont moins nombreux que ceux qui ne le font pas (13,2%) en lien peut-être avec la fin de leur cycle de vie active.

Figure 35 Transfert d'argent et groupe d'âge

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

C'est aussi le cas des tranches d'âge plus jeunes. Les 15-24 ans sont, logiquement, peu nombreux (2,7%) à faire des transferts, comme dans la tranche d'âge 25-34 (28,8%).

9.4 Profils des migrants par pays et modes de transferts: 86,6% déclarent passer par des circuits officiels

L'origine des transferts correspond globalement à la répartition géographique des migrants entre les pays d'installation. Les flux monétaires en provenance des quatre principaux pays d'accueil des migrants tunisiens (la France, l'Italie, l'Allemagne et la Belgique) représentent plus de 87% des transferts de fonds reçus (Tableau 23). Les Tunisiens résidents en France représentent 49% des migrants qui déclarent faire des transferts, contre 54,7% déclarant ne pas en faire. L'Italie vient en 2^e position (19,7%) pour les migrants faisant des transferts, alors que ceux qui n'en font pas sont moins nombreux (10,5%).

Tableau 23 Transfert d'argent et pays de migration

	France	Italie	Allemagne	Belgique	Autres pays Européens	Libye	Pays du Golfe	Canada & USA	Autres	Total
Oui	49,4	19,7	7,2	1,7	5,8	1,5	9,5	2,0	3,2	100
Non	54,7	10,5	9,0	2,7	6,1	1,3	6,8	5,1	3,8	100

Source: INS, Tunisia HIMS, 2021

D'un autre côté, le taux des coopérants travaillant dans les pays du Golfe déclarant faire des transferts (9,2%) est plus élevé que leur part dans la migration (7,8%). Ceci s'explique par leur haut niveau d'instruction et leur statut professionnel (ingénieurs, techniciens supérieurs, informaticiens et d'autres compétences) leur permettant de gagner de meilleurs salaires et de pouvoir transférer plus d'argent.

D'autre part, la crise économique et le chômage élevé dans les pays européens pèseront sur ces transferts de la diaspora tunisienne et limitent les capacités d'épargne de ses membres.

Conformément à la forte moyenne (59,9%) des migrants déclarant ne pas faire de transferts, le « Non » l'emporte dans tous les pays, sauf l'Italie

(Figure 36). Plus des trois quarts (77,5%) des migrants d'Amérique du Nord ne font pas de transferts, suivis par leurs pairs de Belgique (70%), d'Allemagne (66%), de France (62,4%)...etc. Le seul pays dont les migrants sont majoritaires à déclarer faire des transferts est l'Italie (51,1%). Deux raisons peuvent expliquer ce comportement des migrants d'Italie : le faible taux de migration familiale ainsi que leur âge relativement avancé.

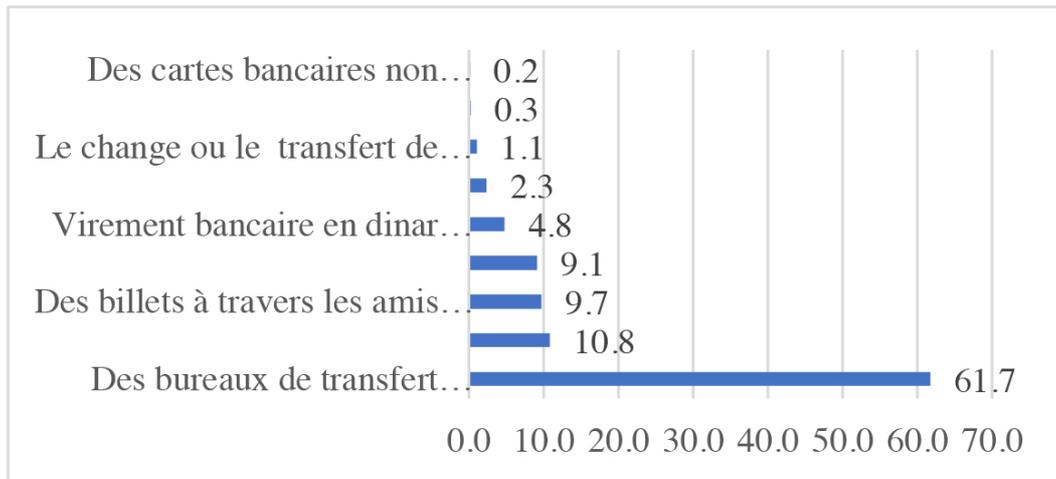
Figure 36 Comportement en matière de transfertset pays de migration



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

En matière de mode de transferts, 86,6% passent par des circuits officiels (61,7% utilisent les circuits intermédiaires formels tels que Western Union ou Money Gram, et 25% les circuits bancaires ou de la Poste) (Figure 37). On peut s'interroger sur la fiabilité des réponses des migrants qui font des transferts quand seulement 13,1% parmi eux déclarent faire des transferts à travers les circuits informels.

Figure 37 Modes de transfert des fonds



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

9.5 Déclarations de transfertset période de migration

Le taux des migrants actuels déclarant faire des transferts dépend de la période de leur migration. (Figure 38). 28,5% de ceux qui ont migré avant 2000 déclarent en faire, 26,7% pour ceux ayant migré entre 2001 et 2009 et 44,7% pour ceux qui étaient partis de Tunisie depuis 2010.

Figure 38 Evolution des transferts de fonds dans le temps

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

9.6 Transferts et statut professionnel

La distribution des transferts de fonds par statut professionnel n'est pas aussi significative, ainsi nous ne remarquons pas beaucoup de différences pour les divers statuts professionnels.

Parmi les migrants occupés, les taux des transferts ou de leur absence sont presque à égalité (48 contre 50%) (Tableau 24).

Les indépendants sont majoritaires (54%) à répondre par « oui », alors que les taux de cette réponse pour les patrons, les employés et les stagiaires sont au même niveau que la moyenne. Le taux des migrants stagiaires à faire des transferts (47%) peut surprendre pour la simple raison que leurs revenus sont limités.

Tableau 24 Transfert d'argent et situation professionnelle

	Oui	Non	Total
Patrons	48	52	100
Indépendants	54	43	100
Salariés	48	50	100
Stagiaires	47	53	100
Autres	35	65	100
Total	48	50	100

Source: INS, Tunisia HIMS, 2021

Dans l'ensemble, les migrants actuels tunisiens qui transfèrent de l'argent continuent à le faire peu importe leur statut professionnel. On peut envisager l'existence d'une culture spécifique à une catégorie de personnes dans leur rapport avec l'argent et la question de l'épargne ou de l'aide familiale.

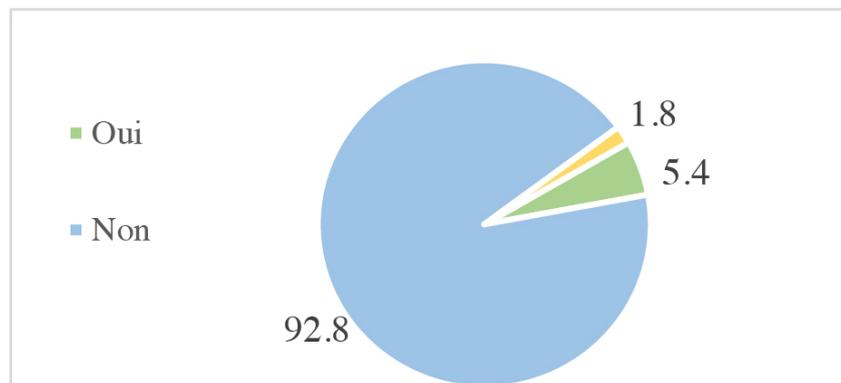
Section X. Les migrants, opérateurs économiques? Les investissements des migrants à l'étranger et en Tunisie

10.1 Création de projets dans les pays de résidence des migrants

- **Un faible engagement dans l'investissement**

Selon les résultats de l'enquête, le pourcentage des migrants qui ont réalisé des projets à l'étranger est de 5.4% seulement (Figure 39), ce qui est une faible proportion.

Figure 39 Existence de projet à l'étranger



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

- **Investissement à l'étranger et niveau d'instruction**

Rappelons que presque les deux tiers des migrants (64,2%) (Tableau 14) ont un niveau d'instruction inférieur au niveau du Supérieur (en additionnant les taux des non instruits (ou analphabètes), avec les taux de ceux qui ont les niveaux primaire et secondaire, ainsi le taux des bénéficiaires de la formation professionnelle, à l'exception des migrants ayant obtenu le Brevet de Technicien Supérieur (BTS)). En même temps, presque les trois quarts (73,2%) ont le niveau secondaire ou supérieur, soit respectivement 38,7% et 34,5%.

Les résultats tirés de l'enquête montrent que les migrants, ayant le niveau primaire ou une formation professionnelle et se déclarant avoir créé

des projets sont plus nombreux (20,5%) que ceux qui, avec les mêmes niveaux, n'ont pas investis dans des projets (15,5%) (Figure 40). En d'autres termes, les migrants ayant le niveau primaire sont mieux représentés (20,5%) que la moyenne de ce niveau d'instruction parmi les migrants en général (15,6%).

Parmi les migrants ayant le niveau secondaire, le taux des créateurs de projets (43,9%) est plus élevé que le taux de ceux qui n'en créent pas (38,2%). Inversement, parmi ceux qui ont le niveau du supérieur, le taux des créateurs de projets (27%) est plus faible que celui de ceux qui n'en créent pas (35,7%). En d'autres termes, mieux on est instruit, moins on fait d'affaires.

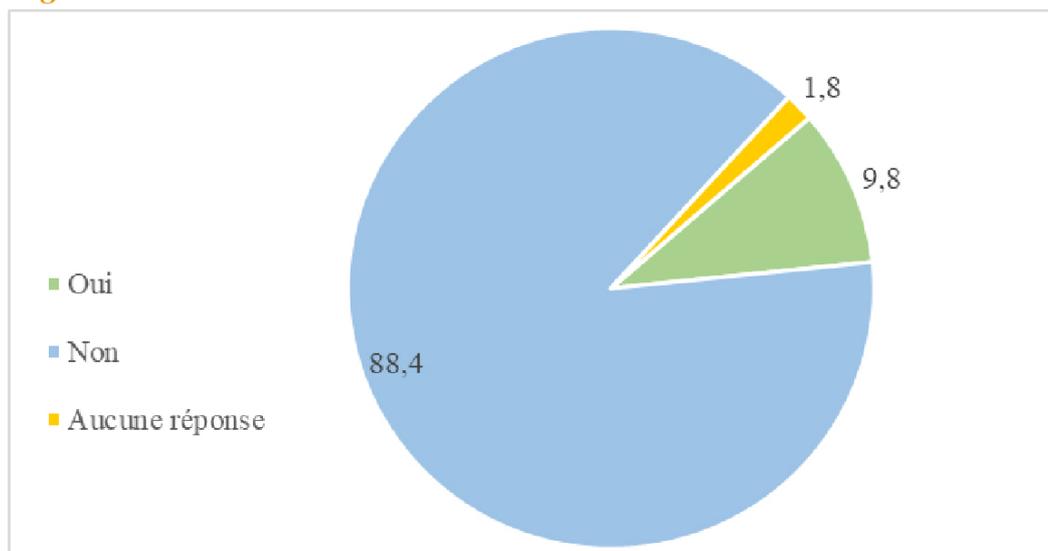
Figure 40 Investissement à l'étranger et niveau d'instruction

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

10.2 Existence de projet en Tunisie: un taux non négligeable

Le taux des migrants déclarant avoir des projets en Tunisie (9,8%) est un peu moins que le double de ceux qui en ont dans le pays d'immigration (5,4%) (Figure 41). C'est un taux non négligeable puisqu'ils seraient en termes d'effectifs 55 468 migrants à avoir des projets en Tunisie.

Figure 41 Investissement en Tunisie



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

- **Les données des Agences d'investissement en Tunisie sur les créations de projets par les TRE**

En onze ans (2008-2018), un peu moins de 20 000 (19 721) projets ont été créés par les TRE totalisant des investissements de 884 Millions de Dinars (TND) (Figure 42), soit une moyenne annuelle de 1 792 projets et un volume annuel moyen de 80,4 Millions de Dinars d'investissements (APII & APIA, 2022). 90% des projets sont dans les services, 5,5% dans l'industrie et 4,5% dans l'agriculture et la pêche.

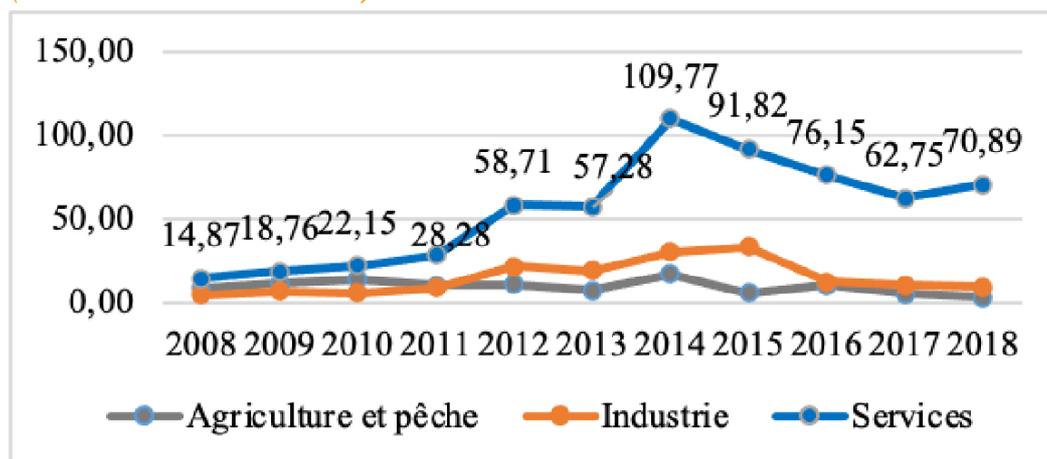
Figure 42 Evolution du nombre des projets agréés au profit des Tunisiens Résidents à l'Etranger (2008-2018) selon le secteur d'activité

Sources : APII, APIA. 2022

Les parts de ces deux derniers secteurs dans les investissements sont relativement plus élevés (respectivement 18,8% et 12,1%) que dans les services (69,2%), en raison du coût moyen plus élevé dans les deux premiers secteurs par rapport aux services. En effet, si le coût moyen (moyenne sur 11 ans) d'un projet dans les services est de l'ordre de 34 000 TND, il est de 120 000 TND dans l'agriculture et 153 000 TND dans l'industrie.

Le rythme annuel de ces investissements depuis 2008 semble avoir été influencé par le contexte politique et socio-économique qu'a connu la Tunisie depuis 2011 (Figure 43).

Figure 43 Evolution (2008-2018) des investissements des TRE dans la création de projets dans l'agriculture et la pêche, dans l'industrie et dans les services (Unité: Millions de TND)



Source : APII & APIA/OTE

Trois épisodes ont marqué ce rythme, avec des différences entre les secteurs :

- Une tendance timide à la hausse jusqu'à 2010-2011

- Les projets dans les services ont connu une explosion en nombre et en investissements à partir de 2011 en lien avec les espoirs suscités par la révolution, la constitution puis les élections de 2014, avec un pic de près de 110 Millions de Dinars d'investissements en 2014. Le nombre des

projets agricoles a aussi augmenté, mais de manière modérée jusqu'à 2015. L'une des pistes d'explication possible de ce frémissement des investissements entre 2011 et 2014 pourrait être rattachée au retour des exilés politiques durant le règne de l'ex-président Ben Ali, qui seraient rentrés dès 2011 avec l'épargne qu'ils ont mise de côté durant l'exil et qu'ils auraient investie dans des projets de différentes natures, les services en premier.

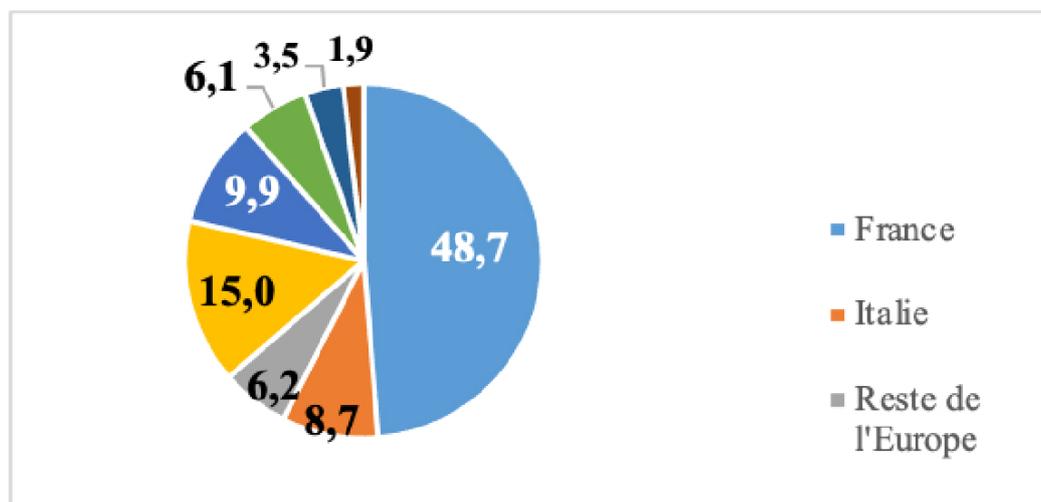
- Le désenchantement des TRE est perceptible à partir de l'année 2015. Les investissements dans les services ont chuté de 40 % de 2014 à 2017. Les TRE ont de moins en moins investi dans l'industrie et encore moins dans l'agriculture.

Les attaques terroristes de 2015-2016 puis l'aggravation de la crise sociale et économique depuis 2017 auraient, à n'en pas douter, pesé lourdement dans les choix des TRE en matière de création de projets en Tunisie.

- **Les TRE de la région arabe sont beaucoup plus entrepreneurs que leurs pairs d'Europe et d'Amérique du Nord.**

Sur la base des projets réalisés en 2018, la contribution des TRE d'Europe dans les investissements en Tunisie (63,6 %) est inférieure à leur poids numérique sur le continent (82% de la diaspora) (Figure 44).

Figure 44 Part des pays dans les projets déclarés par les TRE dans l'industrie et les services en 2018



Source : APII/OTE

La contribution des TRE installés en France est à hauteur de 48,7%, suivis par ceux installés en Arabie Saoudite (15%), en Italie (8,7%). La part des TRE des pays du Golfe réunis atteint 25%, de loin supérieure à leur poids numérique parmi les TRE. Si on ajoute les autres pays du monde arabe à ceux du Golfe, la part des TRE de la région arabe monte alors à 35% du total des créations de projets.

10.3 Existence de projet en Tunisie et niveau d'instruction

Les résultats de l'enquête Tunisia-HIMS indiquent des différences évidentes entre les migrants promoteurs en relation avec le niveau d'instruction (Figure 45).

Contrairement à ce que l'on peut penser, ce sont les migrants au niveau d'instruction inférieur au Supérieur qui sont plus engagés dans l'investissement. Ainsi, 44% des migrants ayant le niveau du secondaire déclarent avoir des projets en Tunisie, contre 38,2% qui n'ont en pas. Parmi les migrants ayant le niveau du primaire, 17,7% ont des projets contre 15,5% qui n'ont en pas. A l'opposé, chez les migrants ayant le niveau du supérieur, ceux qui n'ont pas de projets en Tunisie (35,7%) sont plus nombreux que ceux qui en ont (27%). Comment pouvons-nous interpréter ces différences

de comportements en matière de création de projets. Les diplômés du Supérieur ont de meilleurs revenus et sont peut-être mieux intégrés qu'ils ne sentent pas le besoin d'investir en Tunisie.

Figure 45 Existence de projet en Tunisie et niveau d'instruction

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

10.4 Les obstacles aux investissements en Tunisie selon les migrants

L'enquête nous a permis de distinguer les principaux obstacles à l'investissement pour les migrants actuels en Tunisie (Figure 46)

- Viennent en tête les obstacles inhérents à l'administration (45,2%) : complexité des procédures administratives (26,1%) ; faiblesse des aides au financement des projets (10,6%), absence de conditions concurrentielles, mauvaise vulgarisation et commercialisation...).

- Les obstacles inhérents aux créateurs de projets eux-mêmes viennent en deuxième position (25,6%) : faiblesse du capital (21,6%), manque de concurrence ou de formation (4%)

- La corruption et le népotisme viennent en 3^e position (11,3%). Ceci est d'autant plus intéressant que ce type d'obstacle est avancé comme étant un obstacle fréquent, à côté de la bureaucratie.

- Obstacles inhérents au marché commercial et au marché du travail (7,9%) : étroitesse du marché et faiblesse de la demande (5,1%) et manque de main d'œuvre compétente (2,8%).

- 8,1% des migrants n'ont pas répondu à la question.

Figure 46 Obstacles d'investissement en Tunisie



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Section XI. Dimensions sociales: aide, réseaux, cohabitation et intégration

Pour s'intégrer, les migrants devront apprendre la langue, les traditions et les coutumes de la région, nouer des liens avec la population et trouver un emploi. Avec ce bagage, les migrants se sentiront plus en sécurité et valorisés. Ils s'adapteront plus rapidement à leur nouvel environnement et appréhenderont mieux leur vie à l'étranger.

Ces efforts dépendent d'abord des migrants, mais aussi du soutien apporté par la société d'accueil, notamment du réseau qu'ils développent. L'existence de parents ou la cohabitation avec une famille leur apporte une stabilité, la possibilité de communiquer et de rencontrer des personnes qui les aideront à connaître la société et le pays qui les accueillent.

Dans cette section, nous nous focalisons sur les indicateurs qui peuvent faciliter l'intégration progressive du migrants dans la société d'accueil tels que l'existence de parents, la cohabitation, la possession d'une deuxième nationalité ou la création de projet et enfin l'investissement à l'étranger.

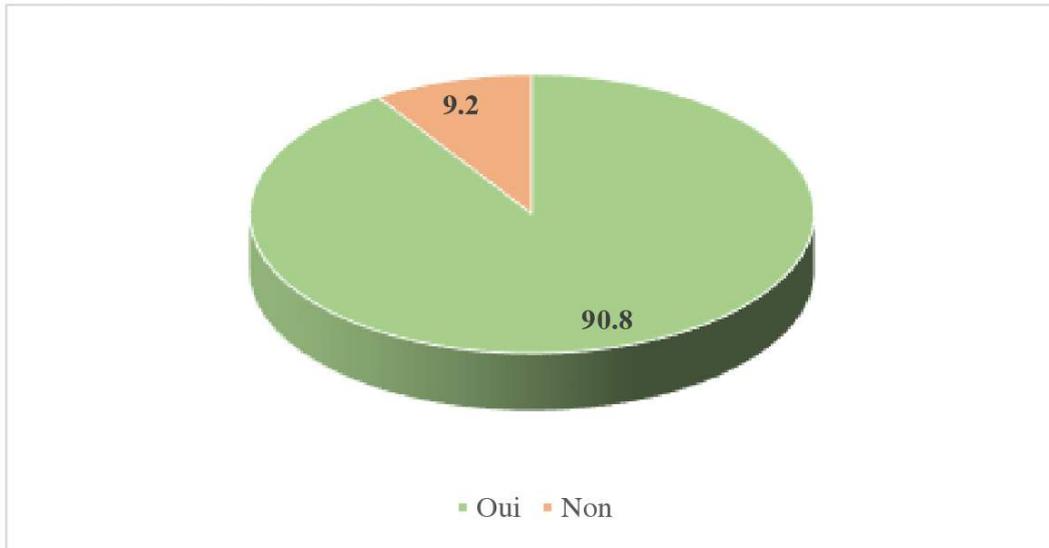
11.1 Existence des proches à l'étranger: un facteur déterminant dans le projet migratoire.

L'existence de membres de la famille ou de la communauté à l'étranger est considérée comme étant un facteur central dans les différentes étapes du projet migratoire et de sa réussite : depuis la préparation, au départ ou lors de la traversée jusqu'à l'arrivée et accueil, pouvant prendre plusieurs formes telles que l'hébergement ou l'aide à l'hébergement ou encore la recherche d'emploi... etc. Par conséquent, les proches faciliteraient l'intégration sociale et professionnelle du migrant et atténueraient son sentiment d'exil.

¹⁰Ce terme désigne ici les réseaux familiaux, communautaires et professionnels qui peuvent soutenir, accompagner ou accueillir le migrant dans la réalisation de son projet migratoire depuis le départ jusqu'à l'arrivée.

Selon les résultats de l'enquête, 90,2% des migrants actuels ont des proches qui ont déjà émigré dans le même pays d'accueil (Figure 47). Nous pouvons conclure que la présence d'amis, de voisins de la même région d'origine ou de membres de la famille ayant déjà émigré dans le même pays peut être un facteur attractif pour les migrants actuels.

Figure 47 Existence d'un proche à l'étranger



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

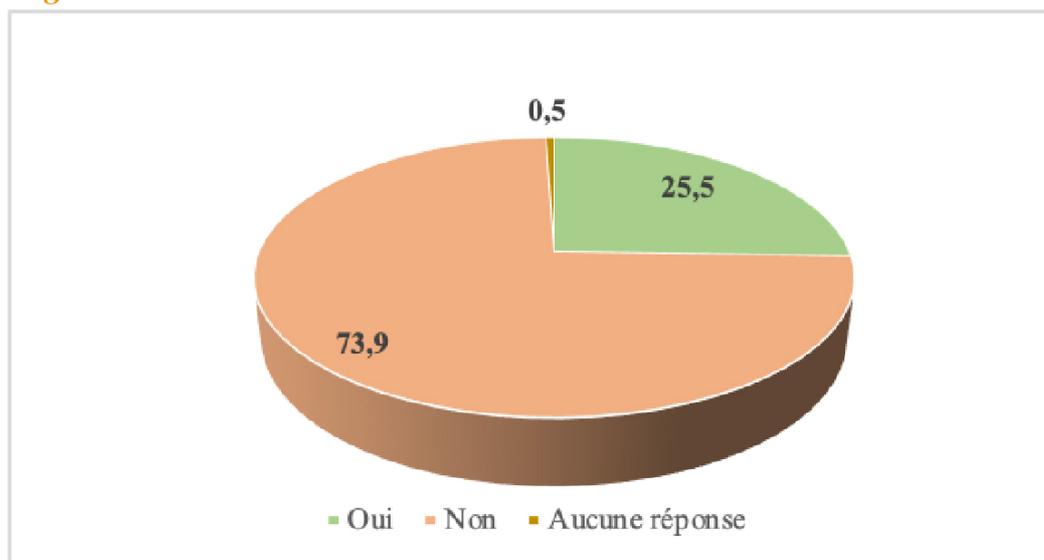
11.2 La cohabitation, preuve du bon accueil de la famille et de la communauté?

Dans le même ordre d'idée, la cohabitation (c'est à dire être hébergé par un membre de la famille ou de la communauté, ou loger ensemble entre nouveaux migrants) est considérée comme étant un signe fort du bon accueil du migrant par ses proches ou par les membres de sa communauté.

Toutefois, héberger un nouveau migrant peut se révéler délicat vue la variété des conditions de vie matérielle ou d'hébergement des résidents qui accueillent le migrant : exigüité des logements, vie en famille, difficultés financière, liens personnels...etc.

Il n'est pas étonnant dans ce cas que seulement 25% des migrants déclarent avoir cohabité avec un proche au début de leur migration (Figure 48). Généralement, les durées de cohabitation ne dépassent pas quelques semaines à quelques mois au maximum.

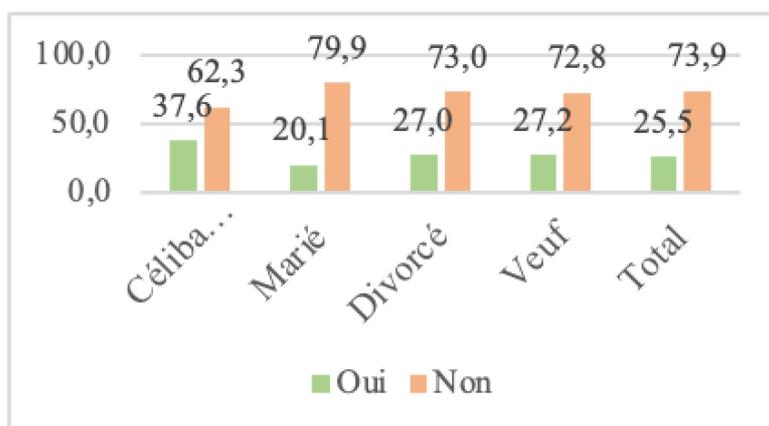
Figure 48 Cas de cohabitation



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Les célibataires sont ceux qui acceptent le plus la cohabitation (37,6 %) (Figure 49). En effet, les étudiants et les nouveaux travailleurs au début de leur expérience migratoire, et n'ayant pas de familles, sont plus susceptibles d'opter pour la cohabitation étant donné leurs moyens limités. Ces mêmes jeunes migrants, souvent célibataires au début de leur migration, peuvent être hébergés par des proches immédiats (parents, fratries, familles alliées...). On peut considérer ces taux de cohabitation (quel que soit le statut matrimonial du migrant répondant) comme étant élevés et dénotent d'un bon accueil des migrants par les membres de la diaspora.

Figure 49 Cohabitation et état matrimonial



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

11.3 Les retours annuels: 6 migrants sur 10 retournent une à deux fois par an et 55% retournent au moins deux fois par an.

Les retours pendant ou au cours des vacances sont généralement considérés comme des signes d'attachement des migrants aussi bien à leur pays d'origine qu'à leurs familles et leurs lieux de naissance ou de résidence. Ils peuvent aussi traduire les intérêts ou les affaires des migrants qu'ont les migrants en Tunisie (projets et affaires, entretien de la terre et des exploitations agricoles, gestion des propriétés immobilière...). Beaucoup de migrants retournent une fois par an au moins, ou plus, pour veiller à la santé et au bien-être de leurs parents, surtout quand ils sont âgés, ou encore en lien avec des événements familiaux (naissances, décès, mariages, pèlerinage...) ou des fêtes religieuses (fin du Ramadhan, fête du Sacrifice...).

20% des migrants déclarent ne pas retourner en Tunisie, ce qui correspond à 113 200 migrants, alors que 80% retournent au moins une fois par an (Figure 50). Environ 35% des migrants retournent en Tunisie deux fois par an, 60% retournent une à deux fois par an et, enfin, 55% retournent au moins deux fois par an

Figure 50 Nombre de visite des migrants actuels par an

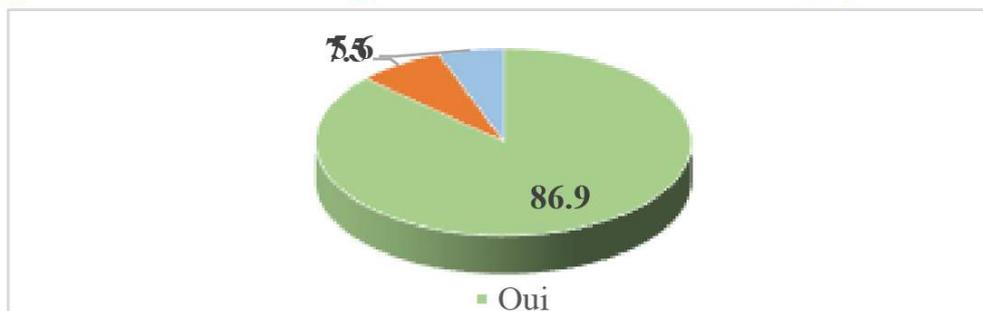
Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

11.4 Quels horizons pour les migrants actuels? 87% ont tranché pour rester dans les pays de résidence.

Les intentions des migrants et les perspectives qu'ils voient pour les horizons de leur vie en migration sont un thermomètre, aux indicateurs complexes, objectifs et subjectifs, de la manière dont les migrants vivent leur séjour dans leur pays de résidence et envisagent la fin de leur cycle de vie professionnel en relation avec la famille en Tunisie et avec la communauté et la région d'origine.

Les résultats de l'enquête Tunisia-HIMS laissent voir que les migrants actuels ont tranché pour rester dans le pays d'installation : 87% déclarent leur intention de rester dans le pays d'accueil (Figure 51).

Figure 51 Intention des migrants actuels de rester dans le pays d'accueil



Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

Si l'on croisait ces résultats avec les statuts professionnels des migrants, nous constatons que la volonté de ne pas retourner en Tunisie concerne 96% des indépendants, 91% des stagiaires, 89% des employés et 88% des patrons (Tableau 25).

Tableau 25 Intention de rester dans le pays d'accueil et situation professionnelle

	Oui	Non	Indécis	Total
Patron	88	12	0	100
Indépendant	96	2	2	100
Salarié	89	7	4	100
Stagiaire	91	8	1	100
Autres	75	16	9	100
Total	88	7	5	100

Source : INS, Tunisia HIMS, 2021

C'est réellement une surprise qui met en cause une opinion largement partagée, y compris dans les milieux académiques, sur le destin des migrants : revenir au pays. Souvent, à la question sur leurs intentions de retour au pays à la fin de leur cycle de vie active, les réponses fréquentes des migrants étaient souvent positives.

Les résultats de l'enquête Tunisia-HIMS à propos des intentions de retour aboutissent à la conclusion contraire.

Alors comment interpréter une telle tendance ?

- une première réponse possible consiste à dire que la migration tunisienne est arrivée à sa maturité puisque cette majorité écrasante de migrants, en tranchant ainsi, laissent entendre qu'ils ont réussi leur intégration dans les sociétés d'accueil et que leurs conditions de vie y sont, et y seront, meilleures que celles en Tunisie, s'ils y retournaient.

- Cette détermination peut aussi être comprise en lien avec le contexte sanitaire du Covid-19 et les difficultés de la Tunisie à répondre aux besoins de sa population en médicaments et en vaccins. Cette crise sanitaire s'est ajoutée à la crise socioéconomique qui s'est aggravée depuis la fin de la décennie 2010-2020 (cf. section sur la migration irrégulière). En d'autres termes, l'on peut émettre l'hypothèse que les réponses peuvent être moins tranchées et que les migrants actuels peuvent changer d'avis si la situation économique de leur pays s'améliorait et devenir plus nombreux à vouloir retourner en Tunisie.

En effet, les résultats de l'enquête sur les Tunisiens Résidents en Italie (TRI) (PONTES, 2020. Ibid) corroborent cette hypothèse : à la question « êtes-vous intéressé à créer une entreprise en Tunisie un jour ? », 31% des répondants ont affirmé leur intention de créer un projet en Tunisie. Les profils de ces répondants sont intéressants à explorer

- 89% sont des migrants de première génération des migrants
- 67% ont migré après 2001 dont 40% après 2010.
- 11% sont nés en Italie
- 30% sont âgés de 26 à 35 ans
- 56% sont salariés ou employés
- 40% ont un niveau d'instruction universitaire

Toutes ces données sur les investissements et sur les intentions de retours doivent donner à réfléchir sur l'approche à adopter par les pouvoirs publics en vue de resserrer les liens avec aussi bien les nouvelles générations qu'avec les troisièmes âges pour ne pas laisser fondre ces liens et assurer une pérennité dans les relations entre la « mère partie » et ses citoyens installés à l'étranger.

Section XII. Conclusion et recommandations

Conclusion

Au terme de cette étude, la question que chacun de nos partenaires, décideurs et parties prenantes, peut légitimement poser est de savoir si cette étude lui a permis de mieux saisir les profils des migrants tunisiens actuellement installés à l'étranger ?

Une telle question peut être posée en fonction des besoins de l'administration ou de l'institution de la partie prenante en vue d'adapter la gestion de ces populations, de mieux répondre à leurs attentes, anticiper leurs besoins et surtout pour anticiper les évolutions et les mutations à venir au sein même de ces populations et dans les pays de résidence.

En quoi ces résultats peuvent-ils constituer des outils d'aide à la décision ? Comment peuvent-ils mieux orienter les décideurs dans leurs approches vis-à-vis des migrants.

Même si le poids numérique de l'Europe dans la diaspora tunisienne est connu depuis longtemps, les résultats obtenus suite des croisements des variables l'enquête de Tunisia-HIMS ont permis d'affiner la connaissance des communautés tunisiennes installées dans chacun des pays, à travers les caractéristiques démographiques, éducatives et économiques établies à partir de ces résultats.

Les chancelleries tunisiennes à l'étranger sont les premières concernées par ce profilage approfondi des citoyens tunisiens qui s'adressent à eux dans chacun des pays concernés. La situation administrative des migrants, leur âge, leurs niveaux d'instruction, leurs statuts professionnels, l'importance des familles et des nouvelles générations, les perspectives à moyen et à long terme de leur projet de migration, leurs intentions en matière de retour et d'investissement...etc, sont autant d'éléments qui peuvent éclairer les chancelleries sur les ressortissants tunisiens.

Au même temps, si le **fichier « *Jalia* »**, exploité par les chancelleries, suscite beaucoup d'espoirs pour s'approcher d'une estimation fiable de la taille numérique de cette communauté, il soulève autant de questions sur les

procédures de collectes de données, les définitions adoptées, la méthodologie d'actualisation des données et les possibilités de le recouper et de les croiser avec d'autres sources.

Les données sur les binationaux sont précieuses, car elles permettent d'identifier les profils de ces migrants qui combinent deux statuts avec leurs droits et obligations vis-à-vis de la Tunisie et du pays de résidence. Cette meilleure connaissance des binationaux servira aux parties prenantes pour travailler avec cette catégorie en vue de mesurer sa volonté d'implication dans rayonnement international de la Tunisie, dans la défense de ses intérêts.

En effet, les diasporas et, au sein d'elles les binationaux et les nouvelles générations, jouent parfois des rôles déterminants, mais pas toujours visibles, dans les politiques des pays de résidence vis-à-vis des pays d'origine des binationaux ou de leurs parents. Les exemples sont nombreux de par le monde qui démontrent les capacités et l'efficacité du lobbying au profit des pays d'origine. Ceci est particulièrement vrai **quand les binationaux** rejoignent l'action politiques et deviennent décideurs . Enfin, les binationaux peuvent avoir une contribution fructueuse au le développement de la Tunisie. Une approche combinant leur statut juridique à leurs compétences scientifiques ou professionnelles peut aboutir à un engagement plus avancé vis-à-vis de leur pays. Plusieurs domaines peuvent faire l'objet de cet engagement : l'entrepreneuriat et l'investissement, la recherche scientifique et l'enseignement supérieur, le monitoring, le volontariat...

Les données sur la migration légale ainsi que sur **les voies légales de la migration**, peuvent être un outil de persuasion dans les échanges et les négociations avec les partenaires de la Tunisie autour des politiques migratoires. En effet, face à l'intensification de la migration irrégulière vers l'Europe, les autorités tunisiennes devraient inciter les pays de destination à assouplir leurs politiques migratoires et élargir les voies légales d'accès au territoire européen.

Les données relatives aux **comportements et aux attitudes des migrants au sujet des transferts et des investissements** en Tunisie, est un sujet épineux en raison des attentes d'une plus grande implication des migrants dans le développement de leurs régions et communautés d'origine et dans la création d'activités et de postes d'emploi. Cette contribution reste timide si on se fiait aux déclarations des migrants ou à la comptabilité des transferts et de la création de projets. Une approche pragmatique et proche des migrants peut conduire à une meilleure contribution des migrants actuels au développement de la Tunisie. D'un autre côté, l'amélioration des procédés de comptabilité des transferts et des investissements par la Banque centrale et les agences régionales de l'investissement peut identifier et appréhender les formes et les circuits parallèles de transferts de l'épargne des migrants en Tunisie et évaluer les dépenses non comptabilisées par les familles et dans les communautés, en vue d'évaluer l'impact réel des transferts sur la cohésion et le développement social des familles et des communautés d'origine.

Recommandations

L'enquête Tunisia Hims est venue combler un déficit informationnel majeur, en matière de migrations internationales depuis et vers la Tunisie, eu égard à la richesse de ses dimensions et l'exhaustivité de ses échantillons. Elle constitue aussi une autre source statistique dans un paysage qui souffre de difficultés d'harmonisation et de coordination en matière de collecte, de production et de diffusion de données, légitimant une initiative récente menée par l'ONM pour mettre en place un système d'information national sur les migrations.

C'est en rapport avec l'ensemble de ces considérations, et compte tenu de certains éléments évoqués dans le cadre de cette étude que nous présentons les recommandations suivantes. Selon une approche de gouvernance, celles-ci sont abordées en tant vecteur d'aide à la prise de décision (axe 1) et en tant que source pour développer les connaissances (axe 2).

1. Tunisia Hims, Système d'information et prise de décision :

La réalisation et l'exploitation de Tunisia Hims peut constituer une occasion importante pour concevoir et opérationnaliser un système d'information global, exhaustif et évolutif sur les migrations internationales. Pour y parvenir, un ensemble de conditions doivent être réunies aussi bien d'ordre technique qu'institutionnel. A ce titre, nous recommandons de :

- A. **Continuer le travail de diagnostic auprès des départements producteurs** déjà entamé depuis un moment afin d'évaluer les données produites par les différentes sources et d'**aboutir à un document de travail** pour proposer une méthodologie permettant d'identifier les moyens et les procédés (ou procédures) destinés à faciliter l'harmonisation de la collecte des données et d'en garantir la fiabilité et la pertinence.

- B. Identifier les données à améliorer, identifier les producteurs de données et comprendre les circuits** par lesquels l'information leur aboutit ou les voies qu'eux-mêmes suivent pour récolter l'information ? Quelles sont les difficultés ou les blocages auxquelles ils sont confrontés quand ils récoltent l'information ou quand ils la cherchent.
- C.** Consolider le mandat de l'ONM en tant qu'institution chargée de piloter ce système d'information, en renforçant sa structure et en définissant un cadre de coordination réunissant les différentes personnes ou équipes participant à la récolte des données, leur dépouillement et leur exploitation. Comment les faire travailler ensemble ? Dans quel cadre ? Par quelles procédures et avec quelle approche ?
- D. Mener des concertations méthodologiques visant les nomenclatures communes et spécifiques relatives à toutes les données** qu'elles soient de nature administrative ou statistique.

A ce titre, il importe :

- a.** D'arrêter systématiquement à l'avance les variables les plus pertinentes que tout producteur de données sera amené à fournir aux décideurs et aux usagers de ces données. Parmi les variables qui peuvent être retenues nous citons celles relatives au lieu de résidence (au niveau des communes) dans le pays d'immigration ainsi que la résidence principale du migrant à ses retours en Tunisie. Les données sur l'état civil et la dynamique démographique de la diaspora (naissances, décès, mariages...) sont aussi des variables pertinentes à retenir et à récolter systématiquement.

- E.** De désigner à l'avance la durée d'un an pour mettre en œuvre **les décisions** destinées à l'harmonisation des données sur le principe de la fiabilité et de la comparabilité des données récoltées (définitions du migrant, du migrant actif, du migrant occupé...etc.)
- F.** Collecter les données relatives aux évènements de l'Etat civil : naissances, décès, mariages, divorces
- G.** Identifier les opérations de chancellerie qui permettent de recueillir les informations pour en identifier celles qui sont à même d'alimenter la base de données avec des informations fiables et comparables ? On peut citer à cet égard le fichier de l'état-civil, légalisations, procurations, certifications, renouvellement des documents d'identité (Passeports et Cartes d'Identité Nationale), introduire de nouveaux indicateurs pouvant mieux renseigner sur le profil du TRE
- H.** **Anticiper les scénarios de croisement des variables** en vue de simplifier et de resserrer les questions et le questionnaire ce qui facilitera les croisements et leur lecture.

2. Tunisia Hims, production et diffusion des connaissances

La réalisation de l'enquête doit permettre de développer des connaissances auprès de différents milieux notamment académique et universitaire. A ce titre, il est recommandé de :

- a.** **Conduire deux enquêtes exhaustives pilotes sur deux régions tunisiennes**, une connue pour l'intensité des migrations à l'étranger, et une deuxième moins touchée par ce phénomène.
- b.** **Organiser des ateliers/ journées d'études** permettant d'assurer une large diffusion des données de l'enquête et de ses résultats et solliciter les différentes communautés (institutions, chercheurs, médias,..) à les exploiter davantage.

I. Renforcer le partenariat déjà existant avec le milieu académique pour l'élargir à des chercheurs issus de la diaspora tunisienne installée à l'étranger ou d'autres centres de recherche internationaux qui s'intéressent aux questions migratoires.

Enfin, et d'une manière spécifique à la relation entre la migration et le développement, et l'importance que revêt la question de transfert de fonds, il importe d'introduire d'une manière spécifique les recommandations suivantes :

- Travailler à convaincre les parties prenantes du système bancaire (Banque Centrale et banques commerciales) et à réunir les conditions et les moyens nécessaires en vue d'introduire, dans les systèmes d'exploitation, les informations désagrégées nécessaires à la régionalisation des données sur les transferts et les investissements des migrants. Surtout que les systèmes d'exploitation financiers tendent de plus en plus à répondre aux standards internationaux en matière de traçabilité, de transparence, et d'accessibilité, règles régies par le principe de la bonne gouvernance. Ceci passe par un partenariat entre parties prenantes sous forme de conventions et de programmes conjoints pour faire réussir à réaliser cet objectif.

- Prendre en considération et promouvoir les canaux non conventionnels qui drainent les flux financiers et l'épargne des migrants, autres que les circuits classiques du change manuel ou des virements bancaires ou postaux. Nous pouvons citer à cet égard les investissements que les migrants tunisiens réalisent, et les autres types de placement qu'ils effectuent (achats de titres, investissements dans la bourse, bons du trésor...).

- Encourager les promoteurs immobiliers pour répondre aux besoins des TRE en matière d'acquisition de logements et de lots à bâtir

- Encourager la réalisation d'enquêtes qualitatives sur les comportements des TRE en matière de transferts, de choix d'investissements, de placements et d'épargne.

Sources et Références

-Bouzidi, S. (2018). Mobilisation de la diaspora : Bonnes pratiques à l'international et éléments de transposabilité en Tunisie. Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

-INS, (2004). Recensement général de la population et de l'habitat.

-INS, (2014). Recensement général de la population et de l'habitat.

-Kriaa, M., El Elj, M. et Moussa, H. (2013). Étude de l'impact de la migration sur les familles de migrants présentes au pays, Tunis, Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Office des Tunisiens à l'étranger (OTE), Institut nationale de la statistique (INS) et Confédération suisse.

-Malin, F. & Marion, N. (2015). Promouvoir l'engagement de la diaspora qu'avons-nous appris ? International Centre for Migration Policy Development (ICMPD).

-OCDE (2018), Talents à l'étranger : Une revue des émigrés tunisiens, Éditions OCDE, Paris.

<https://doi.org/10.1787/9789264308855-fr>

-Office Français de l'Immigration et l'Intégration (OFII) (2023): flux migratoires légaux entre la Tunisie et la France.

<https://tn.ambafrance.org/Office-francais-de-l-immigration-et-de-l-integration>

-OIM (2011). IOM response to the Libyan Crisis. External Situation Report l November 2011.

-OIM, 2007. Glossaire de la migration. In. Droit International de la migration. N° 9. 2007. 104 p.

-PERRIN, Delphine (dir.).(2019). La pluri nationalité en Méditerranée occidentale: Politiques, pratiques et vécus. Nouvelle édition [en ligne]. Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 2016 (généré le 30 avril 2019).

-PONTES (Association Pontes Ricerche e Interventi) (2020). Cartographie des Tunisiens résidents en Italie –Profil socioéconomique et propension à l'investissement en Tunisie. Organisation internationale pour les migrations (OIM).Genève.

-Web Manager Center (2022). Diaspora. Tunisiens Résidents à l'Etranger. Edition numérique. Novembre 2022. 144p.

https://img.tn/img/hors_series/WMC_HS_Diaspora.pdf

Annexes

Annexe 1.1. Profils des migrants actuels par pays d'installation (en %)

	France	Italie	Allemagne	Autres pays Européens	Libye	Pays du Golf	Canada & USA	Autres	Total
Genre									
Masculin	68,1	75,9	69,6	62,0	77,7	65,2	71,1	60,0	68,5
Féminin	31,9	24,1	30,4	38,0	22,3	34,8	28,9	40,0	31,5
Etat matrimonial									
Célibataire	28,8	25,8	32,9	28,5	37,6	36,8	26,4	43,5	29,8
Marié	65,5	69,1	61,9	64,4	58,7	59,6	59,5	56,2	64,5
Divorcé	3,0	3,5	4,0	5,2	0,3	2,9	14,1	0,3	3,7
Veuf	2,1	0,6	1,1	1,1	1,2	0,1	0,0	0,0	1,4
Aucune réponse	0,6	1,1	0,1	0,8	2,2	0,5	0,0	0,0	0,6
Groupe d'âge									
[15-24]	7,9	9,8	14,1	12,4	4,9	2,9	8,5	8,5	8,7
[25-34]	31,1	21,2	29,4	32,8	21,7	43,8	22,8	50,1	30,9
[35-44]	28,1	30,3	22,6	21,1	41,3	35,9	40,5	23,5	28,5
[45-59]	17,3	31,5	13,9	26,2	21,8	16,0	17,7	14,2	19,7
60 et plus	15,6	7,2	20,0	7,5	10,2	1,2	10,6	3,7	12,3
Niveau d'instruction									
Néant	4,8	2,7	1,9	2,4	0,3	0,0	0,6	2,4	3,3
Primaire	17,0	28,1	13,4	10,8	3,0	0,6	2,2	24,3	15,6
Secondaire	38,6	53,9	41,2	38,8	25,9	20,0	23,8	34,7	38,7
Supérieur	32,7	7,7	35,3	39,3	57,0	74,4	65,4	19,0	34,5
Professionnel	5,7	5,2	7,0	7,2	12,2	4,8	7,3	17,4	6,6
Raisons départ									
Recherche emploi	42,6	54,1	39,1	36,1	66,2	61,5	35,7	45,9	45,0
Amélioration revenu	5,1	4,6	3,2	9,1	2,6	10,5	14,3	12,2	6,2
Niveau de vie	4,3	6,6	2,6	3,8	7,7	1,1	2,6	2,9	4,1
Etudes/Formation	12,4	3,7	19,7	15,1	0,0	2,8	26,1	9,5	11,5
Regroupement familial	34,5	30,0	34,8	35,0	22,9	22,8	19,8	25,9	32,0

Autres raisons	1,0	1,1	0,7	0,9	0,6	1,4	1,5	3,6	1,1
Situation professionnelle									
Occupé	71,1	72,1	63,7	59,0	81,0	77,2	59,2	64,9	69,5
Non occupé	27,5	24,4	35,1	38,7	14,7	20,6	40,1	34,4	28,7
Statut professionnel									
Patron	2,1	1,4	1,9	2,7	4,8	0,1	3,4	0,7	1,9
Indépendant	1,5	1,3	0,9	3,7	4,9	2,0	0,7	0,0	1,6
Salarié	93,9	95,0	93,6	90,1	87,2	96,7	95,7	97,9	94,1
Stagiaire	0,8	0,6	3,5	0,0	0,0	0,3	0,0	1,4	0,8
Transfert de fonds									
Oui	34,5	51,1	32,3	32,5	39,9	44,8	18,5	33,1	36,7
Non	62,4	44,4	66,0	62,1	55,2	52,0	77,5	64,1	59,9
Binationalité									
Binationalité	59,4	12,7	10,7	11,1	0,9	1,1	3,6	0,6	100
Migration légale /illégal									
Légale	75,0	51,5	91,6	78,8	30,5	93,9	94,6	67,2	73,4
Illégale	11,8	35,4	2,8	4,6	18,2	2,3	0,5	2,3	13,4
Pas besoin de visa	12,1	10,4	4,3	14,2	49,7	1,7	3,6	26,9	11,5
Secteurs d'activité									
Agriculture et pêche	3,2	35,1	2,8	2,6	1,8	0,3	0,0	22,0	8,4
Industries manufacturières	11,8	5,3	16,6	8,3	29,1	5,5	10,2	14,5	10,6
BTP	24,0	25,8	12,6	6,6	25,2	4,6	2,6	4,1	19,1
Commerce et transport	10,6	6,4	13,0	13,8	10,2	11,5	20,7	14,2	10,8
Hôtellerie et restauration	15,8	11,5	19,6	20,4	15,9	13,0	9,6	9,8	15,0
Média, finance, immobiliers	11,0	1,9	11,4	12,4	0,0	5,9	18,5	7,4	9,1
Education, santé	9,4	3,7	9,2	15,8	1,3	33,9	25,0	17,3	11,9

(Source : INS. Tunisia-HIMS. 2021)

Annexe 1. 2. Répartition et profils des migrants actuels par pays d'immigration (en chiffre absolus)

	France	Italie	Allemagne	Autres pays Européens	Lybie	Pays du Golf	Canada & USA	Autres
Total Migrants	297077	80096	46222	48021	7806	44088	22475	19940
Genre								
Masculin	202425	32305	60795	29758	6066	28742	15973	11971
Féminin	94825	14091	19299	18264	1742	15343	6500	7969
Etat matrimonial								
Célibataire	85477	20669	15229	13704	2938	16220	5940	8679
Marié	194668	55329	28620	30934	4585	26290	13373	11204
Divorcé	8996	2807	1829	2487	23	1299	3162	57
Veuf	6091	442	518	521	91	45	0	0
Groupe d'âge								
[15-24]	23406	7885	6530	5970	379	1296	1916	1692
[25-34]	92311	17016	13650	15739	1696	19326	5115	9988
[35-44]	83655	24268	10495	10151	3228	15845	9091	4682
[45-59]	51467	25192	6440	12559	1704	7069	3969	2834
60 et plus	46410	5734	9282	3603	800	551	2382	744
Niveau d'instruction								
Néant	14235	2145	886	1160	189	120	0	128
Primaire	50456	22545	6216	5177	1901	1317	128	445
Secondaire	114595	43138	19116	18626	2706	11431	4490	4754
Supérieur	97264	6196	16375	18866	1487	25144	16728	13038
Professionnel	17058	4132	3234	3464	1358	5371	1079	1456
Raisons départ								
Recherche d'emploi	126613	43326	18138	17312	5172	27100	8026	9162
Amélioration revenu	15298	3651	1500	4370	201	4620	3217	2439
Niveau cout de vie	12664	5254	1184	1825	598	474	587	574
Etudes - formation	36903	2972	9134	7252	0	1245	5855	1885
Regroupement familiale	102691	24003	16138	16828	1787	10037	4447	5158
Situation professionnelle								
Occupé	211463	57734	29559	28324	6328	34014	13296	12937
Non occupé	81808	19548	16304	18581	1144	9075	9011	6859
Statut professionnel								
Patron	4222	780	500	749	261	34	417	84
Indépendant	2937	769	229	1018	267	689	88	0
Employé	185280	54504	25056	24778	4730	32792	11894	11754
Stagiaire	1598	356	940	0	0	100	0	168

Transfert de fonds								
Oui	102555	40960	14973	15614	3115	19771	4151	6601
Non	185545	35553	30601	21148	4312	22904	17417	12784
Binationalité								
Binationalité	96556	17359	20736	18047	1494	1754	5812	914
Migration légale /illégale								
Légale	207349	53179	39591	35746	3304	42690	1871	14521
Illégale	32607	36545	1228	2105	1971	1060	0	494
Pas besoin de visa	33389	10715	1837	6425	5376	759	0	5463
Secteurs d'activité								
Agriculture et pêche	5743	18815	615	627	100	85	0	2487
Industries manufacturières	21054	2861	3579	2025	1578	1747	1214	1638
BTP	42605	13830	2723	1603	1367	1490	307	460
Commerce et transport	18774	3412	2808	3354	555	3694	2466	1602
Hôtellerie et restauration	28134	6178	4236	4952	862	4166	1140	1111
Média, finance	19525	994	2464	3002	0	1887	2200	838
Education, santé	16674	1996	1976	3826	71	10857	2973	1955

(Source : INS. Tunisia-HIMS. 2021)



International Centre for Migration Policy Development
E-mail : ICMPD.Tunis@icmpd.org • Site web : www.icmpd.org



المركز الوطني للهجرة
Observatoire National de la Migration

Observatoire National de la Migration
E-mail : onm@social.gov.tn • Site web : www.migration.nattn.tn



Institut National de la Statistique
E-mail : ins@ins.tn • Site web : www.ins.tn



L'exploitation des résultats de l'enquête **TUNISIA-HIMS**, s'insère dans le cadre de la composante 1 «Gouvernance de la Migration» du programme **ProGreS Migration Tunisie - Phase II** financé par l'Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence (FFU).

La composante «Gouvernance de la Migration» est mise en oeuvre par ICMPD avec un budget de 1.8 M €.